



Contrats de plan ÉTAT-RÉGION

Bâtir aujourd'hui la France de demain

Contrat de Plan État-Région Guyane 2015-2020

Construisons ensemble l'avenir de la Guyane



© Photo : Préfecture

Table des matières

PREAMBULE.....	5
DOCUMENT CONTRACTUEL.....	13
STRATEGIE REGIONALE.....	18
CRITERES D'ECO-CONDITIONNALITE.....	28
DESCRIPTION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES.....	33
VOLET 1 - INFRASTRUCTURES ET SERVICES COLLECTIFS DE BASE, VULNÉRABILITÉ DES TERRITOIRES ET DES POPULATIONS.....	34
OS 1 – Prévention des risques naturels	35
OS 2 – Gestion et valorisation des déchets	37
OS 3 – Assainissement et Eau.....	39
OS 4 – Enseignement supérieur	42
OS 5 – Constructions scolaires – Collèges et Lycées.....	44
OS 6 – Infrastructures culturelles	47
OS 7 – Infrastructures sportives.....	50
VOLET 2 - AMÉNAGEMENT URBAIN DURABLE ET SOUTIEN AUX DYNAMIQUES TERRITORIALES....	53
OS 8 – FRAFU	54
OS 9 – Revitalisation des centre-bourgs	56
OS 10 – Amélioration de l’habitat.....	57
OS 11 – Offre territoriale.....	58

VOLET 3 - GESTION DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES ET ENVIRONNEMENTALES (TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE).....59

OS 12 – Efficacité énergétique des bâtiments	60
OS 13 – Changement climatique	62
OS 14 – Énergies renouvelables.....	64
OS 15 – Qualité de l'Air	66
OS 16 – Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources	67
OS 17 – Développement territorial intégré.....	70
OS 18 – Accompagner la transition écologique et énergétique par l'éducation à l'environnement et au développement durable.....	72

VOLET 4 - DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, FILIÈRES D'EXCELLENCE....74

OS 19 – Projets de recherche.....	75
OS 20 – Innovation.....	77
OS 21 – Culture scientifique.....	80

VOLET 5 - COHÉSION SOCIALE ET EMPLOYABILITÉ.....81

OS 22 – Amélioration de l'identification des besoins en compétences (ARACT, OREF)	82
OS 23 – Mise en réseau des acteurs de l'orientation et leur professionnalisation (CARIF).....	84
OS 24 – Développement des filières à enjeu, déploiement des accords de branche et d'entreprise	86
OS 25 – Formation professionnelle.....	88

VOLET 6 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE.....	90
OS 26 – Le soutien aux filières de production.....	91
OS 27 – Le renforcement de la compétitivité des entreprises.....	94
OS 28 – Les pratiques numériques culturelles et artistiques et l’e-culture.....	96
OS 29 – L’aide aux entreprises culturelles dans les domaines de la création.....	98
VOLET 7 – NUMÉRIQUE.....	100
OS 30 – Gouvernance numérique	101
OS 31 – Plan France Très Haut Débit	104
VOLET 8 - MOBILITÉ.....	107
OS 32 – Volet routier.....	108
OS 33 – Volet fluvial.....	111
OS 34 – Volet portuaire – GPM	113
OS 35 – Liaison internationale entre Saint-Laurent-du-Maroni et Albina.....	115
OS 36 – Sécurisation et réhabilitation des plate-formes des pistes aéroportuaires des zones éloignées.....	116
ANNEXES.....	117
Partie 1 – Mise en œuvre du contrat de plan.....	118
1 – Conditions d'exécution	
2 – Maquette financière	
3 - Maquette financière détaillée des opérations relatives aux déchets	
Partie 2 – Annexes du contrat de plan.....	126
5 – Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain	
6 – Contrats de ville	

Préambule

L'Etat, représenté par M. Éric SPITZ, Préfet de la Région Guyane,

La Région Guyane, représentée par M. Rodolphe ALEXANDRE, Président du Conseil Régional de la Guyane,

Le Département de la Guyane, représenté par M. Alain TIEN-LIONG, Président du Conseil Général de la Guyane

Réaffirment leur attachement aux valeurs du partenariat et leur volonté de mener en commun un projet de développement pour la Guyane s'appuyant sur un diagnostic et sur des objectifs partagés et dont le présent Contrat de plan État – Région est l'une des déclinaisons.

*
* *

1. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA GUYANE S'INSCRIT DANS UN CONTEXTE PROFONDEMENT RENOUVELE

Une croissance démographique exceptionnelle au cœur des enjeux de développement

La Guyane sera confrontée dans les prochaines années à de nombreux enjeux et défis, dont l'un des principaux est le défi démographique. Le contrat de plan s'inspire du diagnostic territorial de novembre 2012, préalable à l'élaboration des Programmes Opérationnels 2014-2020, qui comporte des projections jusqu'à l'horizon 2030.

Le défi démographique de la Guyane commande tous les autres défis auxquels le territoire est confronté qu'il s'agisse de l'éducation, de la formation, de l'emploi, du logement, de l'aménagement du territoire, des équipements structurants, de transport ou de ceux destinés à faire émerger de nouvelles filières, notamment la filière numérique. C'est un défi exceptionnel par son ampleur, par sa durée, par sa nature ainsi que par l'ensemble des conséquences qu'il diffuse aux plans économique et social ainsi qu'à celui de l'aménagement du territoire. Il revêt également une dimension spécifique en raison de l'appartenance de la Guyane au continent sud-américain et plus particulièrement au plateau des Guyanes qui se signale par des frontières poreuses, propices aux flux migratoires difficiles à contrôler.

Avec une population qui a doublé en 20 ans et estimée à 250 377 habitants au 1er janvier 2014, la Guyane reste l'un des départements les plus dynamiques de France en termes de croissance démographique. Selon les projections de l'INSEE¹, le nombre d'habitants serait d'environ 574 000 en 2040 soit une progression démographique de 130 % sur les 25 ans à venir. Ce scénario correspond à l'hypothèse de « migration basse » qui se rapproche de la situation que connaît actuellement la Guyane (forte natalité, baisse de la mortalité et migration faible).

¹ L'ensemble des chiffres cités proviennent de l'étude INSSE « Evolution de la population en Guyane entre 2007 et 2012 », Décembre 2014 et du rapport IEDOM 2014

C'est dans l'Ouest de la Guyane que cette croissance démographique sera la plus forte. Avec une population de 40 597 habitants en 2012, soit 18,7% de plus qu'en 2007, et affichant un taux de croissance annuel moyen de 3,5% sur la période, la ville de Saint-Laurent-du-Maroni pourrait à moyen terme devenir la capitale "démographique" de la Guyane. Des dynamiques exceptionnelles sont constatées sur le Haut Maroni avec Papaïchton (+ 165,5 % entre 2007 et 2012) et Maripasoula (+ 79,8 % sur la même période).

La population guyanaise ne cesse de grandir mais ne vieillit pas. La Guyane est la région française la plus jeune : la moitié de sa population a moins de 25 ans. L'indicateur de jeunesse est six fois plus élevé en Guyane qu'en France métropolitaine. Il est particulièrement important dans les communes de l'Ouest guyanais qui compte 63 % de moins de 25 ans contre 54 % pour l'ensemble de la Guyane (chiffres INSEE 2011).

Cette croissance exceptionnelle nécessitera de construire les infrastructures et les équipements nécessaires à l'accueil des populations.

Des besoins conséquents en termes d'équipements et d'infrastructures de base

Entre 15 % et 20 % de la population guyanaise n'a pas accès aujourd'hui aux infrastructures de base (eau potable, électricité, téléphone, logement, etc.) L'urgence se situe dans les territoires de l'intérieur et sur certaines zones du littoral. S'agissant du traitement des déchets, malgré un effort considérable déjà accompli, la Guyane accuse toujours un retard significatif puisque la quasi-totalité des décharges ne sont pas aux normes.

Selon une étude réalisée conjointement par l'INSEE et la DEAL en 2014 sur "le logement aujourd'hui et demain en Guyane", 30 % des ménages guyanais de la bande littorale vivent en surpeuplement (9 % en métropole). La pénurie actuelle de foncier viabilisé et de logements disponibles au regard de la pression démographique favorisent l'extension de l'habitat spontané et le plus souvent insalubre. Près de 19 000 logements de ce type sont actuellement identifiés, dans lesquels vivent plus de 30 000 personnes. D'ici à 2030, il serait nécessaire de construire près de 2 300 logements par an sur la zone d'emplois de Cayenne, 1 500 sur la zone d'emplois de Saint-Laurent, 600 sur la zone d'emplois de Kourou.

La priorité est de pourvoir aux besoins en constructions scolaires sur l'ensemble de la Guyane. Selon les projections du service statistiques académiques, d'ici 2025, les besoins en constructions scolaires nouvelles sont estimés à 10 lycées, 9 collèges et 400 classes pour toute la Guyane. Dans le premier degré, sur la période 2014-2025 une augmentation d'environ 11 000 élèves est escomptée, soit un taux de croissance des effectifs académiques de l'ordre de 1,9% par an. Pour les collèges, sur la même période, l'augmentation prévue est d'environ 7 000 élèves, soit un taux de croissance des effectifs académiques de l'ordre de 2,7% par an. De même, une augmentation d'environ 11 000 lycéens est attendue, soit un taux de croissance des effectifs académiques de l'ordre de 6,2 % par an.

Enfin, le littoral guyanais s'étire sur plus de 300 km entre, à l'Ouest, la ville de Saint-Laurent-du-Maroni et, à l'Est, la ville de Saint-Georges de l'Oyapock, reliées par une seule route. Le Plan Global des Transports et Déplacement de la Guyane (PGTD), finalisé en avril 2013, définit les investissements nécessaires à réaliser à l'horizon 2025 en termes d'infrastructures de transport, de schémas multimodaux de déplacements et de desserte sur l'ensemble du territoire. Ce PGTD inspire en partie le présent contrat de plan.

Un territoire en pleine transition énergétique et environnementale

Les problématiques énergétique et environnementale sont pleinement intégrées dans le contrat de plan Etat-Région 2015-2020 pour la Guyane, non seulement au travers de la nature des opérations qui figurent au contrat mais également dans le suivi de leurs conditions de réalisation.

En effet, ce document intègre systématiquement des critères d'éco-conditionnalité pour chaque objectif stratégique, qui doivent, tout au long de la vie du CPER, garantir que les projets financés permettent d'enclencher sur les prochaines années la transition écologique et énergétique et exclure du financement du CPER des projets qui auraient des incidences néfastes pour l'environnement malgré leurs mesures correctives.

Cette intention s'inscrit dans une démarche qui vise à renforcer l'attention des porteurs de projets sur les incidences de leurs activités et de leurs décisions, du point de vue écologique et énergétique, mais aussi à améliorer leur information sur les multiples dispositifs existants conçus pour les aider à réduire ces incidences.

Structuration du tissu économique et création d'emplois, les défis pour demain

En 2013, le produit intérieur brut (PIB) guyanais a progressé de 2,9 % en volume par rapport à l'année précédente². En 2014, le déficit commercial recule de 2,2 % par rapport à l'année précédente.

L'économie guyanaise est dominée par le secteur tertiaire qui réalise 80% de la valeur ajoutée totale. Le solde se répartit entre les secteurs secondaire (16%) et primaire (4%). Le poids du secteur de la construction est prépondérant en Guyane : il emploie près de 13 % des effectifs salariés. Le secteur industriel représente 9% de la valeur ajoutée guyanaise, essentiellement grâce au secteur spatial.

Le tissu économique de la Guyane est composé majoritairement de micro-entreprises dont 75 % n'emploient aucun salarié. Seulement 4 % des entreprises ont plus de 10 salariés (commerce, construction, transports) et 2 %, soit 134 établissements, sont considérés comme entreprises de taille intermédiaire et grandes entreprises.

Le marché du travail en Guyane se caractérise par un faible taux d'activité, un poids encore relativement important de l'informel et une inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi. Le taux de chômage s'élevait à 21,3% en juin 2013.

Pour faire face au fort dynamisme démographique avec une population jeune, il conviendrait de multiplier par plus de 2,5 le rythme annuel de création d'emplois par l'économie guyanaise (passer de 1 500 emplois créés / an sur la période 2002-2011 à la fourchette cible : 3 250 - 5 000 emplois créés /an environ)³. Ces créations d'emploi devraient avoir lieu dans des activités productives, qui offrent aujourd'hui de pleines possibilités de développement ; l'extension du marché intérieur permettant notamment l'implantation locale de nouvelles industries (agroalimentaires, filière biomasse, import substitution, ...).

Les évolutions qui vont marquer le territoire guyanais

Sur ce fond de croissance démographique exceptionnelle qui pèse sur son avenir, des évolutions se dessinent qui vont imprimer profondément leur marque sur le territoire.

Sur le plan institutionnel, il s'agit de la création de la collectivité unique à la fin de l'année 2015.

Sur le plan économique, se distingue particulièrement le projet du nouveau lanceur Ariane 6. Le projet, par son ampleur, est susceptible de générer localement des dépenses de l'ordre de 200 millions d'euros. Il convient également de mentionner l'opération de construction du nouvel hôpital de Saint-Laurent-du-Maroni pour lequel l'État investit plus de 120 millions d'euros.

² Les chiffres économiques sont issus du rapport IEDOM 2014

³ D'après les prospectives INSEE pour le Pacte d'avenir de la Guyane, 2014

En matière d'aménagement du territoire, les efforts de rattrapage sont à poursuivre et à amplifier pour couvrir à la fois les besoins actuels mais également ceux que l'on peut anticiper sur 10 à 15 années. La montée en puissance de la filière biomasse se traduit déjà par de nombreux projets qui contribuent à cet aménagement, tant sur le plan agricole qu'au niveau de la production d'énergie.

Au niveau transfrontalier, l'ouverture future du pont sur l'Oyapock et, d'ici deux ans, la mise en service d'un nouveau bac plus spacieux et plus performant sur le Maroni, favoriseront les échanges, non seulement au sein des bassins de vie directement concernés mais, plus largement, sur l'ensemble de la Guyane.

Enfin, en ce qui concerne les fonds européens, la nouvelle génération de programmes opérationnels, pour lesquels la Région sera pour l'essentiel autorité de gestion, aura de nouveau, avec les contreparties nationales, un impact certain sur le développement économique et la cohésion sociale. Ce contrat de plan constitue précisément un volet majeur des contreparties nationales.

2. UNE SOLIDARITÉ LOCALE, NATIONALE ET EUROPEENNE EPROUVEE POUR RELEVER CES DÉFIS

La combinaison des efforts locaux, nationaux et européens offre aux partenaires du contrat de plan la possibilité de donner l'impulsion nécessaire dans les domaines qui sont prioritaires, dans l'intérêt des populations et dans la perspective d'une gestion équilibrée des ressources et des territoires.

Pour la période 2007 – 2013, la Guyane a bénéficié de 486,11 M€ de fonds structurels (hors PO Amazonie), dont la répartition a été la suivante :

- FEDER : 305,2 M€, dont 48 M€ d'allocation RUP
- FSE : 100 M€
- FEADER: 74,48 M€
- FEP : 6,125 M€

Pour la période 2015 – 2020, les dotations sont en augmentation, avec un total de 607,8 M€ de fonds structurels (hors PO Amazonie).

- FEDER : 338,1 M€ dont 52,1 M€ d'allocation RUP
- FSE : 144,3 M€
- FEADER : 112 M€
- IEJ : 6 M€

Dans un souci de continuité et de complémentarité, le gouvernement a souhaité que la période d'application des nouveaux contrats de plan soit compatible avec celle des programmes européens approuvés.

Le CPER 2015-2020 a été conçu pour prendre le relais du contrat de projet élaboré pour la période 2007-2013 et dont l'exécution s'est poursuivie jusqu'au 31 décembre 2014.

Le Contrat de projet 2007-2013 a permis de mobiliser un volume de crédits de 169,235 M€ dont :
134,855 M€ part État,
28,23 M€ part région,
6,15 M€ part département.

Les interventions ont porté sur les thématiques suivantes au cours de la période :

- désenclaver le territoire,
- développer l'effort de la recherche et les structures éducatives,
- aménager l'espace urbain,

- contribuer à la gestion des déchets
- développer les énergies renouvelables,
- améliorer la prise en charge des enfants handicapés,
- mettre en valeur le patrimoine et la culture en Guyane,
- améliorer et adapter les capacités du capital humain,
- développer le sport,
- gérer durablement l'agriculture, la forêt et la pêche,
- améliorer la connaissance de la biodiversité.

3. LES PRINCIPES ET LES PROCEDURES PRESIDANT A L'ELABORATION DU NOUVEAU CONTRAT DE PLAN 2015-2020

Stratégie territoriale et mandat de négociation

La phase d'élaboration du CPER 2015 – 2020 a débuté par la définition de la stratégie de l'État en région.

Le 6 mars 2014, le Préfet de la région Guyane a adressé au ministère des Outre-Mer un document, élaboré par les services de l'Etat en concertation notamment avec le Conseil Régional et le Conseil Départemental, proposant une stratégie territoriale de développement.

Après examen de ce document par le Ministère des Outre-Mer et le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, le gouvernement a élaboré un pré-mandat de négociation qui a été adressé au préfet de la région Guyane, le 24 septembre 2014, pour un montant de 169,3 M€. C'est sur cette base que ce sont déroulées les négociations afin d'ajuster l'enveloppe aux besoins exprimés.

La circulaire n°SG/2014/1658 du 5 décembre 2014, signée du Premier ministre, a donné mandat au Préfet de la région Guyane pour la mise en œuvre du contrat de plan Etat-Région 2015-2020 doté d'une enveloppe, en augmentation, de 182,6 M€.

Éligibilité des projets et modalité d'élaboration du contrat de plan

Il ressort, des différentes instructions relatives à l'élaboration des CPER, les principes suivants⁴ :

- les projets seront sélectionnés conformément aux critères d'écoconditionnalité définis supra (page 28 et suivantes) ;
- les projets structurants pour l'économie régionale seront privilégiés lorsqu'ils sont prêts à démarrer rapidement ;
- l'articulation du CPER avec les objectifs communs des programmes européens sera précisée, notamment avec les programmes opérationnels (PO) et le programme de développement rural (PDR) de chaque région, mais également avec les programmes nationaux (FSE, IEJ et FEAMP) dont certaines mesures sont régionalisées ;
- figurent au contrat de plan sous le vocable de « crédits valorisés », les autres contributions de l'État qui participeront à ces engagements (par extension, il est admis dans certaines limites, que des crédits des collectivités locales peuvent également y figurer) ; ils apparaîtront également dans la maquette financière, dans une colonne distincte.

Enfin, un courrier de la Direction Générale des Outre-Mer adressé aux Préfets de région, en date du 8 décembre 2014, précise que « les CPER seront révisés à l'automne 2016 afin d'intégrer les transferts de

⁴ Circulaire n°SG/2014/1658 du 5 décembre 2014

compétences qui pourraient intervenir au 1er janvier 2017 [...]. Cette révision ne consistera pas en une renégociation du contrat, mais devra permettre de l'ajuster aux enjeux de la région, notamment dans le cadre du passage à la collectivité unique en Guyane » (au 1er janvier 2016).

Évaluation stratégique environnementale du projet de contrat de plan

Une évaluation stratégique environnementale (ESE) a été menée de manière concomitante à la rédaction du contrat de plan. Les enjeux de développement présentés comme prioritaires pour la Guyane sont les suivants :

- l'amélioration du cadre de vie et des conditions de vie (logement, emplois, mobilité, équipements d'éducation et de santé) afin de répondre aux besoins d'une population à forte croissance démographique ;
- la poursuite des efforts de rattrapage et de mise à niveau concernant les infrastructures liées à l'alimentation en eau potable, à l'assainissement et à l'électrification ;
- le développement et la mise aux normes des infrastructures de stockage, traitement, valorisation, prévention et collecte des déchets ;
- la gestion économe des ressources qui repose sur un développement maîtrisé de l'urbanisation et de l'agriculture ;
- la protection d'une biodiversité remarquable et la préservation des continuités écologiques ;
- la maîtrise de la demande en énergie et le développement des filières de production d'énergies renouvelables ;
- la gestion et la protection de la population face aux risques naturels, technologiques et épidémiologiques ;
- le désenclavement du territoire et le développement d'une mobilité multimodale et durable ;
- le développement des connaissances sur les risques liés au changement climatique afin d'adapter l'aménagement du territoire selon les risques identifiés.

Par ailleurs, l'ESE identifie de grandes thématiques environnementales qui vont structurer la grille d'évaluation des effets induits par les opérations inscrites dans le projet de contrat :

- le cadre et la qualité de vie des Guyanais, notamment dans un contexte de forte évolution démographique (logement, déplacement, nuisances) ;
- les risques naturels (inondation et glissement de terrain) ;
- la gestion des pollutions (assainissement, déchets) ;
- la gestion énergétique (efficacité énergétique et énergie renouvelable) ;
- le patrimoine culturel.

L'ESE dresse un bilan positif de la stratégie présentée dans le présent contrat qui a une majorité d'effets potentiellement positifs sur les thématiques citées ci-dessus. Néanmoins, des effets potentiellement négatifs pourraient concerner les espaces agricoles et/ou naturels et les matières premières. Pour anticiper de tels effets, des mesures de réduction des impacts ou des critères d'éco-conditionnalité sont proposés.

Avis rendu par l'Autorité environnementale et consultation publique

Le 8 avril 2015, le Préfet de la région Guyane en sa qualité d'Autorité environnementale a émis un avis portant sur le projet de contrat de plan et sur l'évaluation stratégique environnementale.

L'avis de l'Autorité environnementale souligne que les thématiques environnementales ont été prises en compte dans l'ESE même si elles comportent toutefois quelques faiblesses.

Des critères d'éco-conditionnalité sont proposés afin de prévenir d'éventuels impacts négatifs identifiés en particulier sur les objectifs stratégiques concernant la création d'infrastructures, aménagements et constructions. Par ailleurs, le cadre réglementaire apporte quelques garanties de maîtrise de ces impacts.

Le projet de contrat comporte un objectif stratégique dédié à la biodiversité ainsi que des mesures visant à couvrir les besoins de la population qui entraînent une amélioration des dispositifs d'assainissement et de gestion des déchets.

Enfin, l'évaluation met en exergue la nécessaire synergie avec les autres stratégies mises en place au niveau des programmes européens FEDER et FEADER.

En conclusion, l'avis de l'Autorité environnementale indique que « l'environnement a été pris en compte dans le projet de CPER Guyane, dans la planification des enjeux de la région comme dans les objectifs du programme. Mais cette intégration des thématiques environnementales devra être approfondie dans le cadre de la finalisation des critères d'éco-conditionnalité qui seront appliqués aux projets et dans le cadre du dispositif d'évaluation ».⁵

Conformément à l'article R122-22 du code de l'environnement, le projet de contrat, accompagné du rapport environnemental et de l'avis de l'autorité environnementale, a été mis à la disposition du public pendant une durée d'un mois, du mercredi 8 avril au lundi 11 mai 2015 inclus.

4. LES VOLETS THEMATIQUES ET LES MONTANTS CONTRACTUALISES

Ce sont ainsi 8 volets et 36 objectifs stratégiques qui composent le contrat de plan État-Région 2015-2020 pour la Guyane, financés par les crédits contractualisés suivants :

En M €	Crédits contractualisés	Crédits valorisés
Etat	182,280	86,550
Conseil Régional	197,657	109,100
Conseil Général	53,331	31,800
TOTAL	433,268	227,450

Tableau récapitulatif des financements

Les crédits issus des fonds européens mentionnés dans les tableaux de financement propres à chaque action, ainsi que dans la maquette générale récapitulative, le sont à titre d'information.

Les crédits valorisés se répartissent ainsi :

En M €	Etat
ADEME	9,55
MISSION FRANCE TRES HAUT DEBIT	20,00
ECOLES PRIMAIRES	45,50
PIA RECHERCHE	1,50
MAISON DES CULTURES ET DES MEMOIRES DE GUYANE	10,00
TOTAL	86,55

Les huit volets du contrat de plan sont les suivants :

- Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et des populations,

⁵ D'après l'avis de l'Autorité environnementale en date du 8 avril 2015

- Aménagement urbain durable et soutien aux dynamiques territoriales,
- Gestion des ressources énergétiques et environnementales,
- Développement de la recherche et de l'innovation, filières d'excellence,
- Cohésion sociale et employabilité,
- Développement économique durable,
- Numérique,
- Mobilité.

Ces huit volets du CPER s'inscrivent dans les cinq grands objectifs du futur Schéma d'aménagement régional (SAR) de la Guyane qui devrait être adopté fin 2015, à savoir :

1. Garantir la cohésion sociale et l'équilibre territorial de la Guyane ;
2. Rendre les équipements, services et infrastructures accessibles au plus grand nombre ;
3. Créer les conditions d'un développement économique endogène ;
4. S'approprier les politiques liées à l'environnement pour une meilleure valorisation.
5. Développer les coopérations avec l'environnement géographique.

Ce SAR constituera pour les différents acteurs (collectivités ; services de l'Etat ; socio-professionnels...) un cadre réglementaire et stratégique majeurs de l'action publique en Guyane à l'horizon 2030.

Ainsi donc le CPER, en tant qu'outil financier, contribuera en partie, sur cette période 2015-2020, aux atteintes des objectifs stratégiques portés par le SAR.

Document contractuel



CONTRAT DE PLAN ETAT – REGION POUR LA PERIODE 2015-2020, CONCLU ENTRE :

Éric SPITZ,
Préfet de la région Guyane
Agissant au nom de l'État,

Rodolphe ALEXANDRE,
Président du Conseil Régional
Agissant au nom de la Région Guyane,

Alain TIEN-LIONG,
Président du Conseil Général
Agissant au nom du Département Guyane,

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** la loi n°46-451 du 19 mars 1946 érigeant en départements français la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane française ;
- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** la loi n°82-1171 du 31 décembre 1982 portant organisation des régions de Guadeloupe, de Martinique, de Guyane et de la Réunion ;
- Vu** la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement du territoire modifiée ;
- Vu** la loi 2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique ;
- Vu** le décret n°83-32 du 21 janvier 1983 relatif aux contrats de plan entre l'Etat et les collectivités territoriales ;

- Vu** le décret du 05 juin 2013 portant nomination de M. Éric SPITZ, en qualité de préfet de la région Guyane ;
- Vu** les décisions du Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires du 6 mars 2006 ;
- Vu** la circulaire n°5671/SG du Premier ministre du 02 août 2013 relative à la définition des thèmes prioritaires pour les Outre-Mer des contrats de plan État-Région 2015-2020 ;
- Vu** les circulaires n°5689/SG et n°5692/SG du Premier ministre en date du 15 novembre et 26 novembre 2013 relatives à l'élaboration des contrats de plan 2015-2020 ;
- Vu** la circulaire n°5730/SG du Premier ministre en date du 31 juillet 2014 relative aux conditions d'élaboration des contrats de plan État-Région 2015-2020;
- Vu** la circulaire du 19 août 2014 du ministère chargé des Outre-Mer relative à la préparation des contrats de plan État-Région 2015-2020 ;
- Vu** la circulaire du 3 décembre 2014 du Commissariat général à l'égalité des territoires relative à l'élaboration des contrats de plan 2015-2020 ;
- Vu** la lettre du Premier ministre en date du 5 décembre 2014 accordant mandat au Préfet de région pour négocier le contrat de plan 2015-2020 entre l'Etat et la Région Guyane ;
- Vu** la circulaire du 08 décembre 2014 du ministère chargé des Outre-Mer relative à la préparation des contrats de plan État-Région 2015-2020 ;
- Vu** l'avis de l'autorité environnementale du 08 avril 2015 ;
- Vu** les remarques émises lors de la consultation publique qui s'est tenue du 8 avril 2015 au 11 mai 2015 ;
- Vu** l'avis émis par le Conseil économique et social de Guyane sur le projet de contrat de plan en date du 04 septembre 2015 ;
- Vu** la délibération du Conseil Régional de Guyane en date du 09 septembre 2015 donnant mandat au Président du Conseil Régional pour signer le contrat de plan 2015-2020 entre l'Etat et la Région Guyane ;
- Vu** la délibération du Conseil Général de Guyane en date du 22 septembre 2015, donnant mandat au Président du Conseil Général pour signer le contrat de plan 2015-2020 entre l'Etat et le Conseil Général de la Guyane ;
- Vu** l'accord donné le 25 septembre 2015 au Préfet de Guyane pour procéder à la signature du contrat de plan État-Région 2015-2020 ;

Convient ce qui suit :

TITRE 1 – OBJECTIF DU CONTRAT

ARTICLE 1 : Le présent document constitue un contrat de plan qui engage l'Etat, le Conseil Régional de la Guyane et le Conseil Général de la Guyane pour les six ans à venir, soit 2015-2020, en période de deux fois trois ans 2015-2017 et 2018-2020.

ARTICLE 2 : Les cosignataires prennent conjointement les décisions d'orientation, de mise en œuvre, de programmation et de suivi du contrat de plan

TITRE 2 – CONTENU DU CONTRAT : LES ACTIONS

ARTICLE 3 : La stratégie régionale est déclinée en volets thématiques, en objectifs stratégiques et en actions. La répartition des masses financières est la suivante :

En M€	Crédits contractualisés		
	Etat	Région	Département
Volet 1 – Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et des populations :	57,105	125,207	48,071
- Prévention des risques naturels	0,310		1,200
- Gestion et valorisation des déchets	5,735		0,050
- Assainissement et eau	15,600		0,370
- Enseignement supérieur	9,500	125,207	
- Constructions scolaires	19,100		41,451
- Infrastructures culturelles	6,860		5
- Infrastructures sportives (crédits valorisés uniquement)			
Volet 2 – Aménagement urbain durable et soutien aux dynamiques territoriales	26,700		2,500
- FRAFU	22,200		2,500
- Revitalisation des centres-bourgs	4,500		
- Amélioration de l'habitat (crédits valorisés uniquement)			
- Offre territoriale (crédits valorisés uniquement)			
Volet 3 – Gestion des ressources énergétiques et environnementales	8,518		0,160
- Efficacité énergétique des bâtiments	1,240		0,090
- Changement climatique	0,100		
- Énergies renouvelables	1,200		
- Qualité de l'Air			0,020
- Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources	3,300		
- Développement territorial intégré	2,659		0,050
- Éducation à l'environnement et au développement durable	0,019		
Volet 4 – Développement de la recherche et de l'innovation, filières d'excellence	0,400		
- Projets de recherche	0,295		
- Projets innovation-transfert	0,105		
- Culture scientifique (crédits valorisés uniquement)			
Volet 5 – Cohésion sociale et employabilité	2,000		
- Amélioration de l'anticipation des besoins en compétences	0,660		
- Mise en réseau des acteurs de l'orientation et leur professionnalisation	0,180		
- Développement des filières à enjeu, déploiement des accords de branche et d'entreprise	1,160		
- Formation professionnelle (crédits valorisés uniquement)			
Volet 6 – Développement économique durable	0,940		
- Le soutien aux filières de production (crédits valorisés uniquement)			
- Le renforcement de la compétitivité des entreprises	0,040		

- Les pratiques numériques culturelles et artistiques et l'e-culture	0,450		
- L'aide aux entreprises culturelles dans le domaine de la création	0,450		
Volet 7 – Numérique	0,268	4,650	
- Gouvernance numérique	0,268	2,650	
- Plan France Très Haut Débit		2	
Volet 8 – Mobilité	86,350	67,800	2,600
- Volet routier	71,500	66	0,500
- Volet fluvial	2,400	1,300	
- Volet portuaire	12,000		
- Liaison internationale entre Saint-Laurent-du-Maroni et Albina	0,450	0,500	
- Sécurisation et réhabilitation des plates-formes des pistes aéroportuaires des zones éloignées			2,100
TOTAL	182,280	197,657	53,331

ARTICLE 4 : Les engagements financiers souscrits au titre du présent contrat de plan sont exprimés en montant HT. Ils font l'objet de fiches descriptives par volet présentées ci-après. Elles ont une valeur contractuelle pour ce qui concerne les crédits de l'Etat et de la Région.

Le montant global de la part État dans le présent contrat s'élèvera à 182 280 000 €, celui de la Région à 197 657 000 € et celui du Département à 53 331 000 €.

ARTICLE 5 : Sont annexés les contrats de villes de Cayenne, Matoury, Remire-Montjoly, Macouria, Kourou et Saint-Laurent-du-Maroni, ainsi que les protocoles de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour les villes de Cayenne, Matoury et Saint-Laurent-du-Maroni.

TITRE 3 – SUIVI, EVALUATION, EXECUTION

ARTICLE 6 : Les cosignataires du présent contrat de plan procéderont en commun à l'élaboration de bilans annuels d'exécution du contrat. À cet effet, un comité de suivi sera chargé d'examiner chaque année l'exécution du contrat de plan. Un bilan selon les rubriques spécifiques au présent contrat sera effectué, sur la base de modalités qui demeurent à l'initiative des signataires du contrat.

Afin de permettre par ailleurs des consolidations nationales par ministère et par secteur, le bilan financier annuel des engagements et des paiements devra être effectué au plus tard le 31 mars de chaque année, pour l'exercice N-1 et selon les rubriques de l'annexe financière commune à chaque contrat.

ARTICLE 7 : Une évaluation finale et un bilan d'exécution du contrat de plan seront effectués à l'issue de son exécution.

TITRE 4 – DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 8 : Les engagements contractés par l'Etat aux termes du présent contrat restent subordonnés à l'ouverture de moyens financiers par les lois de finances pour les années 2015 à 2020.

Les engagements financiers de la Région et du département sont également subordonnés aux votes des crédits dans le cadre du vote de leurs budgets annuels entre 2015 et 2020.

TITRE 5 – MODIFICATIONS, REVISIONS, RÉSILIATION ET LITIGES

- ARTICLE 9 : Les signataires conviennent que des avenants au CPER pourront être signés afin d'en adapter en tant que de besoin le contenu, le financement et les objectifs, et notamment en fonction des transferts de compétence qui pourront avoir lieu dans la période 2015-2020. Ces avenants pourront donner lieu à un redéploiement de crédits. Ces révisions s'appuieront notamment sur les bilans d'exécution et sur les évaluations réalisées.
- ARTICLE 10 : Ce contrat de plan sera révisé à l'automne 2016, afin d'intégrer les transferts de compétences qui pourraient intervenir au 1^{er} janvier 2017. Cette révision permettra aussi d'ajuster les enjeux, notamment dans le cadre de la création de la Collectivité Territoriale de Guyane.
- ARTICLE 11 : La modification substantielle ou la résiliation du présent contrat peut être demandée par l'une des parties sous réserve d'un exposé des motifs. Celui-ci fera l'objet d'une saisine transmise par le Préfet au Comité interministériel à l'égalité des territoires et à la Direction générale des outre-mer pour l'Etat, ainsi qu'une délibération en séance plénière de chacune des collectivités signataires. Elle ne pourra prendre effet que trois mois après la démarche officielle.
- ARTICLE 12 : Les litiges portant sur les conditions d'application du présent contrat peuvent être portés en premier ressort par l'une des parties devant le tribunal administratif territorialement compétent au lieu de signature du présent contrat.

Fait à Cayenne, le 30 septembre 2015

Le Préfet de la Région Guyane
Préfet de Guyane

Le Président du Conseil Régional
de Guyane

Le Président du Conseil
Général de Guyane

Éric SPITZ

Rodolphe ALEXANDRE

Alain TIEN-LIONG

Stratégie régionale

VOLET 1 – INFRASTRUCTURES ET SERVICES COLLECTIFS DE BASE, VULNERABILITE DES TERRITOIRES ET DES POPULATIONS

Les opérations déclinées dans le présent volet intégreront, dans la conduite de projet, une démarche d'amélioration visant à intégrer les objectifs de développement durable définis par l'article L110.1-III du code de l'environnement à savoir :

- 1° La lutte contre le changement climatique ;
- 2° La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- 3° La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- 4° L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- 5° La transition vers une économie circulaire.

Objectif stratégique 1 - Prévention des risques naturels

Plus de 72 % de la population guyanaise est concernée par au moins un risque naturel, soit près de 190 000 personnes. La zone la plus sensible est l'île de Cayenne, qui concentre à elle seule plus de 50 % de la population guyanaise. Compte tenu des impacts probables sur la population, la priorité d'intervention du contrat de plan portera sur les mouvements de terrain ainsi que sur les actions relatives aux risques d'inondation.

Application de la directive européenne 2007/60/CE dite directive inondation au travers de l'élaboration d'un plan de gestion des risques d'inondation.

Objectif stratégique 2 - La gestion et la valorisation des déchets

L'état actuel de la gestion des déchets en Guyane est préoccupant. Aujourd'hui, certaines infrastructures ne répondent pas aux normes en vigueur et nécessitent un effort soutenu à la faveur de l'aboutissement de projets permettant de réduire le risque de contentieux communautaire. L'immensité du territoire, les liaisons difficiles entre le littoral et l'arrière-pays et la faible capacité financière des collectivités territoriales font de la gestion des déchets une importante problématique de la Guyane, d'autant plus que la production de déchets est en constante augmentation. A l'horizon 2020, les dispositifs de stockage, de traitement et de valorisation devront permettre une réduction significative de l'impact des déchets sur l'environnement. La structuration des filières de recyclage permettra prioritairement une valorisation locale des déchets ou à défaut une exportation de certaines catégories de déchets .

Développement de l'écologie industrielle territoriale : création et animation de filières innovantes de ramassage et de recyclage des déchets notamment sur les communes de l'intérieur qui nécessitent de trouver des solutions adaptées ; création des réseaux locaux de réparation (éco-organismes).

Objectif stratégique 3 - Assainissement et eau

La Guyane accuse un retard important en matière d'infrastructures de base. Entre 15% et 20% de la population n'a pas accès à l'eau potable, à l'électricité, au téléphone, au logement. Malgré les investissements conséquents déjà réalisés, l'adduction d'eau potable et l'assainissement demeurent une priorité pour la prochaine période de contractualisation compte tenu de la croissance démographique attendue. Celle-ci nécessite de mettre en place des dispositifs transitoires pour faire face aux besoins

urgents, particulièrement en zones rurales. La poursuite des investissements dans ces domaines est un enjeu prioritaire pour la santé publique et pour l'environnement, en visant un meilleur taux de couverture de la population et la limitation des rejets non conformes en milieu naturel afin d'assurer durablement la qualité des eaux brutes.

Objectif stratégique 4 – Enseignement supérieur

En Guyane, l'enseignement supérieur ne répond que partiellement aux besoins du territoire et on observe une insuffisance du nombre de cadres supérieurs dans de nombreux secteurs (agronomie, enseignement secondaire, secteur privé...). Le pôle universitaire guyanais accueille environ 2 230 étudiants répartis dans cinq composantes, l'IESG (enseignement général), l'ESPE (formation des maîtres), l'IUT, l'UFR de médecine et le service de la formation continue. Le taux d'encadrement est faible 2,4 % (53 enseignants-chercheurs) pour une moyenne nationale de 5,6 % en France. Le campus universitaire est récent : inauguré en février 2011, il n'est pas encore achevé et la construction des équipements va se poursuivre à la faveur du présent contrat.

Objectif stratégique 5 – Constructions scolaires

Selon les projections du Service Statistique Académique, 76 315 élèves étaient scolarisés en Guyane à la rentrée 2013-2014. Les établissements du premier degré concentrent 56 % des élèves soit 42 771. En 2013, les écoles de Guyane ont accueilli près de 1 000 élèves de plus qu'à la rentrée précédente, soit une croissance annuelle moyenne sur 10 ans de 2,9 %. Dans les établissements du second degré, 33 544 élèves étaient inscrits en 2013, soit une croissance annuelle moyenne sur 10 ans de 4,3 %. Les collèges en accueillent les deux tiers. La croissance démographique de la Guyane impose ainsi un effort d'anticipation. Au travers d'une étroite collaboration entre les collectivités territoriales et le Rectorat, il est impératif de mesurer les évolutions des besoins liés à l'augmentation de la population pour prévoir les constructions nécessaires.

Qualité dans la conception des projets de constructions scolaires du premier et du second degré ainsi que du campus de Troubiran : construction selon le principe de ventilation naturelle, protection des façades afin de limiter les consommations en énergie, utilisation de matériaux nobles (le bois et la brique de Guyane), actions en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments (Gestion Technique des Bâtiments - GTB).

Objectif stratégique 6 – Infrastructures culturelles

La « Maison des cultures et des mémoires de la Guyane, Jean Martial » est un projet des plus ambitieux en matière d'infrastructure culturelle en Guyane avec un investissement de 60 millions d'euros, porté par l'Etat, le Conseil Général, principal propriétaire et le Conseil Régional. Ce pôle de conservation et de vulgarisation des mémoires orales, écrites et matérielles des peuples de la Guyane, des origines à nos jours a pour ambition de rayonner au-delà de la Guyane française sur l'ensemble du plateau des Guyanes (du Guyana au Brésil - Etats de l'Amapa et du Parà). En parallèle, la stratégie du précédent contrat de projets se poursuit, à savoir le développement d'activités touristiques grâce aux projets culturels et la création d'infrastructures structurantes.

Qualité dans la conception du projet avec la réhabilitation de 5 600 m² de bâti et plus de 30 000 m² d'espaces extérieurs. Cet ambitieux projet muséographique a pour support des dispositions architecturales qui valorisent le patrimoine bâti et paysager. Plus qu'une restauration, la MCMG doit conduire à la réappropriation d'un site historique structurant pour le tissu urbain de Cayenne.

Objectif stratégique 7 – Infrastructures sportives

Dans un contexte où l'évolution des modes de vie est marquée par une sédentarité croissante, impactant

négalement la santé des populations, le développement des activités sportives contribue à améliorer la cohésion sociale et à diminuer les dépenses de santé. Malgré les efforts très significatifs accomplis par le GIP « Guyane Base Avancée », le nombre et la répartition des infrastructures sportives ne permettent pas encore de mailler suffisamment le territoire. Cela se traduit notamment par des pratiques encore insuffisamment structurées, plus individuelles que collectives, mais aussi par un faible nombre de compétitions et de sportifs de haut niveau issus des clubs et associations de la région.

VOLET 2 – AMENAGEMENT URBAIN DURABLE ET SOUTIEN AUX DYNAMIQUES TERRITORIALES

A l'instar du premier volet, les opérations déclinées au sein des objectifs stratégiques intégreront dans la conduite de projet une démarche d'amélioration visant à intégrer les objectifs de développement durable définis par l'article L110.1-III du code de l'environnement.

Objectif stratégique 8 – FRAFU

Dans l'objectif de limiter l'étalement urbain et ses effets négatifs sur l'environnement, le financement des opérations liées à l'aménagement urbain durable fera appel au Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain (FRAFU) **dont les orientations sont fixées en cohérence avec le Schéma d'Aménagement Régional et les différents documents d'urbanisme.** Outil au service des politiques locales de l'habitat et de l'aménagement, le FRAFU coordonne les interventions financières de l'Etat, des collectivités territoriales et de l'Union Européenne en vue de faciliter la constitution de réserves foncières et la réalisation des équipements nécessaires à l'aménagement d'espaces déjà urbanisés ou qui ont vocation à l'être en vertu des documents d'urbanisme applicables.

Objectif stratégique 9 – Politique de revitalisation des centres-villes anciens et des bourgs

Le maillage harmonieux du territoire, avec la présence de centralités vivantes et animées, tant en agglomération qu'au cœur des espaces les plus ruraux, est un enjeu majeur d'une politique d'aménagement équilibrée des territoires. Cette politique de revitalisation passe en particulier par la mise en place de maisons de services au plus près des populations. Il s'agit de permettre aux communes de bénéficier de ce type d'équipement, notamment les communes de l'intérieur, qui accusent une carence en termes de services à la personne et qui n'ont pas été retenues lors de l'appel à projet de 2014 mais qui justifient une telle intervention.

Existence d'une démarche de projet territorial de développement durable : la construction de Maisons des Services Publics, de maisons de santé ou encore les aides versées aux Maisons Familiales Rurales permettront d'améliorer l'accès au service public et de renforcer la cohésion sociale.

Objectif stratégique 10 – Amélioration de l'habitat

Eu égard au nombre de logements insalubres – estimés à 19 000 dans lesquels vivent 30 000 personnes – ou présentant des carences en termes d'équipements, l'Etat et les collectivités s'engagent à mettre en œuvre dans le cadre du présent CPER, les divers outils favorisant l'amélioration de l'habitat : aide à l'habitat du logement des personnes âgées, aide à l'acquisition de logement HLMO, aide à la réhabilitation du patrimoine bâti, et enfin aide à la construction ou à l'acquisition de logement en accession à la propriété.

Objectif stratégique 11 – Offre territoriale

Les déséquilibres du territoire guyanais se traduisent par un accès inégal aux différents services publics et aux structures favorisant l'emploi et la cohésion sociale. Par conséquent, une attention particulière sera apportée à l'amélioration de l'offre en services publics et à l'accès aux leviers de développement notamment dans les communes isolées.

Ce volet qui porte sur la Transition Ecologique et Energétique répond à une démarche structurée de valorisation des matériaux locaux et techniques de constructions adaptées à la Guyane. Acquérir une connaissance exhaustive du territoire et capitaliser les expérimentations sont des enjeux majeurs pour le développement des énergies renouvelables et la définition d'un mix énergétique. Les projets présentés ci-dessous s'inscrivent dans les stratégies régionales déclinée dans le PRERURE, la SRCAE et la future PPE.

Objectif stratégique 12 – Efficacité énergétique des bâtiments

Alors que les énergies se renchérissent et que les normes en terme de sobriété énergétique sont plus exigeantes, la Guyane présente un potentiel intéressant pour favoriser la construction bioclimatique. Le climat équatorial et l'architecture bioclimatique donnent la possibilité d'améliorer la performance énergétique des bâtiments en diminuant leur consommation et en favorisant la production d'énergie solaire. L'utilisation des matériaux locaux nécessaires à ce type de construction, issus des ressources de la forêt guyanaise ou des matières premières locales, doit être développée. Les initiatives individuelles ainsi que les projets de construction publics contribuant à l'amélioration du rapport consommation / production d'énergie seront encouragés.

Performance énergétique visée avec un caractère innovant : utilisation d'éco-matériaux, recours aux EnR, constructions bio-climatiques, couplées à une démarche d'animation de filières vertes.

Objectif stratégique 13 – Énergie et changement climatique

L'augmentation prévisible de la consommation énergétique liée à l'accroissement démographique et à l'amélioration du niveau de vie risque de conduire à une dépendance accrue vis-à-vis des énergies fossiles.

La stratégie de la transition énergétique se fonde sur les axes suivants :

- instaurer la primauté de la maîtrise de l'énergie ;
- valoriser des ressources locales et renouvelables abondantes mais encore faiblement exploitées ;
- encourager les actions en faveur de la préservation des ressources.

La sensibilisation des citoyens aux enjeux du changement climatique est un pré-requis en Guyane afin d'entamer les transitions énergétique et écologique. De nombreux événements à but informatif seront organisés afin que la population se saisisse des problématiques du développement durable et accompagne les institutions et les acteurs politiques dans la prise de décision.

Objectif stratégique 14 – Énergies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables (EnR) est positif à plusieurs titres. Les EnR sont nécessaires pour relever le défi écologique. Elles contribuent à réduire la dépendance de la Guyane aux importations d'énergies fossiles. Elles permettent de fournir de l'électricité aux communes isolées, non raccordées au réseau. Enfin, les énergies renouvelables contribuent à la création d'emplois en Guyane région à la fois productrice et consommatrice. La Guyane dispose d'un potentiel important pour le développement des EnR à partir de biomasse, d'énergie solaire, de micro-centrales hydro-électriques ainsi que d'éolien.

Objectif stratégique 15 – Qualité de l'Air

Le suivi de la qualité de l'air est exclusivement assuré par l'Observatoire régional de l'air (ORA), qui a pour mission la surveillance quotidienne de la qualité de l'air, principalement sur les deux zones définies par le ministère de l'Environnement et l'ADEME :

- une zone urbaine régionale (ZUR) (population de 50 000 à 250 000 habitants) regroupant Cayenne,

Rémire-Montjoly et Matoury (Ile de Cayenne) ;

- une zone régionale regroupant Saint-Laurent-du-Maroni, Kourou, Sinnamary et les communes de Guyane autres que celles de la ZUR

Objectif stratégique 16 - Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources

La Guyane se trouve à une période charnière : la pression anthropique croissante rend plus difficile le maintien d'un équilibre entre aménagement du territoire, développement économique et protection de la biodiversité. La Guyane dispose d'une faune et d'une flore dont la richesse est exceptionnelle, qui constituent autant d'atouts qu'il convient de préserver mais aussi de valoriser. Cela passe notamment par le développement de la recherche scientifique mais aussi par la promotion de la destination Guyane dans ce qu'elle a de singulier.

Des actions de sensibilisation des habitants et la réalisation d'inventaires des espèces et des écosystèmes seront mis en oeuvre afin d'aboutir, à terme, à des actions de protection qui s'appuieront sur des outils existants tels que l'Office national des forêts et le Parc naturel régional de la Guyane, ou encore le Parc amazonien de Guyane qui œuvre pour la préservation du patrimoine naturel et la pérennisation des activités traditionnelles des communautés.

Les actions de protection et de valorisation prendront des formes variées : inventaire des espèces, lutte contre l'orpaillage illégal, valorisation du patrimoine bâti, inventaire du patrimoine immatériel et encadrement de l'exploitation forestière.

Convergence avec les politiques biodiversité, risques, changement climatique, eau et assainissement, économie verte : de part leur diversité, ces opérations s'inscrivent de façon transversale dans les stratégies régionales qui portent sur la protection et la valorisation de la ressource (SRCAE, PRERURE, future PPE, SAR, Chartes PNR et PNRG etc.).

Objectif stratégique 17- Développement territorial intégré

Les compétences relatives au développement territorial sont partagées entre différents acteurs nécessitant une mise en cohérence des politiques à partir de bases communes. Cette cohérence peut être recherchée à travers des schémas et des documents de planification et de développement, permettant d'éclairer la décision collective. Ainsi, les actions menées par le Parc naturel régional de la Guyane seront poursuivies dans le cadre d'une charte qui sera élaborée de manière partenariale. Un Plan climat-énergie territorial sera établi avec pour finalité d'encadrer l'utilisation et la production des ressources énergétiques.

Objectif stratégique 18 - Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)

L'ampleur et la nature des défis contemporains en matière de développement durable nécessitent la participation active des citoyens. Les actions en faveur du développement durable peuvent en effet tout autant être conduites par des individus et dans un cadre privé, que par des acteurs publics. Aujourd'hui, c'est l'ensemble des acteurs de la société qu'il apparaît nécessaire de responsabiliser et de former pour qu'ils contribuent de manière utile à apporter des réponses aux enjeux environnementaux auxquels nous sommes confrontés. Des actions pédagogiques pour une meilleure appropriation des problématiques écologiques et énergétiques seront donc menées dans le cadre de ce contrat.

VOLET 4 – DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, FILIERES D'EXCELLENCE

Les actions développées dans ce volet s'inscrivent dans une démarche de valorisation et de mutualisation des ressources, des synergies locales avec l'objectif de développer une recherche appliquée qui permette d'apporter des solutions nouvelles aux entreprises et plus largement aux filières identifiées dans la

stratégie régionale de l'innovation et la spécialisation intelligente.

Objectif stratégique 19 – Projet de recherche

La Guyane est un lieu d'accueil privilégié pour la science car elle offre des thèmes originaux et variés pour la recherche : son écosystème naturel riche et encore peu modifié par l'homme en fait un terrain d'étude idéal pour les chercheurs travaillant sur la biodiversité et sur l'écologie tropicale. Sur ces sujets, la Guyane héberge des chercheurs de renommée internationale qui sont épaulés par des chercheurs effectuant des missions ponctuelles. Cet ensemble participe à l'accroissement et au partage des connaissances.

Objectif stratégique 20 - Projets innovation-transfert

L'innovation territoriale est indispensable pour intensifier la stratégie d'industrialisation par substitution de produits locaux aux produits importés qui est mise en œuvre en Guyane depuis plusieurs années. Elle se retrouve dans le cadre de la déclinaison de la stratégie de la spécialisation intelligente (S3) promue par l'Europe.

Objectif stratégique 21 - Culture scientifique

Dans le but de développer l'intérêt et la curiosité des Guyanais pour les questions scientifiques, des lieux consacrés à la promotion d'une culture scientifique seront développés. Ils pourront être localisés ou itinérants afin de toucher un public élargi aux communes isolées qui ont difficilement accès à ces structures.

VOLET 5 – COHESION SOCIALE ET EMPLOYABILITE

L'économie sociale et solidaire est particulièrement développée sur le territoire, elle représente aujourd'hui près de 8% de l'activité économique guyanaise. L'ensemble des actions inscrites dans ce volet visent à favoriser et à structurer le marché de l'ESS. D'autre part, la stratégie en terme d'emploi pour la Guyane met l'accent sur les filières d'avenir avec une attention particulière portée à la transition écologique et énergétique. A cet effet, le présent contrat s'attache à anticiper les besoins des entreprises et à accompagner les guyanais dans l'acquisition de compétences nouvelles.

Objectif stratégique 22 - Amélioration de l'anticipation des besoins en compétences (ARACT, OREF...)

En Guyane, les difficultés rencontrées pour favoriser l'emploi sont multiples. D'une part, le marché du travail présente des difficultés à absorber une main d'œuvre en constante augmentation. D'autre part, les actifs ne disposent pas des qualifications nécessaires pour s'intégrer professionnellement.

Les mutations sociétales en cours induisent des renouvellements permanents des besoins en ressources humaines. L'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi doit toujours être améliorée pour mieux préparer les actifs aux exigences des entreprises et à l'évolution du marché du travail. Un travail de prospection et d'information sur les besoins en compétences auprès des entreprises guyanaises apparaît donc indispensable pour améliorer leur compétitivité et réduire les difficultés des Guyanais à trouver un emploi.

Les actions en faveur de l'amélioration de la cohésion sociale et de l'emploi nécessitent d'être encadrées et mises en cohérence afin qu'elles soient plus abouties et réalisées en bonne synergie. Cet objectif transversal sera réalisé à partir d'une vision globale prenant en compte toutes les caractéristiques de l'économie guyanaise.

Prise en compte de la transition écologique et énergétique et mise à disposition auprès des entreprises guyanaises de l'information et des ressources en orientation sur l'économie verte.

Objectif stratégique 23 – Mise en réseau des acteurs de l'orientation et leur professionnalisation (CARIF)

Complémentaire aux actions en faveur de la prospection de l'emploi, un programme de professionnalisation est proposé aux acteurs de la formation, de l'insertion et de l'orientation pour appuyer les efforts réalisés dans le domaine de l'orientation pédagogique et professionnelle. L'objectif final est de permettre l'accès à la formation et à l'emploi d'un public large : jeunes déscolarisés, demandeurs d'emploi, salariés des secteurs en mutation nécessitant une reconversion.

Existence d'actions spécifiques d'orientation de publics jeunes ou éloignés de l'emploi vers les filières et métiers de l'économie verte.

Objectif stratégique 24 - Développement des filières à enjeu, déploiement des accords de branche et d'entreprise (GPEC, EDEC, CEP)

Une politique de l'emploi ne peut guère être menée à bien sans accord et sans coordination entre les acteurs publics, les partenaires sociaux et les employeurs existants. Ainsi, un effort important sera réalisé pour encourager les partenariats entre les branches et pour inciter les entreprises à s'engager dans une gestion des ressources humaines favorable à l'embauche et à la formation des salariés. Les politiques nationales de filières seront coordonnées avec la stratégie de développement du territoire guyanais : les actions porteront sur les filières les plus pertinentes pour concentrer les aides.

Articulation des services publics de l'orientation avec des dispositifs territoriaux de développement des filières et métiers de l'économie verte.

Objectif stratégique 25 – Formation professionnelle

La formation professionnelle constitue un axe privilégié pour améliorer la cohésion sociale et l'employabilité. En effet, elle permet de préparer les bénéficiaires aux exigences du monde professionnel et d'accompagner les secteurs économiques en difficulté dans la recherche des moyens humains nécessaires à leur développement. Une offre de formation professionnelle bien ciblée permet de répondre aux besoins de la Guyane et de son développement. Ainsi, l'offre de formation pourra être adaptée à la stratégie de développement économique retenue pour le territoire guyanais s'agissant notamment des filières d'avenir.

Prise en compte de la transition écologique et énergétique dans le cadre de la formation sur les filières d'avenir.

VOLET 6 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

Il existe dans ce volet un lien étroit entre les actions proposées et les métiers de l'économie verte puisqu'il s'agit de favoriser l'émergence de nouvelles entreprises autour de produits nouveaux (aquaculture, énergies renouvelables, e-culture...) et de partenariats innovants avec notamment les interprofessions, les organismes de recherche et les associations locales.

Objectif stratégique 26 – Le soutien aux filières de production

La structure de l'économie guyanaise est marquée par une concentration de la production dans les communes du centre littoral et par une prégnance des très petites entreprises. Un soutien aux filières permettrait de mieux répartir les emplois et de réaliser des économies d'échelle en favorisant le développement des filières présentant le meilleur potentiel.

Objectif stratégique 27 – Le renforcement de la compétitivité des entreprises

Complémentaire à l'objectif stratégique précédent, cet objectif stratégique est destiné à apporter un appui aux entreprises en termes de prospection d'opportunités, d'acquisition d'équipements et d'accès au financement afin d'améliorer leur compétitivité et de faciliter leur installation sur le territoire guyanais.

Objectif stratégique 28 – Les pratiques numériques culturelles et artistiques et l'e-culture

En Guyane, plus d'un jeune sur deux sort du système scolaire sans diplôme. Les Programmes de réussite éducative sont efficaces et apportent une réponse adaptée mais ne ciblent actuellement que les jeunes des quartiers prioritaires des villes. Cette zone de ciblage doit donc être élargie afin d'accentuer la portée de ce type de dispositif. Il s'agit aussi de valoriser les savoir-faire traditionnels dont la transmission de maître à apprentis doit être complétée par les bases scolaires indispensables à l'adaptation aux conditions d'exercice de l'activité professionnelle. Cette manière a fait la réputation d'excellence du compagnonnage.

Une grande partie du territoire de la Guyane est imparfaitement couverte par le réseau numérique et n'est accessible par aucun axe routier. L'e-culture prend ici tout son sens.

Objectif stratégique 29 – Aide aux entreprises culturelles dans les domaines de la création et la diffusion

Bien que nombreux et variés, les savoir-faire des populations guyanaises sont peu valorisés en termes d'activités économiques et de rayonnement culturel. De plus, les populations sont sujettes à des ruptures dans la transmission transgénérationnelle des connaissances. Dans ce contexte, il est opportun d'encourager le maintien et la transmission de certains savoir-faire afin de protéger le patrimoine que les communautés de Guyane ont en leur possession et de créer de nouveaux gisements d'emplois.

VOLET 7 – NUMERIQUE

L'accès au numérique est un enjeu majeur pour le territoire guyanais qui nécessite un partenariat étroit entre l'Etat, les collectivités, les opérateurs, les entreprises afin d'assurer une couverture exhaustive du territoire. Il s'agit de rechercher les solutions les plus adaptées aux spécificités du territoire guyanais tout en maîtrisant les coûts d'installation et de mise en service. Les projets d'infrastructures inscrits dans le présent volet intégreront des critères de développement durable (chantiers éco-responsables, enfouissement de réseau, mutualisation des installations).

Objectif stratégique 30 – Gouvernance

Le travail d'élaboration et d'animation du consensus entre l'Etat et les collectivités s'exerce en Guyane dans le cadre de l'ICANT, qui est l'instance de concertation pour les politiques d'aménagement numérique du territoire. L'actualisation de la Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique est une priorité du présent contrat.

Objectif stratégique 31 – France Très Haut Débit

Le financement par l'Etat du déploiement du numérique est prévu dans le cadre du plan « France très haut débit », relevant des Programmes d'investissements d'Avenir. L'accompagnement du territoire vers la formalisation d'un projet de réseau d'initiative publique Très Haut Débit constitue un point essentiel pour atteindre l'objectif gouvernemental de couverture exhaustive de la population à l'horizon 2022.

VOLET 8 – MOBILITE

Les divers chantiers prévus dans ce volet intégreront des spécifications techniques, critères d'attribution

et suivi de performance environnementale, l'autorisation des variantes innovantes à caractère environnemental dans les offres en lien notamment avec l'utilisation des matériaux et la dépense énergétique ; l'introduction de clauses sociales adaptées dans les marchés.

Objectif stratégique 32 – Volet Routier

Le dynamisme démographique va se traduire par une forte hausse de la mobilité dans la région. D'ici 2025, une augmentation de 70 à 100 % des flux de voyageurs est attendue sur la bande littorale. De plus, le tonnage de marchandises augmentera de 70 à 80 % sur la même période. Les changements seront également très importants en matière de déplacements de proximité. Le réseau routier national de la Guyane est constitué principalement d'un axe littoral de près de 500 kilomètres (RN1/RN2) reliant Apatou à Saint-Georges-de-l'Oyapock, aux frontières respectives du Suriname et du Brésil. Cet axe, qui est à l'échelle continentale, un maillon d'une panaméricaine atlantique, dessert et relie les principaux pôles urbains (agglomérations de Cayenne, Saint-Laurent-du-Maroni et Kourou) et stratégiques (centre spatial guyanais). Il est complété aux abords de l'agglomération de Cayenne par les ex-RN3 et ex-RN4 (transférées en 2008 au Conseil Général) qui desservent le port et l'aéroport. L'essentiel des déplacements et des transports est donc supporté par ce réseau routier national qu'il est indispensable de pérenniser et d'améliorer.

La démarche "éviter / réduire / compenser" est prise en compte dès les études préalables des projets et les études d'impacts (études faune/flore, protection des milieux aquatiques et des ressources en eau, études "loi sur l'eau", études "air" ...) qui sont nécessaires compte tenu de la nature des opérations prévues sur le réseau routier. Les prescriptions qui ressortent de ces études sont imposées aux entreprises réalisant les travaux. Si nécessaire (ex : pont de la Comté) il est directement fait appel à un bureau spécialisé en environnement afin d'être assisté pour le suivi environnemental en phase chantier. D'autre part, les dossiers de consultation autorisent systématiquement les variantes larges.

Dans tous les marchés faisant appel à une main d'œuvre importante, des clauses d'insertion sociales sont intégrées. Le nombre d'heures d'insertion est défini en conformité avec le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi).

Les améliorations environnementales prescrites par le code de l'environnement sont appliquées dès le début des études techniques, des études d'impacts et de l'évaluation environnementale des projets. Les projets situés en milieu urbain ou péri-urbain prennent en compte la nécessité de mettre en place un réseau de transport collectif permettant un report modal.

Objectif stratégique 33 – Volet Fluvial

La desserte des communes de l'intérieur ne peut se réaliser que par la voie fluviale et/ou aérienne faute de desserte routière. L'utilisation des fleuves Maroni et Oyapock notamment en toutes saisons est par conséquent essentielle à la circulation des personnes tout autant qu'à l'approvisionnement de ces communes en marchandises en provenance du littoral. Ceci nécessite la mise en place de dispositifs de franchissement des sauts à l'étiage pour en réduire la dangerosité et l'aménagement d'appontements dans les communes et bourgs ainsi desservis, afin de favoriser le désenclavement, et donc le développement économique de ces zones.

Objectif stratégique 34 – Volet portuaire

Le port de Dégrad-des-Cannes est l'une de principales porte d'entrée de la Guyane. Son activité repose essentiellement sur les importations en provenance d'Europe, et singulièrement de France métropolitaine pour les denrées alimentaires, d'Europe et d'Asie pour les produits manufacturés. Les échanges avec la Caraïbe pèsent, à ce jour, peu dans l'activité du port, de même que les échanges avec le Brésil et le Suriname, alors que les perspectives paraissent prometteuses. Les investissements réalisés au cours du

prochain contrat de plan visent en priorité à moderniser et améliorer l'attractivité du port de Dégrad-des-Cannes, en référence notamment à son plan stratégique de développement récemment adopté.

Objectif stratégique 35 – Liaison internationale entre Saint-Laurent-du-Maroni et Albina

"La Gabrielle" qui assure actuellement la liaison fluviale entre Saint-Laurent-du-Maroni et Albina est à ce jour le seul moyen de passage entre la France et le Suriname. Compte tenu de son état et de l'augmentation du trafic, elle sera remplacée dans la période du CPER par un bac aux capacités d'emport plus importantes. Sa mise en place permettra d'améliorer l'intégration de la Guyane dans son espace régional par l'intensification des échanges de marchandises et de voyageurs avec les pays voisins.

Objectif stratégique 36 : Favoriser le désenclavement de la Guyane par voie aérienne

La notion de développement des transports doit nécessairement tenir compte de celle des transports aériens intérieurs, puisque les communes de l'intérieur ne sont accessibles que par voie aérienne ou fluviale. La croissance démographique et la progressive amélioration du niveau de vie des habitants entraînera de nouveaux besoins en équipements. Pour rappel, d'ici 10 ans l'aéroport de Maripasoula comptera environ 40 000 passagers (30 000 passagers commerciaux ont été comptabilisés en 2013). La réalisation de travaux au niveau des infrastructures aéroportuaire permettra de faire face à l'augmentation des flux et permettra d'intensifier les échanges avec le reste du territoire.

Critères d'éco-conditionnalité

La circulaire du Premier ministre du 31 juillet 2014 fixe le cadre dans lequel les préoccupations sociales, économiques et environnementales doivent être prises en compte dans les nouvelles générations de contrat de plan. Un référentiel technique du Commissariat Général pour l'Egalité des Territoires propose d'intégrer aux contrats des critères d'éligibilité devant concourir à la sélection des projets nommés « critères d'éco-conditionnalité ».

Les critères d'éligibilité et de hiérarchisation des projets retenus dans le présent contrat sont les suivants :

Thématique emploi

Les projets seront retenus conformément aux critères d'éligibilité suivants : attention particulière portée à la transition écologique ou à l'économie verte et l'économie sociale et solidaire dans le projet soutenu ; prise en compte des métiers porteurs de la transition écologique et énergétique, ou ceux de l'économie sociale et solidaire.

En outre, parmi les critères permettant de hiérarchiser les projets, figureront les critères d'écoconditionnalité suivants :

1. Prise en compte de la transition écologique et énergétique dans un volet spécifique des contrats de plan régionaux de développement des formations professionnelles.
2. Mise à disposition au niveau territorial adapté de l'information et des ressources en orientation sur l'économie verte.
3. Articulation des services publics de l'orientation avec des dispositifs territoriaux de développement des filières et métiers de l'économie verte.
4. Existence d'actions spécifiques d'orientation de publics jeunes ou éloignés de l'emploi vers les filières et métiers de l'économie verte.

Thématique enseignement supérieur, recherche et innovation

Les projets seront retenus conformément aux critères d'éligibilité suivants : valorisation et mutualisation des ressources et synergies locales dans le projet et recherche d'une amélioration significative des performances énergétiques et thermiques ; desserte du site par des transports en commun et encouragement aux mobilités douces.

En outre, parmi les critères permettant de hiérarchiser les projets, figureront les critères d'écoconditionnalité suivants :

1. Prospective sur les métiers de l'économie verte et de l'économie sociale et solidaire intégrée au projet.
2. Soutien aux filières économiques « vertes ».
3. Création de bâtiments à énergie positive et/ou production d'énergies renouvelables.
4. Recyclage des matériaux évacués et/ou utilisation de matériaux recyclés et/ou locaux.
5. Travail particulier sur la qualité de l'air intérieur des bâtiments.

Thématique couverture du territoire par le très haut débit

Les projets seront retenus conformément aux critères d'éligibilité suivants : démarche de conception intégrant une large concertation et intégration dans la démarche d'étude d'une réflexion de développement

durable.

En outre, parmi les critères permettant de hiérarchiser les projets, figureront les critères d'écoconditionnalité suivants :

1. Efficacité énergétique du projet.
2. Chantier propre et éco-responsable.
3. Projet coordonné avec un enfouissement de réseau.
4. Démarche de mutualisation locale.

Thématique transition écologique et énergétique

Les projets seront retenus conformément aux critères d'éligibilité suivants : démarche structurée de valorisation et de capitalisation des expérimentations ; développement de l'écologie industrielle territoriale : démarches d'animation locale, mise en place de filières de recyclage, innovation par l'écoconception de biens ou de services, réseaux locaux de réparation et réutilisation de produit ; inscription dans les stratégies régionales ; projets ciblant prioritairement les ménages en situation de précarité énergétique.

En outre, parmi les critères permettant de hiérarchiser les projets, figureront les critères d'écoconditionnalité suivants :

1. Consolidation, développement et mutualisation des dispositifs existants.
2. Potentiel de diffusion de l'innovation.
3. Performance énergétique visée, labellisation environnementale, intégration du projet dans une réflexion globale type projet urbain ou de territoire, utilisation de matériaux biosourcés, travail particulier sur la qualité de l'air intérieur, performance en matière de qualité de l'air rejeté par les installations.
4. Pertinence de la démarche par rapport aux spécificités économiques territoriales.
5. Implication active et motivation des acteurs territoriaux.
6. Caractère innovant et valeur-ajoutée.
7. Démarche inscrite dans une réflexion intégrée de long terme (stratégie régionale, PCET, cit'ergie, agenda 21...).
8. Cohérence avec les actions engagées des plans de prévention et de gestion des déchets.

Thématique volet territorial

Les projets seront retenus conformément aux critères d'éligibilité suivants: engagement du porteur de projet à intégrer dans la conduite du projet, quelque soit son stade d'avancement, une démarche d'amélioration visant à intégrer les objectifs de développement durable, définis par l'article L 110.1-III du code de l'environnement.

En outre, parmi les critères permettant de hiérarchiser les projets, figureront les critères d'écoconditionnalité suivants :

1. Existence d'une démarche de projet territorial de développement durable ou A21 sur le territoire de projet.
2. Prise en compte des objectifs des documents de planification stratégique supra-territorial (SRCAE, PPA, SRADDT...).
3. Qualités de la conception du projet : soin apporté aux aspects environnementaux et énergétiques, démarche intégrée.

Thématique mobilité

Les projets seront retenus conformément aux critères d'éligibilité suivants : les divers chantiers prévus dans ce volet intégreront des spécifications techniques, critères d'attribution et suivi de performance environnementale, l'autorisation des variantes innovantes à caractère environnemental dans les offres en lien notamment avec l'utilisation des matériaux et la dépense énergétique ; l'introduction de clauses sociales adaptées dans les marchés ; le recensement des améliorations des évaluations environnementales/études d'impact et la mise à jour de ces études au fil de la définition du projet.

Déclinaison des critères d'éco-conditionnalité aux spécificités et contraintes guyanaises

A ces critères nationaux, s'ajoutent des critères plus spécifiques qui tiennent compte des singularités du territoire guyanais. Ce travail a été effectué en concertation avec la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL). Les maîtres d'ouvrage pourront bénéficier d'un accompagnement afin de préciser les conditions dans lesquelles les opérations peuvent être menées.

Les critères retenus et les objectifs stratégiques auxquels ils s'appliquent sont les suivants :

Critères d'éco-conditionnalité	Objectifs stratégiques
Création et pérennisation d'emplois relatifs à la transition écologique et énergétique et l'économie sociale et solidaire	<ul style="list-style-type: none">- efficacité énergétique des bâtiments (OS 12)- énergies renouvelables (OS 14)- reconquête de la biodiversité et préservation des ressources (OS 16)- projet de recherche (OS 19)- innovation (OS 20)- culture scientifique (OS 21)- besoins en compétences (OS 22)- développement des filières (OS 24)- formation professionnelle (OS 25)
Nombre de chercheurs associés aux opérations et actions innovantes réalisées pour répondre aux préoccupations environnementales	<ul style="list-style-type: none">- enseignement supérieur (OS 4)- énergies renouvelables (OS 14)- reconquête de la biodiversité et préservation des ressources (OS 16)- projets de recherche (OS 19)- innovation (OS 20)- culture scientifique (OS 21)
Attractivité du territoire et maintien des populations	<ul style="list-style-type: none">- projets de recherche (OS 19)- innovation (OS 20)- culture scientifique (OS 21)- besoins en compétences (OS 22)- les pratiques numériques culturelles artistiques et l'e-culture (OS 28)- gouvernance numérique (OS 30)- France Très Haut Débit (OS 31)
Attribution et mise en œuvre de labels environnementaux et de normes environnementales	<ul style="list-style-type: none">- enseignement supérieur (OS 4)- constructions scolaires (OS 5)- infrastructures culturelles (OS 6)- infrastructures sportives (OS 7)- efficacité énergétique des bâtiments (OS 12)- développement territorial intégré (OS 17)

Diffusion de pratiques exemplaires en matière de construction, développement de filières de production et du recyclage de matériaux pour la construction bioclimatique	<ul style="list-style-type: none"> - enseignement supérieur (OS 4) - constructions scolaires (OS 5) - infrastructures culturelles (OS 6) - infrastructures sportives (OS 7) - efficacité énergétique des bâtiments (OS 12) - développement territorial intégré (OS 17) - éducation à l'environnement et au développement durable (OS 18)
Développement de solutions de stockage des ENR et de la cogénération (biomasse, photovoltaïque)	<ul style="list-style-type: none"> - énergies renouvelables (OS 14) - soutien aux filières de production (OS 26)
Prise en compte de la consommation et de la production d'énergie : favoriser les activités à faible ratio énergétique	<ul style="list-style-type: none"> - enseignement supérieur (OS 4) - constructions scolaires (OS 5) - infrastructures culturelles (OS 6) - infrastructures sportives (OS 7) - efficacité énergétique des bâtiments (OS 12) - énergies renouvelables (OS 14) - éducation à l'environnement et au développement durable (OS 18) - soutien aux filières de production (OS 26)
Développement des filières de recyclage dans divers domaines (y compris dans la construction)	<ul style="list-style-type: none"> - gestion des déchets (OS 2) - constructions scolaires (OS 5) - infrastructures culturelles (OS 6) - infrastructures sportives (OS 7) - projets de recherche (OS 19) - innovation (OS 20) - soutien aux filières de production (OS 26)
Utilisation de la biomasse dans la filière bois-énergie	<ul style="list-style-type: none"> - efficacité énergétique des bâtiments (OS 12) - énergies renouvelables (OS 14) - soutien aux filières de production (OS 26) - éducation à l'environnement et au développement durable (OS 18)
Développement des TCSP permettant de limiter les déplacements individuels et la congestion automobile	<ul style="list-style-type: none"> - développement territorial intégré (OS 17) - éducation à l'environnement et au développement durable (OS 18) - volet routier (OS 32)
Intégration des projets routiers dans une réflexion globale (schémas locaux de développement/schémas modes doux/plans de développement urbain)	<ul style="list-style-type: none"> - développement territorial intégré (OS 17) - éducation à l'environnement et au développement durable (OS 18) - volet routier (OS 32)
Promotion des méthodes d'assainissement respectueuses de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - eau et assainissement (OS 3)
Promotion de démarches de restauration, reconversion, réhabilitation des biens immobiliers et mobiliers	<ul style="list-style-type: none"> - infrastructures culturelles (OS 6) - infrastructures sportives (OS 7) - revitalisation des centres-bourgs (OS 9) - aide aux entreprises culturelles dans les domaines de la création et diffusion (OS 29)
Augmentation de la part de la population concernée par la collecte des déchets	<ul style="list-style-type: none"> - gestion des déchets (OS 2) - soutien aux filières de production (OS 26)
Réduction des risques sanitaires liés à la consommation	<ul style="list-style-type: none"> - assainissement et eau (OS 3)

d'eau non potable	- développement territorial intégré (OS 17)
Actions de sensibilisation à l'environnement et de découverte/aménagements de sites	- infrastructures sportives (OS 7) - changement climatique (OS 13) - énergies renouvelables (OS 14) - reconquête de la biodiversité et préservation des ressources (OS 16) - éducation à l'environnement et au développement durable (OS 18)

Description des volets thématiques et fiches actions

La partie financière des fiches actions présente les montants contractualisés et valorisés. Ils pourront être complétés par toute autre participation lors de la mise en œuvre du contrat de plan.

Des critères d'éligibilité et de hiérarchisation des projets ont été retenus pour chaque objectif stratégique, ils sont présentés en pages 28 à 32 de ce document.

Volet 1 : Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et des populations

Volet 1	Infrastructures et services collectifs de base	SI	DEAL
----------------	-------------------------------------------------------	-----------	-------------

OS 1 – Prévention des risques naturels

Objet et descriptif du projet

Les trois quarts de la population guyanaise sont concernés par au moins un risque naturel. Les plans de prévention des risques, lorsqu'ils existent, ont été conçus au début des années 2000 et ne prennent donc pas en considération les évolutions récentes. Ainsi, il convient de prévenir les risques naturels et de produire des outils qui permettraient de mieux en tenir compte dans les opérations d'aménagement, de réhabilitation et de construction de nouveaux logements.

- *Risque d'inondation*

La directive européenne 2007/60/CE, dite directive « inondation » établit le cadre dans lequel sera créé le plan de gestion des risques d'inondation. De nouveaux outils comme la modélisation hydraulique peuvent être mis à profit pour améliorer la prévention du risque d'inondation. De plus, il peut être mieux connu grâce à l'acquisition de données topographiques et à l'instrumentation des secteurs à enjeu.

- *Érosion du littoral et submersion marine*

Le littoral guyanais présente une importance stratégique pour l'ensemble du territoire en matière d'urbanisation, de développement, de sécurité des biens et des personnes car il s'agit de la zone la plus aménagée et la plus occupée par les activités et les personnes. Les risques menaçant le littoral sont donc d'autant plus préoccupants : 7 241 personnes, 412 109 mètres carrés de constructions à usage d'habitation, 120 792 mètres carrés de locaux d'activité et près de 4 850 emplois sont impactés par le risque submersion marine (Source Directive Inondation pour la Guyane).

La dispersion des phénomènes de submersion marine et d'érosion littorale accroît les difficultés de lutte. Afin de limiter l'érosion du littoral et le risque de submersion marine, le Conseil Général a programmé l'enrochement des sections les plus exposées de la Route des plages.

- *Mouvements de terrain*

En 2000, un mouvement de terrain sur le Mont Cabassou a causé le décès d'une dizaine de personnes suscitant ainsi une prise de conscience collective de ce risque. Suite à la pression démographique et à la carence en terrains viabilisés, près de 500 personnes se sont installées illégalement dans la zone rouge inconstructible du Plan de Prévention des Risques de mouvements de terrain de l'île de Cayenne (Mont Baduel) et celle du Mont Cabassou, déjà occupée par une dizaine de familles et qui en parallèle, fait l'objet de demandes en terrains pour des constructions neuves.

L'objectif pour ces deux monts est d'assurer une véritable surveillance (instrumentation et cellule de veille), de réaliser les études nécessaires à la compréhension du phénomène et de déterminer les éventuels travaux à réaliser pour améliorer la stabilité des monts et/ou protéger les habitations. Sur le mont Baduel, la poursuite du programme de résorption de l'habitat insalubre (RHI) est indispensable avant d'envisager des travaux de remise en état du site ou des travaux permettant d'améliorer la stabilité du terrain.

Impacts des actions proposées

Ces actions permettent de sécuriser l'implantation des entreprises et des personnes.

Présentation financière des crédits contractualisés

Partenaires financiers : État, collectivités.

Maître d'ouvrage : collectivités principalement et l'État.

Bénéficiaires : citoyens (réduction de leur vulnérabilité), collectivités et État (acquisition des connaissances sur le risque pouvant participer à la prise de décision).

Opérations en M€	BOP	Etat	Conseil Général
Prévention des inondations	FPRNM*	0,033	
Érosion du littoral			1,2
Surveillance des zones exposées aux risques de mouvements de terrain	FPRNM	0,277	
TOTAL		0,310	1,2

*FPRNM : Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs

Crédits valorisés

Le Département interviendra à hauteur de 1,3M€ au titre du projet relatif à l'érosion du littoral en engageant un programme d'enrochement des sections les plus exposées de la Route des plages.

Évaluation

Indicateurs de réalisation :

- 1) inondation et érosion du littoral : nombre et qualité des données topographiques acquises ; dispositif de protection mis en place.
- 2) mouvements de terrain : assurer une véritable surveillance sur les monts Cabassou et Baduel (instrumentation et cellule de veille), réaliser les études nécessaires à la compréhension du phénomène et de déterminer les éventuels travaux à réaliser.

Indicateurs de résultats :

Fréquence des événements

Quantité et nature des dommages causés

Critères éco-conditionnalité

Des critères d'éligibilité et de hiérarchisation des projets ont été retenus pour chaque objectif stratégique, ils sont présentés en pages 28 à 32 de ce document.

OS 2 – Gestion et valorisation des déchets

Objet et descriptif du projet

La Guyane fait face à de nombreuses difficultés dans le cadre de la gestion des déchets :

- l'immensité du territoire rend très difficile la mutualisation des efforts : la collecte se fait alors de manière isolée et à une échelle le plus souvent infra-communale ;
- les coûts de prestation sont accrus du fait de l'enclavement et de la faible attractivité du territoire ;
- les ressources des collectivités sont faibles compte tenu du petit nombre d'usagers contribuables au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ainsi que de la valeur cadastrale des logements dont dépendent les montants de la taxe ;
- l'augmentation démographique et les changements des modes de consommation contribuent à l'accroissement des besoins en terme de traitement des ordures ménagères.

Les installations de stockage sont en cours de mise aux normes. Suite à un contentieux en 2007, la France a été condamnée par l'Union Européenne avec un risque financier d'une amende de 67 millions d'euros. En ce qui concerne la Guyane, six décharges sont concernées : Maripasoula, Papaïchton, Grand-Santi, Apatou, Kourou et Saint-Georges de l'Oyapock.

La Guyane doit donc entreprendre un effort d'équipement important et s'engager dans la mise en place ou l'amélioration de filières de collecte, de traitement, de tri et de valorisation des déchets. Une des priorités de la Guyane demeure la mise à niveau des infrastructures pour répondre aux besoins de gestion globale des déchets comportant une optimisation des performances énergétiques et environnementales.

Pour mener à bien l'effort d'équipement et optimiser ses effets, des actions autour des axes suivants seront poursuivies :

- la poursuite de l'intervention des financements nationaux et européens notamment pour les dépenses d'investissement ;
- la sécurisation des ressources des collectivités permettant le fonctionnement du service déchets ;
- la sensibilisation des populations au recyclage, au tri et à la diminution des volumes de déchets ;
- la structuration des filières de tri et de valorisation des déchets telles que les filières de Responsabilité Élargie des Producteurs ;
- la structuration des filières d'exportation pour les déchets difficilement valorisés en Guyane ;
- la poursuite de la mise en place d'un observatoire déchets pérenne qui serait à la fois un outil d'acquisition de connaissances, de centralisations des données, de pilotage et de suivi de la politique « déchets » à travers un véritable tableau de bord partagé d'indicateurs clefs ;
- enfin, une modification de la notion de site isolé au sein de la classification de l'Union Européenne est recherchée afin que la directive européenne sur le stockage des déchets considère autrement la singularité guyanaise.

Impacts économique et écologique des actions proposées

Emplois directs et indirects générés, réduction des risques de contentieux et préservation de l'environnement.

Présentation financière des crédits contractualisés

Partenaires financiers : ADEME, Région, EPCI, FEDER ou autres financements européens

Maître d'ouvrage : Collectivités territoriales

Bénéficiaires : Collectivités territoriales et usagers

Opérations en M€	ADEME	Conseil Général
ISDND Maripasoula et Grand-Santi ; extension des décharges des Maringouins et de Saint-Laurent	Opérations financées au titre des crédits ADEME valorisés	
Schémas directeurs	0,070	0,050
Stockage de déchets, études ISDND et éco-carbets	0,240	
Réhabilitation de décharges	0,925	
Quais de transfert	0,820	
Valorisation des déchets	2,120	
Déchèteries	1,205	
Collecte sélective	0,355	
Total	5,735	0,050

→ Un tableau plus détaillé des projets se trouve en annexe de ce document.

Crédits valorisés

L'ADEME financera les opérations d'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux et l'extension des décharges des Maringouins et de Saint-Laurent-du-Maroni à hauteur de 9,55 M€.

Le conseil Régional programme 930 K€ sur les schémas directeurs.

Les fonds européens participeront à hauteur de 6,1 M€ sur ce volet soit 5M€ de FEDER et 1,1M€ de FEADER.

Évaluation

Indicateurs de réalisation :

Nombre de sites conformes
 Nombre de déchèteries nouvelles créées
 Nombre de plateformes de compostages créées
 Nombre de décharges réhabilitées

Indicateurs de résultats :

Évaluation des tonnages de déchets par habitant
 Évaluation des tonnages de déchets valorisés
 Nombre de filières de tri, collecte, traitement et valorisation des déchets

Critères éco-conditionnalité

Des critères d'éligibilité et de hiérarchisation des projets ont été retenus pour chaque objectif stratégique, ils sont présentés en pages 28 à 32 de ce document.

OS 3 – Assainissement et Eau

Objet et descriptif des projets

La Guyane présente un retard au niveau de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Le rattrapage est complexifié par l'augmentation démographique, l'accélération de l'urbanisation et les faibles ressources des collectivités locales. Le principe de « l'eau paie l'eau » n'est pas appliqué à titre dérogatoire dans de nombreuses communes eu égard aux faibles revenus apportés par les redevances sur la ressource en eau.

- *Eau potable*

On estime à 21% la population non raccordée à l'eau potable en zone urbaine et 15 % sur les sites isolés⁶. Le nombre d'abonnés augmente de 3 % par an. Aux équipements à réaliser dans les zones dépourvues d'un service d'eau potable, s'ajoute la nécessité de faire face à l'augmentation du nombre de logements et par conséquent de la consommation dans les territoires déjà raccordés au réseau d'AEP.

Plusieurs « niveaux » d'accès à l'eau potable sont à distinguer :

- un accès à l'eau potable à domicile avec mise en réseau ;
- la mise en place de bornes fontaines et de pompes à bras dans les bourgs isolés. Elles permettent aux habitants de s'approvisionner en eau potable de manière ponctuelle, notamment pour la boisson ;
- enfin, en l'absence d'équipements, les habitants consomment l'eau de pluie pendant les 9 mois de saison humide et l'eau du fleuve en saison sèche. Ce mode d'approvisionnement est le plus risqué d'un point de vue sanitaire.

L'objectif est de poursuivre le développement des équipements et services et de répondre à un enjeu prioritaire de santé publique dans les communes et groupements de communes, en résorbant le retard actuel et en accompagnant la croissance démographique exceptionnelle en Guyane. Il s'agit de garantir un accès à un service d'eau potable de qualité (accessibilité, continuité, quantité) par :

- la mobilisation et la sécurisation de nouvelles ressources ;
- l'amélioration et le développement de la desserte en eau des populations (zones actuellement mal desservies et/ou d'urbanisation future).

L'aide concerne les études pré-opérationnelles et opérationnelles et les travaux portant sur :

- L'amélioration ou le renforcement des installations existantes ;
- La mobilisation et la protection de la ressource ;
- La création de stations de traitement, stations de pompage et stockage ;
- L'amélioration ou le renforcement des réseaux de distribution.

La réalisation d'opérations nouvelles :

- Recherche, mobilisation et équipement de nouvelles ressources ;
- Ouvrages de traitement, de pompage, de stockage ;
- Réalisation d'extensions ou interconnexions des réseaux.

- *Assainissement*

Seule la communauté d'agglomération du centre littoral est dotée d'un système d'assainissement collectif. C'est donc plus de la moitié de la population guyanaise qui n'y a pas accès. Lorsque l'assainissement est

⁶ Etimation de l'OEG sur la base d'un rapprochement entre les réseaux de distribution d'eau et de points de desserte et la localisation du bâti - Conférence sur l'AEP des sites isolés (janvier 2014)

réalisé par les particuliers, il ne respecte pas les normes de construction dans 90 % des cas. Ainsi, les eaux usées sont souvent mal traitées et présentent des risques pour la santé et l'environnement. Le défaut de prise en compte des eaux usées dans les constructions est souvent la conséquence d'une augmentation rapide de la population et de l'habitat spontané.

En termes de réalisations, la ville de Cayenne vient d'inaugurer sa station d'épuration et la station de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni est en cours de travaux. L'objectif est de poursuivre le développement des équipements et des services d'assainissement dans les communes et groupements de communes afin de combler le retard et de répondre ainsi aux problématiques de santé publique et d'environnement.

L'aide financière portera sur les études pré-opérationnelles et opérationnelles et sur les travaux concourant aux actions suivantes :

- création, renforcement, extension d'ouvrages collectifs de traitement des eaux usées ;
- création, renforcement et extension de réseaux de collecte des eaux usées.

Impact économique

Une meilleure accessibilité à l'eau potable permettra de rendre le territoire plus attractif et les dépenses dans le secteur de la santé se verraient diminués.

Présentation financière des crédits contractualisés

Partenaires financiers : Collectivités (Région, Département), UE (FEDER et FEADER), État (ONEMA), Office de l'Eau de Guyane.

Maître d'ouvrage : Les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics ayant compétence dans le domaine de l'assainissement et/ou de l'AEP.

Bénéficiaires : Usagers des services d'assainissement et d'eau potable de l'ensemble de la Guyane (soit potentiellement 250 000 habitants environ).

Opérations en M€	ONEMA	Conseil Général
Assainissement	13,600	0,370
Eau potable	2,000	
TOTAL	15,600	0,370

Crédits valorisés

Le Conseil Régional financera la création et le renforcement de réseaux de collecte et de traitement des eaux usées à hauteur de 1,5 M€ ainsi que l'accès à l'eau potable à hauteur de 1,5 M€ soit un total de 3 M€ en crédits valorisés sur cet objectif.

L'Office de l'Eau de la Guyane (OEG) apporte sa contribution à hauteur de 7,733 M€ dont 4,640 M€ pour l'assainissement et 3,093 M€ pour l'eau potable.

Les communes de la zone rurale de Guyane bénéficieront de FEADER (10,6 M€ pour l'assainissement et 10,3 M€ pour l'eau potable), celles de la zone urbaine de FEDER (8 M€ pour l'assainissement et 11 M€ pour l'eau potable).

La zone urbaine est définie comme suit :

- toute zone ou ouvrage interconnectée avec le réseau AEP existant desservant les communes de Cayenne, Rémire-Montjoly, Matoury, Montsinéry-Tonnégrande, Macouria ;

- toute zone ou ouvrage interconnecté avec l'agglomération d'assainissement : ensemble des stations de traitement qui traitent la continuité urbaine de l'île de Cayenne (Cayenne, Rémire, Montjoly, Matoury)

Évaluation

Indicateurs de réalisation :

Nombre d'opérations soutenues

Indicateurs de résultats :

Population bénéficiant d'une amélioration du service

Critères éco-conditionnalité

Des critères d'éligibilité et de hiérarchisation des projets ont été retenus pour chaque objectif stratégique, ils sont présentés en pages 28 à 32 de ce document.

Volet 1	Infrastructures et services collectifs de base	SI	Rectorat
----------------	-------------------------------------------------------	-----------	-----------------

OS 4 – Enseignement supérieur

Objet et descriptif du projet

Le pôle universitaire guyanais accueille environ 2230 étudiants répartis dans cinq composantes, l'IESG (enseignement général), l'ESPE (formation des maîtres), l'IUT, l'UFR de médecine et le service de la formation continue. Le taux d'encadrement est faible 2,4 % (53 enseignants-chercheurs) pour une moyenne nationale de 5,6 % en France. Le campus universitaire est jeune : inauguré en février 2011 il n'est pas encore achevé et manque des salles de travaux pratiques qui ne le rendent pour l'instant pas encore assez attractif pour les étudiants comme pour les enseignants-chercheurs.

L'enseignement supérieur se trouve en face de plusieurs défis :

- Permettre à tous les bacheliers d'acquérir une formation de base de qualité ;
- Contribuer à l'insertion des jeunes diplômés sur le marché de l'emploi en adaptant la carte des formations aux besoins de la société. ;
- Proposer des masters attractifs pour les étudiants guyanais, français hexagonaux et étrangers vers des formations d'excellence uniques en leur genre permettant aux étudiants de poursuivre en doctorat.

L'objectif est de mettre à disposition un outil complètement fonctionnel pouvant accueillir toute l'administration universitaire, tous les enseignants et enseignants-chercheurs (environ 250 personnels à moyen terme), tous les étudiants doctorants compris (3 000 à cette rentrée 2014) dans différents espaces dédiés (administration, pédagogie, recherche, vie étudiante). Le taux de croissance annuel des effectifs était de 8 % sur les dix dernières années, si un tel taux était maintenu l'université devrait être en mesure d'accueillir environ 4 500 étudiants d'ici 2020 pour une capacité d'accueil actuelle de 3 000 étudiants.

Achever la première phase fonctionnelle du campus de Troubiran est un objectif prioritaire pour le développement de l'Université de Guyane, ce qui impose de :

- transférer toutes les activités du campus Saint-Denis vers le campus Troubiran afin de s'affranchir d'une gestion multi-sites, des problèmes de salubrité, d'insécurité des personnels et de sûreté des biens ;
- accompagner la croissance de l'activité sur Cayenne et Kourou.

Pour cela plusieurs opérations immobilières doivent être menées. Le contrat de plan a pour objet de concevoir certaines de ces opérations. Le CNES participe également au financement des infrastructures universitaires.

- construction du Restaurant Universitaire ;
- construction d'un centre de ressources pour les travaux pratiques,
- construction d'un bâtiment dédié à la recherche ;
- extension de l'IUT à Bois-Chaudat ;
- 1^{er} équipement (pôle recherche, bibliothèque universitaire, centre de ressources) ;

Impact économique

S'agissant d'études débouchant à terme à la réalisation d'un ou de plusieurs bâtiments, il y aura vraisemblablement un impact indirect sur l'emploi. On peut estimer qu'une telle réflexion globale mobilise un certain nombre d'emplois à temps plein en matière d'ingénierie (maîtrise d'ouvrage, contrôle technique, bureaux d'études...) et de 20 à 80 emplois dans le BTP à l'issue selon les phases du chantier.

A l'issue de cette étude, les constructions permettront d'accueillir 20 à 30 postes d'enseignants-chercheurs et 20 à 30 postes de personnels BIATSS (bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, social, santé)

supplémentaires pour consolider l'organisation administrative de la nouvelle Université de la Guyane et mettre en place les nouvelles filières de formation, notamment à vocation professionnelle.

Présentation financière des crédits contractualisés

Partenaires financiers : Europe, Etat, Région

Maître d'ouvrage : Université, Rectorat

Bénéficiaires : Université de Guyane, enseignants, étudiants

Opérations en M€	BOP	État
Construction du Restaurant Universitaire	Financement alternatif FEDER	
Construction du Centre de Ressources	150	3,500
Construction du bâtiment Recherche	150	5,000
Extension de l'IUT bois-chaudat – p1	Financée sur les crédits valorisés du Conseil Régional et du CNES	
Achat 1 ^{er} équipement (pôle recherche, bu, centre de ressources) – p1	150	1,000
TOTAL		9,500

Crédits valorisés

Le Conseil Régional investira 3M€ dans l'équipement du campus de Troubiran. Son intervention porte sur la construction du centre de ressources pour 1 M€, celle du bâtiment de recherche pour 1,8 M€ et l'extension de l'IUT pour 200 K€.

Le CNES est également partie prenante avec une contribution à hauteur de 2,2 M€. Celle-ci se répartie sur la construction du bâtiment de recherche (400 K€), l'extension de l'IUT (800 K€) et sur l'achat du 1er équipement (1 M€).

Les actions contribuant à l'amélioration de l'enseignement supérieur sont également financées sur fonds européens à hauteur de 5 M€.

Évaluation

Indicateurs de résultats :

Surfaces neuves réalisées

Nombre d'étudiants

Ouverture de nouvelles filières

Nombre de salariés bénéficiaires (personnels attendus dans le cadre des créations y compris les personnels du site de St Denis transférés sur le campus de Troubiran)

Critères éco-conditionnalité

Des critères d'éligibilité et de hiérarchisation des projets ont été retenus pour chaque objectif stratégique, ils sont présentés en pages 28 à 32 de ce document.

Volet 1	Infrastructures et services collectifs de base	SI	Rectorat
----------------	-------------------------------------------------------	-----------	-----------------

OS 5 – Constructions scolaires – Collèges et Lycées

I – Constructions scolaires - Les Collèges

Objet et descriptif du projet

Selon les projections du Service Statistiques Académiques, sur la période 2014-2025 une augmentation d'environ 7 000 élèves est escomptée, soit un taux de croissance des effectifs académiques de l'ordre de 2,7% par an.

Les projections sur la période du CPER montrent que le nombre d'élèves scolarisés en collège progressera de 20 % soit 3 900 élèves supplémentaires en 6 ans. L'Ouest guyanais connaîtra la plus forte croissance avec une augmentation annuelle moyenne des effectifs scolarisés de 3,5 % entre 2015 et 2025. Toutefois, à l'échelle des bassins, celui de Saint-Georges, Régina, Camopi, Ouanary est de loin celui qui exprimera le plus fort besoin avec une croissance de 53 %. A cette progression des effectifs, s'ajoute l'enclavement de certains bassins de population qui accentue le besoin en infrastructures.

Ce contrat prévoit l'extension de trois collèges existants et la construction de trois nouveaux collèges.

Présentation financière des crédits contractualisés

Partenaires financiers : Europe, État, Conseil Général

Maître d'ouvrage : Conseil Général

Bénéficiaires : Conseil Général

Opérations en M€	BOP	État	Conseil Général
Construction du collège VI à Saint-Laurent-du-Maroni	123	3,183	9,817
Construction du collège VI à Cayenne	123	3,183	7,817
Construction du collège II à St-Georges (avec internat)	123	3,183	15,817
Extensions Henri Agarande à Kourou (segpa)			2,000
Extension du collège de Saint-Laurent-du-Maroni V tranche 2			3,000
Extension du collège de Papaïchton tranche 4 (hall sportif et réfectoire)			3,000
TOTAL		9,549	41,451

Crédits valorisés

Le FEDER est mobilisé sur le financement des constructions scolaires à hauteur de 27 M€ répartis à part égale entre les écoles, les collèges et les lycées. Le FEDER financera la construction du collège VI à Saint-Laurent-du-Maroni pour 3 M€, celle du collège VI à Cayenne pour 3 M€ et la construction collège II à St-Georges avec internat pour 3 M€ également.

Critères éco-conditionnalité

Des critères d'éligibilité et de hiérarchisation des projets ont été retenus pour chaque objectif stratégique,

ils sont présentés en pages 28 à 32 de ce document.

I – Constructions scolaires - Les Lycées

Objet et descriptif du projet

Entre 2009 et 2010, ce ne sont pas moins de 4 nouveaux lycées qui ont été livrés (Mana, Saint-Laurent-du-Maroni, Rémire-Montjoly et Kourou). Le présent CPER a pour objectif de poursuivre cet effort en équipements.

Selon les projections du Service Statistiques Académiques, sur la période 2014-2025 une augmentation d'environ 11 000 lycéens est escomptée, soit un taux de croissance des effectifs académiques de l'ordre de 6,2 % par an. Les projections sur la période du CPER montrent que le nombre d'élèves scolarisés en lycée progressera de 34 % soit 4 000 élèves supplémentaires en 6 ans.

L'augmentation sera plus marquée dans les bassins de Kourou (+ 59 % soit + 1 134 en valeur absolue) et de Saint-Laurent-du-Maroni (+ 50 % soit + 1 704 en valeur absolue). Par conséquent, dans le cadre du présent contrat de plan, la construction de nouveaux lycées est prévue à Macouria, à Saint-Laurent-du-Maroni et à Maripasoula, en complément des extensions et des réhabilitations prévues.

Présentation financière des crédits contractualisés

Partenaires financiers : Europe, État, Conseil Régional

Maître d'ouvrage : Conseil Régional

Bénéficiaires : Conseil Régional

Opérations en M€	BOP	État	Conseil Régional
Lycée polyvalent IV de Sain-Laurent	123	5,444	51,847
Lycée polyvalent de Macouria	123	4,107	20,110
Lycée polyvalent de Maripasoula			30,080
Réhabilitation Melkior Garré			10,810
Extensions et réhabilitations (Damas, Monnerville, Lama-Prévot, lumina Sophie, Max Joséphine)			12,361
TOTAL		9,551	125,207

Crédits valorisés

Le FEDER est mobilisé sur le financement des constructions scolaires à hauteur de 27 M€ répartis à part égale entre les écoles, les collèges et les lycées. Il financera les lycées de Sain-Laurent et Macouria à hauteur de 4,5 M€ chacun.

→ **Au regard de l'importance des crédits d'Etat mobilisés pour la construction d'écoles primaires et leur nécessaire articulation avec les constructions de collèges-lycées-enseignement supérieur, ceux-ci figurent au contrat de plan dans la partie valorisée pour un montant de 45,5 M€ sur 5 ans.**

Évaluation

Indicateurs de réalisation : nombre de construction et réhabilitations de lycées.

Indicateurs de résultats : nombre de lycéens accueillis.

Critères éco-conditionnalité

Des critères d'éligibilité et de hiérarchisation des projets ont été retenus pour chaque objectif stratégique, ils sont présentés en pages 28 à 32 de ce document.

Volet 1	Infrastructures et services collectifs de base	SI	DAC
----------------	-------------------------------------------------------	-----------	------------

OS 6 – Infrastructures culturelles

Objet et descriptif du projet

- *La « Maison des Cultures et des Mémoires de la Guyane, Jean Martial » (M.C.M.G)*

La « Maison des Cultures et des Mémoires de la Guyane, Jean Martial » (MCMG), propriété du Conseil Général, sera le pôle de conservation et de vulgarisation des mémoires orales, écrites et matérielles des peuples de la Guyane, des origines à nos jours. Ce pôle a pour ambition de rayonner au-delà de la Guyane Française sur l'ensemble du plateau des Guyanes (du Guyana au Brésil - Etats de l'Amapa et du Parà).

Ce projet concerne deux sites :

- Rémire-Montjoly pour les espaces techniques et les archives départementales (construction *ex nihilo*). Le terrain sis à Rémire Montjoly sur lequel sera construit le bâtiment des archives est en cours de cession par la Commune de Rémire Montjoly au Département.
- L'ancien hôpital Jean Martial de Cayenne pour les espaces ouverts aux publics, musée, centre de conservation et d'études archéologiques, Service de l'inventaire général et des langues de Guyane, le Fonds d'Art Contemporain (FRAC), une cinémathèque et un pôle d'excellence linguistique.

Une convention pluriannuelle de partenariat signée, le 2 février 2012, entre le Conseil Général, principal propriétaire, le Conseil Régional et l'État confirme la participation financière à parité des trois partenaires et fixe le périmètre scientifique et culturel de la future institution, le calendrier prévisionnel des études, travaux et financements, ainsi que la configuration administrative et juridique du projet.

Le site de Rémire-Montjoly de la MCMG est proposé au financement au titre du CPER. Le projet de l'ancien hôpital Jean-Martial fera l'objet d'un financement au titre des crédits valorisés.

- *La création de salles de spectacle et l'aménagement d'équipements mobiles*

Les salles de spectacle sont rares sur le département. Aucune n'est conçue avec des lieux de répétition, de création et d'atelier. Les décentralisations des spectacles accueillis par les deux scènes conventionnées et la future scène nationale sont handicapées par l'absence de lieux de diffusion et cantonnées à des petites formes. La construction ou l'aménagement de salles de spectacle est proposée prioritairement dans les deux communes accueillant les scènes conventionnées : Saint-Laurent-du-Maroni et Macouria.

En outre, face au très faible équipement des communes rurales, il s'avère nécessaire de mettre à leur disposition deux parcs de matériels techniques mobiles et d'équipements scéniques démontables, l'un dans l'Ouest guyanais pour les communes sur le fleuve Maroni, et l'autre dans l'Est pour les communes du fleuve Oyapock.

- *Autres projets*

Musée Rue Madame Payé

Le Musée des Cultures Guyanaise est situé dans une propriété de la Région au 78 rue Madame Payé à Cayenne. Cette maison de style traditionnel a été construite à la fin XIX^e siècle. Elle comprend deux extensions réalisées dans les années 50.

Des travaux de première urgence doivent être réalisés pour :

- La réfection de la toiture ;
- Le renforcement de l'étanchéité ;

- La rénovation du bungalow.

Travaux Zéphyr, investissements Ecole nationale de Musique et de Danse et structures culturelles

La modernisation de la salle de spectacle le Zéphyr se poursuit en 2015 par :

- Le remplacement de la charpente du Parvis (actuellement en métal, elle sera reconstruite en bois) ;
- La réfection des sanitaires publics.

Le Conservatoire de Musique Danse et Théâtre (CMDT) doit procéder au renouvellement d'une partie de son parc de matériel obsolète.

Par ailleurs, dans le cadre du classement de l'Établissement par le Ministère de la Culture et de la Communication une classe de contrebasse doit être ouverte, ce qui entraîne l'acquisition d'une quinzaine d'instruments.

Une dotation est également créée pour répondre aux besoins d'équipements des structures culturelles publiques ou privées (radios privées, cinémas, librairies, associations...)

Impact économique et social

L'impact du projet se mesure essentiellement dans ses deux composantes en termes de rayonnement et d'attractivité culturelle. Il convient d'y ajouter un impact fort en terme de cohésion sociale principalement pour le volet équipements scéniques mobiles. Enfin, ces projets feront intervenir des entreprises de travaux pour répondre aux besoins en infrastructures.

Faisabilité

Concernant la MCMG, une première tranche de financement a été engagée pour la construction du site de Rémire-Montjoly, avec une phase d'étude confiée à la maîtrise d'œuvre en 2012 et une phase de préparation des terrains en 2013.

Concernant les salles de spectacle, Saint-Laurent-du-Maroni étudie depuis bientôt 4 ans les différentes solutions possibles. Plusieurs scénarii sont en concurrence depuis la réhabilitation d'une salle existante jusqu'à la construction d'une salle nouvelle. La décision effective est attendue à moyen terme (mi-mandat). Les scènes mobiles sont à l'état de projet. Une réalisation à moyen terme est envisageable.

Calendrier de réalisation

La fin des travaux de construction du site de Rémire de la MCMG est prévue en 2017.

Concernant les salles de spectacle et équipements mobiles une échéance 2017/2020 est raisonnable.

Présentation financière des crédits contractualisés

Partenaires financiers :Etat, Conseil Général et Conseil Régionale

Maître d'ouvrage :

Pour la MCMG le maître d'ouvrage propriétaire est le Conseil Général.

Pour les salles de spectacles, ce sont les propriétaires (commune ou communauté de commune).

Bénéficiaires :

L'ensemble des populations du plateau des Guyane et les populations directement concernées, le grand public, les usagers des structures, les élèves du CMDT, les salariés des établissements.

Opérations en M€	BOP	État	Conseil Général
Salles de spectacle	131	1,800	
MCMG-Site de Rémire (archives)	175	5,060	5,000
MCMG – Hôpital Jean-Martial	Financé au titre des crédits valorisés à part égale entre les 3 partenaires financiers : Etat, Région, Département		
Musée rue Madame Payé	Opérations financées par le Conseil Régional		
Travaux Zephir et inv. Ecole nationale de Musique et de Danse et associations culturelles ; renouvellement de matériel et ouverture d'une salle de contrebasse au Conservatoire de Musique Danse et Théâtre			
TOTAL	6,860		5,000

Crédits valorisés

Le Conseil Régional participera à la création de salles de spectacles à hauteur de 1,8 M€ ainsi qu'à la construction d'un bâtiment des archives à Rémire pour 5 M€ dans le cadre du projet de Maison des cultures et des mémoires de Guyane.

La réhabilitation de l'ancien hôpital Jean-Martial qui relève également du projet de Maison des cultures et des mémoires de Guyane fera l'objet d'un financement de 30 M€ au titre des crédits valorisés à montant égal entre les trois partenaires financiers : le Conseil Général, le Conseil Régional et l'État.

Les travaux sur les bâtiments régionaux à savoir le Musée rue Madame Payé, la salle de spectacle le Zéphyr, l'Ecole nationale de Musique et de Danse, le Conservatoire de Musique Danse et Théâtre seront financés par le Conseil Régional pour un montant de 550 K€.

Les fonds européens pourraient être mobilisés sur ce volet, essentiellement le FEDER (tourisme), le FEADER (programmes LEADER) et le PO Amazonie.

Évaluation

Indicateurs de réalisation : MCMG : Calendrier prévisionnel des travaux et salles de spectacle : Plans de financements

Indicateurs de résultats: MCMG : Ouverture du site au public au 1^{er} trimestre 2018 et salles de spectacle : Ouverture des salles ou mise à disposition des scènes mobiles

Critères éco-conditionnalité

Des critères d'éligibilité et de hiérarchisation des projets ont été retenus pour chaque objectif stratégique, ils sont présentés en pages 28 à 32 de ce document.

OS 7 – Infrastructures sportives

Objet et descriptif du projet

SAINT-LAURENT-DU-MARONI

Objectif :

La commune de Saint-Laurent-du-Maroni, avec une population d'environ 40 000 habitants, représente le deuxième bassin démographique du territoire de la Guyane.

Il devient impératif de doter cette zone du territoire d'équipements sportifs permettant de renforcer le lien social à travers la pratique sportive et de sécuriser les activités nautiques des habitants.

Projet :

- Un complexe aquatique avec un bassin de 25 m et un bassin d'initiation.
- Un complexe sportif regroupant un terrain synthétique de football, un terrain de football en herbe et un terrain de rugby en herbe, une salle spécialisée pour les activités gymniques, un gymnase dédié à la pratique des sports de salle avec une capacité de 700 places.

GRAND SANTI, MARIPASOULA, CAMOPI :

Objectif :

Ces communes du fleuve possèdent toutes un établissement du second degré avec un gymnase voir un plateau sportif pour la pratique de l'EPS ou du sport en milieu associatif. Cependant, l'apprentissage de la natation est impossible, en raison de l'absence d'équipements sportifs dédiés à cette pratique. Dans ces zones isolées, il serait fortement nécessaire de mettre en place des installations sportives qui s'inscriraient dans l'environnement et apporteraient une réponse aux problématiques de santé publique.

Projet :

Acquisition de bassins flottants pérennes dans chacune de ces communes.

KOUROU

Objectif :

La commune de Kourou reste l'une des zones pauvres de notre territoire en termes d'équipements sportifs. Troisième bassin démographique après ceux de Cayenne et de Saint-Laurent-du-Maroni, il devient primordial de créer des espaces de lien social.

Projet :

Création d'un complexe sportif avec des aires de jeu regroupant deux terrains de football en herbe, un terrain de football en synthétique, deux terrains de rugby en herbe et un parcours de santé.

REMIRE-MONTJOLY

Objectif :

La protection de la santé par la pratique sportive est devenue un axe prioritaire pour lutter contre la sédentarité et les maladies associées. De plus en plus d'usagers pratiquent la marche sportive ou la course à pied. Cependant, en raison de l'érosion des plages et de l'absence criante de chemins pédestres sécurisés, cette pratique se déroule, en grande partie, au bord des routes départementales. A cet effet, il serait judicieux de créer des espaces sportifs dédiés à la pratique de ces activités de plein air.

Projet :

- Création d'un parcours de santé sur le complexe sportif de Morne Coco.
- Aménagement des sites de pleine nature pour la pratique du kayak, de la randonnée pédestre (Sentier Vidal, Sentier du Rorota).

L'Institut de Formation d'Accès aux Sports de Haut Niveau (IFAS)

L'ouvrage sera réalisé sur le site de Troubiran à Cayenne en périphérie du centre-ville. L'ensemble permettra d'accueillir :

- Un hébergement de 50 lits;
- Un réfectoire de 50 places;
- Des salles de formation et de soutien scolaire;
- Un pôle administratif et médical ainsi que des locaux communs de circulation et des espaces extérieurs.
- Un bâtiment existant d'environ 378,06 m² devra être réhabilité et réaménagé dans le cadre de cette opération, la surface du terrain est d'environ 8 601 m².

Le hall régional des sports

La Région Guyane a décidé de doter le monde sportif guyanais d'une salle multisports et de locaux annexes qui ont été définis en fonction des prescriptions d'homologation pour les compétitions des clubs sportifs, en particulier de la Fédération Française de Handball pour permettre une homologation de cette salle en classe III. Les caractéristiques de cette salle permettent des compétitions à un niveau régional et national en handball, basket-ball, volley-ball, et futsal. Mais aussi en fonction des besoins logistiques pour l'organisation de manifestations diverses.

Ce projet, d'une capacité de 500 places sur l'île de Cayenne a donc été lancé en octobre 2010.

Le projet de hall des sports sera composé de 5 unités fonctionnelles :

- Une zone d'accueil (hall, guichet/buvette, déambulateur, sanitaires) ;
- Des locaux administratifs (salle de réunion, régie, loge gardien) ;
- Une aire d'activité comprenant une surface multisports (44m*22m) permettant la pratique du handball, du volleyball, du basketball, du futsal et du badminton, pouvant accueillir des compétitions de niveaux régional, et des gradins de 500 places ;
- Des annexes sportives (vestiaires, sanitaires, douches pour les encadrants et pour les joueurs ; un local de stockage des ligues par association et un local de stockage de l'IFAS) ;
- Des annexes logistiques et techniques.

La superficie du terrain d'assiette pour l'opération est de 6 066 m².

Le complexe sportif du lycée Juminer à Saint-Laurent-du-Maroni

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique régional de développement – volet « garantir la cohésion de la société guyanaise et valoriser sa diversité », axe « développer la pratique sportive de masse et le potentiel des guyanais pour le sport de haut niveau », la région Guyane a entrepris de construire un complexe sportif au lycée Bertène Juminer, à Saint-Laurent-du-Maroni.

L'objectif est de pallier les difficultés rencontrées par les ligues pour l'organisation de leurs championnats toutes catégories confondues. Le projet a également pour objectif d'apporter plus de sécurité aux compétitions réalisées dans le cadre de l'UNSS, mais également de permettre l'organisation de compétitions sportives régionales. Ce complexe est destiné à la fois aux scolaires et aux associations sportives. L'équipement a pour vocation d'accueillir les compétitions d'un niveau régional pour la salle multisports.

L'enjeu majeur de ce projet est de répondre à la multiplicité des demandes du territoire et de permettre le développement d'une offre éducative, sportive et de loisirs, ouverte à toutes les typologies d'utilisateurs (scolaires, associations, grand public) :

Pour les scolaires : proposer aux établissements scolaires des cycles d'éducation physique et sportive d'une durée suffisante pour un apprentissage optimum et des surfaces de pratiques adaptées aux différents niveaux d'expertise des élèves et aux différentes familles d'activités.

Pour les associations : accueillir les associations sportives en proposant des aires de pratique sportive normalisées, notamment pour la pratique de sports collectifs de salle.

Pour le grand public : disposer d'un espace participant à la vie locale (pratiquants libres, spectateurs, organisation de réunions et de rassemblement à toutes fins festives, administratives, ...).

Ce complexe sportif sera composé de :

- Une salle multisports couverte avec une tribune de 300 places;
- Une salle polyvalente;
- Une salle sport de combat;
- Trois terrains de beach volley extérieurs.

Extension du plateau sportif de Matiti

L'opération comprend :

- Une salle de musculation ;
- Un local de stockage de 32 m² ;
- Un bureau de 12 m².

Impact économique et social

Les projets contribueront à la création d'emplois dans le secteur du BTP et réduiront le nombre de personnes sujettes aux maladies cardio-vasculaires.

Démarrage des études en 2015.

Présentation financière des crédits valorisés, il n'y a pas de crédits contractualisés sur cet OS

Partenaires financiers : Conseil Général, Région Guyane, Etat, Communes, Autres

Maître d'ouvrage : en fonction du projet

Bénéficiaires : Communes, Associations Sportives, usagers

Opérations en M€	Conseil Régional	Conseil Général
Équipements Saint-Laurent		1,500
Bassins Grand-Santi, Maripasoula, Camopi		0,500
Équipements Kourou		1,500
Rémire-Montjoly		0,500
Projets région : IFAS, halls sportifs, extension PROGT...	7,700	
TOTAL	7,700	4,000

Les fonds européens pourraient être mobilisés sur ce volet, essentiellement le FEDER (tourisme), le FEADER (programmes LEADER) et le PO Amazonie.

Évaluation

Indicateurs de réalisation : nombre d'équipements réalisés et capacité

Indicateurs de résultats : nombre de compétitions réalisées, nombre d'adhérents aux fédérations

Critères éco-conditionnalité

Des critères d'éligibilité et de hiérarchisation des projets ont été retenus pour chaque objectif stratégique, ils sont présentés en pages 28 à 32 de ce document.

Volet 2 : Aménagement urbain durable et soutien aux dynamiques territoriales

Volet 2	Aménagement urbain durable et soutien aux dynamiques territoriales	SI	DEAL
----------------	---------------------------------------------------------------------------	-----------	-------------

OS 8 – FRAFU

Objet et descriptif du projet

Afin de mener à bien la politique de logement social dans les départements d'Outre-Mer, le Fonds Régional d'Aménagement Foncier Urbain a été créé. Il permet de surmonter les obstacles liés au coût élevé du foncier, à la rareté des terrains disponibles et à la nécessité de les viabiliser. Outre la réalisation d'études, les fonds nationaux, régionaux, départementaux et européens contractualisés dans le cadre du FRAFU permettront de viabiliser les terrains et de mener à bien le portage des dossiers relatifs au foncier dans les communes. Les conditions de financement du FRAFU feront par ailleurs l'objet d'une clause de revoyure dans le cadre de la mise en place de l'OIN qui a fait l'objet d'une mission de préfiguration.

La Guyane souffre d'un manque en foncier aménagé disponible pour la construction de logements neufs alors que la population mal logée augmente de manière exponentielle. Les besoins sont estimés à 4 600 logements par an d'ici 2040, dont la moitié en logement social. Ce besoin est nettement supérieur à la production annuelle de l'ordre de 2000 logements depuis 2010 dont la moitié sont des logements sociaux. De plus, chaque année près de 1000 logements spontanés voient le jour et aujourd'hui, on dénombre 19 000 logements insalubres. Ce phénomène représente d'importantes dépenses publiques lorsqu'il faut conduire des opérations de résorption de cet habitat (RHI).

Pour limiter le développement de zones d'habitats spontanées, la priorité est de proposer des terrains aménagés aux constructeurs, dans le cadre d'opérations d'aménagement d'ensemble qui intégreront les problématiques de l'emploi, des transports et des équipements de services publics.

Impact économique

Impact fort sur le secteur du BTP actuellement en difficulté avec la création d'emplois (1M€ investis créer 8,1 emplois). In fine, la construction de logements sociaux pour reloger les personnes vivant dans des logements illicites et insalubres représente une économie vis-à-vis de la pérennisation des logements relevant d'opérations de RHI, et permet de construire davantage de logements aux normes. De plus, cela permet d'élargir l'assiette des taxes assises sur le foncier et le logement.

Présentation financière des crédits contractualisés

Partenaires financiers : Etat, collectivités, Europe
 Maître d'ouvrage : Aménageurs ou collectivités
 Bénéficiaires : constructeurs, bailleurs sociaux...etc.

Opérations en M€	BOP	Etat	Conseil Général
FRAFU	123	22,200	2,500

Crédits valorisés

Les crédits du Conseil Régional d'un montant de 8,5 M€ viendront en appui des crédits Etat pour la réalisation d'études, la viabilisation des terrains et l'appui en terme d'ingénierie dans les communes.

Les fonds européens peuvent être mobilisés sur ce volet au titre du FEDER à hauteur de 37 M€.

Évaluation

Indicateurs de réalisation : pourcentage de surfaces viabilisées

Indicateurs de résultats : nombre de logements construits

Critères éco-conditionnalité

Des critères d'éligibilité et de hiérarchisation des projets ont été retenus pour chaque objectif stratégique, ils sont présentés en pages 28 à 32 de ce document.

Volet 2	Aménagement urbain durable et soutien aux dynamiques territoriales	SI	SGAR
----------------	---------------------------------------------------------------------------	-----------	-------------

OS 9 – Revitalisation des centre-bourgs

Objet et descriptif du projet

Afin de renforcer l'attractivité des bourgs et d'améliorer la qualité de vie des habitants, des actions seront menées pour :

- Viabiliser du foncier et développer l'ingénierie ;
- Réaliser ou améliorer les équipements collectifs, tels que les maisons de santé ou les maisons de services au public, situées dans les communes pré-sélectionnées dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Revitalisation des centres-bourgs » et en complément des dépenses qui seront prises en charges dans le cadre de cette expérimentation, financées par le FNADT, hors CPER.

Exemples d'opérations finançables en cours au titre du FNADT :

- Opérations des communes déjà pré-sélectionnées au titre de l'AMI « Revitalisation des centres-bourgs » mais qui n'ont pas été retenues (c'est-à-dire les communes candidates hors Maripasoula) ;
- Les Maisons des services publics telles que celle de Saint-Georges-de-l'Oyapock prise en charge dans le cadre du présent contrat.

Présentation financière des crédits contractualisés

Partenaires financiers : Etat, collectivités, Europe

Maître d'ouvrage : collectivités

Bénéficiaires : collectivités ou services publics

Opérations en M€	BOP	Etat
Centre bourgs	112	4,000
Maison des Services publics (hors Maripasoula)	112	0,500
TOTAL		4,500

Crédits valorisés

Les fonds européens peuvent être mobilisés sur ce volet au titre du FEDER à hauteur de 37 M€.

Évaluation

Indicateurs de réalisation : mobilisation des crédits identifiés pour ces opérations dans le cadre du contrat de plan et hors contrat de plan

Indicateurs de résultat : nombre d'opérations réalisées et d'usagers concernés

Critères éco-conditionnalité

Des critères d'éligibilité et de hiérarchisation des projets ont été retenus pour chaque objectif stratégique, ils sont présentés en pages 28 à 32 de ce document.

Volet 2	Aménagement urbain durable et soutien aux dynamiques territoriales	SI	DEAL
----------------	---------------------------------------------------------------------------	-----------	-------------

OS 10 – Amélioration de l’habitat

Objet et descriptif du projet

Dans l’exercice de ses compétences, l’un des objectifs de la Région est l’amélioration du cadre et de la qualité de vie des habitants du territoire. Aussi, elle s’investit dans la réalisation de programmes de construction de logements aidés, aussi bien en individuel qu’en collectif. A ce titre, et pour répondre aux besoins des Guyanais aux revenus les plus faibles, la Région finance des logements au travers de plusieurs dispositifs d’aides : aide à l’habitat du logement des Personnes Agées, aide à l’acquisition de logement HLMO, aide à la Réhabilitation du patrimoine bâti, aide à la construction ou à l’acquisition de logement en accession à la propriété.

Ainsi concernant l'aide complémentaire pour la construction ou l'acquisition de logements aidés par l'Etat, les personnes respectant les plafonds de ressources du logement social et bénéficiant d'une prime ou d'une subvention de l'Etat, peuvent solliciter une aide complémentaire du Conseil Régional pour le logement dont ils seront propriétaires occupants.

Concernant l'amélioration des logements des personnes âgées (ALPA), les personnes âgées de plus de 60 ans, et sous conditions de plafond de ressources, peuvent solliciter une aide du Conseil Régional pour l'amélioration du logement dont ils sont propriétaires occupants.

De plus, sous conditions, les personnes occupant un logement HLMO mis en vente peuvent également solliciter une aide.

Par ailleurs, les propriétaires de constructions traditionnelles guyanaises (à l'exclusion de personnes morales), peuvent solliciter une aide du Conseil Régional lorsque celles-ci nécessitent une remise en état.

Impact économique

Impact sur l’activité économique y compris sur le secteur du BTP qui représente près de 15% du PIB Guyanais.

Présentation financière des crédits valorisés, il n'y a pas de crédits contractualisés sur cet OS

Partenaires financiers : Conseil Régional, Conseil Général, Particuliers

Maître d’ouvrage : Particuliers, bailleurs

Bénéficiaires : Particuliers

Opérations en M€	Conseil Régional
Amélioration de l'habitat	8,500

Crédits valorisés

Les fonds européens peuvent être mobilisés sur ce volet au titre du FEDER à hauteur de 37 M€.

Critères éco-conditionnalité

Des critères d'éligibilité et de hiérarchisation des projets ont été retenus pour chaque objectif stratégique, ils sont présentés en pages 28 à 32 de ce document.

Volet 2	Aménagement urbain durable et soutien aux dynamiques territoriales	SI	DEAL
----------------	---------------------------------------------------------------------------	-----------	-------------

OS 11 – Offre territoriale

Objet et descriptif du projet

Dans le cadre d'une démarche de contractualisation entre les communes et la Région, cette dernière favorise la réalisation d'actions et de projets structurants en matière de développement économique, d'infrastructures de base pour tous et de cohésion sociale. Cette intervention, qui permet d'élaborer des politiques de développement territorial concerté, a pour finalité de réduire les inégalités et les déséquilibres qui marquent le département.

Les contrats territoriaux permettent ainsi d'accompagner les politiques publiques de proximité.

C'est ainsi que sur la période 2011-2014, la Région a apporté une contribution financière et/ou un appui technique à plus de 150 opérations réalisées en concertation avec les 22 communes de Guyane. A titre d'exemples :

- réhabilitations et constructions de terrains de sport : hall; terrains de football; plateau sportif; terrain de pétanque; piscine; salle d'arts martiaux...;
- renforcements et extensions de réseaux (voirie; éclairage; assainissement; eau potable);
- acquisitions de matériels (ex : tractopelle; mini-bus; pelle-mécanique; moteur hors-bord...);
- réhabilitations et constructions d'infrastructures et de bâtiments communaux (ex : marché; salle polyvalente; médiathèque; parking; pont; château d'eau; appontement...);
- aménagement de sites touristiques...

Impact économique

Près de 3 M€ investis de façon spécifique chaque année par la Région sur ces opérations non redondantes des autres opérations du contrat de plan, qui présentent un effet levier important, notamment pour les communes de l'intérieur.

Présentation financière des crédits valorisés, il n'y a pas de crédits contractualisés sur cet OS

Partenaires financiers : Conseil Régional, communes et autres collectivités

Maître d'ouvrage : communes et Région

Bénéficiaires : communes et habitants concernés

Opérations en M€	Conseil Régional
Offre territoriale	17,800

Crédits valorisés

Les fonds européens peuvent être mobilisés sur ce volet au titre du FEDER à hauteur de 37 M€.

Critères éco-conditionnalité

Des critères d'éligibilité et de hiérarchisation des projets ont été retenus pour chaque objectif stratégique, ils sont présentés en pages 28 à 32 de ce document.

Volet 3 : Gestion des ressources énergétiques et environnementales (Transition Énergétique et Environnementale)

Volet 3	Gestion des ressources énergétiques et environnementales	SI	DEAL
----------------	-----------------------------------------------------------------	-----------	-------------

OS 12 – Efficacité énergétique des bâtiments

Objet et descriptif du projet

Alors que le secteur du bâtiment absorbe près de la moitié de l'énergie finale de la Guyane, il apparaît opportun d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. Les objectifs poursuivis sont la recherche de matériaux sobres en carbone et en énergie grise, l'accélération de l'évolution des métiers et des savoir-faire par la professionnalisation des filières et le développement de la construction en faveur de l'architecture bioclimatique et de la rénovation énergétique. Les projets susceptibles d'être financés devront s'inscrire dans les démarches suivantes :

- Appui aux filières d'eau chaude solaire, d'isolation et de climatisation performante ;
- Appui aux filières vertes des éco matériaux, professionnalisation, plates-formes de réhabilitation ;
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage relative à la construction bioclimatique (ECODOM+, QEA), aides à la décision, aides à l'investissement, évaluation et communication.
- Soutien à la professionnalisation des entreprises sur l'efficacité énergétique des bâtiments, en mobilisant notamment les professionnels autour du label « Reconnu Garant de l'Environnement ».

Impact économique

La mise en œuvre de ces projets se manifeste par la dynamisation du secteur de la construction bioclimatique et la diminution des factures énergétiques des usagers.

Présentation financière des crédits contractualisés

Partenaires financiers : ADEME, UE, CR, CG, privés...

Maître d'ouvrage : MO public, sociétés d'économie mixte, chambres consulaires, entreprises

Bénéficiaires : MO public, sociétés d'économie mixte, entreprises, chambres consulaires,...

Opérations en M€	Etat ADEME	Conseil Général
Efficacité énergétique des bâtiments	1,240	0,090

Crédits valorisés

Le Conseil Régional financera les actions en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments à hauteur de 8,592 M€.

Les fonds européens peuvent être mobilisés sur ce volet au titre du FEDER: 8 M€ sur la biomasse ; 6,4 M€ maîtrise de l'énergie ; 6,5 M€ biodiversité ; de la Coopération (PO Amazonie; Interreg..): 3,9 M€ biodiversité ; et du FEADER : 3,3 M€ biomasse ; 0,5 M€ biodiversité.

Évaluation

Indicateurs de réalisation :

Nombre de bâtiments rénovés, nombre de bâtiments construits selon l'architecture bioclimatique, volume d'éco-matériaux en m³ utilisés dans la construction ou dans la rénovation, nombre de chauffe-eau solaires installés, superficie en m² ayant fait l'objet de travaux d'isolation.

Indicateurs de résultats :

Taux de diminution de la consommation annuelle d'énergie électrique.

Critères éco-conditionnalité

Des critères d'éligibilité et de hiérarchisation des projets ont été retenus pour chaque objectif stratégique, ils sont présentés en pages 28 à 32 de ce document.

Volet 3	Gestion des ressources énergétiques et environnementales	et SI	DEAL
----------------	-----------------------------------------------------------------	--------------	-------------

OS 13 – Changement climatique

Objet et descriptif du projet

L'objectif de cette mesure est de promouvoir l'adaptation et la prévention des risques induits par le changement climatique.

La climatisation reste le premier poste de consommation en Guyane car il représente plus de 30% de la consommation d'électricité. Le second poste est le froid (réfrigération et congélation) avec 25% de la consommation ; c'est aussi le premier poste des ménages. Quant à l'éclairage, il représente 7% de la consommation finale du territoire. Une augmentation de la consommation est attendue du fait de la croissance démographique, de l'amélioration du niveau de vie et de l'augmentation du taux d'équipement des ménages.

La stratégie de la transition énergétique se fonde sur les 4 axes suivants :

- Instaurer la primauté de la maîtrise de l'énergie ;
- Valoriser une ressource locale et renouvelable abondante mais encore faiblement exploitée ;
- Optimiser la complémentarité entre réglementation et incitation ;
- Élaborer et adapter des mécanismes de financement.

Les types d'actions susceptibles d'être financées sont les études, les actions de communication et de sensibilisation. Les orientations sont guidées par des objectifs quantitatifs à atteindre tant en matière de maîtrise de la demande en énergie qu'en matière d'EnR (objectifs du Grenelle, des SRCAE, du PRERURE, des Plans Climat Energie Territorial) :

- *Transition énergétique des territoires*

- Disposer d'un observatoire de l'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et des évolutions du climat.
- Soutenir les projets autour des énergies renouvelables, notamment la filière bois.
- Soutenir des projets exemplaires reposant sur une meilleure cohérence avec les problématiques d'efficacité énergétique dans le bâtiment et entretenir une ingénierie de montage de projet.
- Promouvoir les actions ayant les plus forts impacts économiques (compétitivité, développement des emplois locaux) et sociaux (lutte contre la précarité) en lien notamment avec le volet n°6 relatif au développement économique durable.

- *Adaptation au changement climatique*

Intégrer les thématiques Climat (réduction des émissions de GES) dans toute action dans ce domaine. Accompagner les collectivités dans la définition d'une politique d'adaptation au changement climatique.

Présentation financière des crédits contractualisés

Partenaires financiers : ADEME, CR, CG, autres

Maître d'ouvrage : services ou établissements publics de l'Etat, EPCI, collectivités

Bénéficiaires : Etat, EPCI, collectivités, chambres consulaires, entreprises, ...

Opérations en M€	ADEME
Changement climatique	0,100

Crédits valorisés

Les fonds européens peuvent être mobilisés sur ce volet au titre du FEDER: 8 M€ sur la biomasse ; 6,4 M€ maîtrise de l'énergie ; 6,5 M€ biodiversité ; de la Coopération (PO Amazonie; Interreg.): 3,9 M€ biodiversité ; et du FEADER : 3,3 M€ biomasse ; 0,5 M€ biodiversité.

Évaluation

Indicateurs de réalisation : nombres d'actions de communication et nombre d'études réalisées

Indicateurs de résultats : nombres de participants aux actions de communication et de sensibilisation

Critères éco-conditionnalité

Des critères d'éligibilité et de hiérarchisation des projets ont été retenus pour chaque objectif stratégique, ils sont présentés en pages 28 à 32 de ce document.

Volet 3	Gestion des ressources énergétiques et environnementales	SI	DEAL
----------------	-----------------------------------------------------------------	-----------	-------------

OS 14 – Énergies renouvelables

Objet et descriptif du projet

Les objectifs de cette mesure sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la production électrique.

Le réseau électrique ne couvre que les 12 communes du littoral allant du Centre à l'Ouest alors que les 10 communes de l'Est et du Sud et leurs écarts sont alimentées par 13 systèmes autonomes avec un petit réseau de distribution associé (plus une dizaine de projets en cours). La demande en électricité croît de 7 à 8 % par an soit un doublement tous les 10 ans.

Le Grenelle de l'environnement a fixé un objectif très ambitieux pour les DROM de 50 % d'énergies renouvelables sur l'énergie finale en 2030. Cependant, la Guyane est très dépendante aux hydrocarbures, qui représentent 86 % de l'énergie consommée, notamment dans les transports puisqu'ils représentent 50 % de la consommation en produits pétroliers. La Guyane pourrait atteindre ces performances grâce à l'importance des énergies renouvelables dans le secteur énergétique, en suivant la démarche du Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) et du Plan Régional des Énergies Renouvelables et de l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (PRERURE). Alors que l'arrêt de la centrale thermique de Dégrad-des-Cannes est prévu pour 2023, il apparaît impératif de diversifier la production d'électricité.

Environ 50 % de ses besoins en électricité sont produits par le barrage hydroélectrique de Petit-Saut (350 km² de retenue pour 455 GWh de production). Une première centrale hydroélectrique au fil de l'eau de 4,5MW a été mise en service par Voltalia sur la Mana début 2011, avec une productivité estimée de 24GWh/an. D'autres projets sont en cours d'étude sur la Mana, la Comté et l'Approuague. Quant au photovoltaïque, 44MWc ont été installés en connecté-réseau, produisant environ 55GWh/an.

L'augmentation prévisible de la consommation liée à l'accroissement démographique et au développement économique risque de conduire à une dépendance accrue vis à vis des énergies fossiles. Diverses difficultés (insuffisance des réseaux de transport, inadéquation des tarifs de rachat, structuration des filières ...) doivent être levées pour atteindre les objectifs régionaux et résorber la dépendance des communes de l'intérieur vis-à-vis des hydrocarbures.

Le SRCAE et le PRERURE ont défini un certain nombre d'enjeux prioritaires pour faire face à la nécessité de produire plus d'énergie pour satisfaire à la demande dans les prochaines décennies. Cette réponse à la croissance de la demande devra passer par le développement massif des EnR, en favorisant la diversité des gisements disponibles et l'optimisation des potentiels identifiés. Les enjeux en matière d'énergie renouvelable sont les suivants :

- Développer la connaissance et le savoir-faire pour exploiter au mieux les potentiels énergétiques renouvelables de la Guyane : aides à la décision, à la professionnalisation, au petit investissement, à l'électrification rurale ;
- Tenir compte de l'évolution démographique et des grands projets d'aménagement du territoire dans la définition des moyens de production électrique;
- Poursuivre le développement des énergies renouvelables par l'amélioration de la structuration des filières (garantir l'approvisionnement en biomasse, acquisition technologique sur le stockage, financement...) et la mise en œuvre d'une approche territoriale des besoins avec le volet n°6 relatif au développement économique durable (filière bois-énergie par exemple). En effet, cette action est complémentaire à l'animation et à l'appui aux filières EnR dont bois-énergie et petite hydroélectricité. L'environnement guyanais est avantageux pour l'exploitation de la biomasse et la

configuration de certains sites, notamment dans les communes du fleuve, se prête bien à la production d'hydroélectricité au fil de l'eau ;

- Poursuivre les efforts en matière de sensibilisation et de communication sur l'utilisation rationnelle de l'énergie ;
- Développer des solutions adaptées pour l'approvisionnement énergétique dans les communes de l'intérieur : extension du réseau de transport de l'électricité aux communes isolées. En effet, un maillage du réseau électrique plus intégré est un préalable à l'amélioration de la part des EnR dans la production d'électricité.

Impact économique

La substitution des énergies renouvelables aux hydrocarbures améliore le ratio de la balance commerciale et crée des emplois sur le territoire guyanais ; 200 emplois seraient susceptibles d'être créés dans le cadre de ces filières. La filière bois déjà existante pourrait être renforcée par l'usage de la biomasse issue du défrichement agricole ou prélevée dans la forêt.

Présentation financière des crédits contractualisés

Partenaires financiers : ADEME, UE, CR, CG, privés...

Maître d'ouvrage : services ou établissements publics de l'Etat, EPCI, collectivités, chambres consulaires, entreprises

Bénéficiaires : services ou établissements publics de l'Etat, EPCI, collectivités, chambres consulaires, entreprises

Opérations en M€	ADEME
Énergies renouvelables	1,200

Crédits valorisés

Le Conseil régional mobilisera 400 K€ pour financer les énergies renouvelables.

Les fonds européens peuvent être mobilisés sur ce volet au titre du FEDER: 8 M€ sur la biomasse ; 6,4 M€ maîtrise de l'énergie ; 6,5 M€ biodiversité ; de la Coopération (PO Amazonie; Interreg..): 3,9 M€ biodiversité ; et du FEADER : 3,3 M€ biomasse ; 0,5 M€ biodiversité.

Évaluation

Indicateurs de réalisation : nombre d'entreprises du secteur énergie accompagnées.

Indicateurs de résultats : part d'énergie renouvelable dans la production électrique.

Critères éco-conditionnalité

Des critères d'éligibilité et de hiérarchisation des projets ont été retenus pour chaque objectif stratégique, ils sont présentés en pages 28 à 32 de ce document.

Volet 3	Gestion des ressources énergétiques et environnementales	SI	DEAL
----------------	-----------------------------------------------------------------	-----------	-------------

OS 15 – Qualité de l'Air

Objet et descriptif du projet

Le suivi de la qualité de l'air est exclusivement assuré par l'observatoire régional de l'air (ORA), qui aujourd'hui répond à une surveillance quotidienne de la qualité de l'air principalement sur les deux zones définies par le Ministère de l'Environnement et l'ADEME :

- Une **Zone Urbaine Régionale** avec une population de 50 000 à 250 000 habitants et regroupant Cayenne, Rémire-Montjoly et Matoury (Ile de Cayenne);
- Une **Zone Régionale** regroupant Saint-Laurent-du-Maroni-du-Maroni, Kourou, Sinnamary et les autres communes de Guyane ;

Les missions de cette structure sont de :

- Surveiller en permanence la qualité de l'air conformément à la réglementation.
- Exploiter les données des mesures issues des différentes techniques de surveillance.
- Diffuser en permanence l'information au public et aux autorités concernées.
- Informer, alerter lors des dépassements des seuils réglementaires.
- Devenir un outil d'aide à la décision.

Présentation financière des crédits contractualisés

Partenaires financiers : DEAL, ADEME, Région, Conseil Général, Europe

Maître d'ouvrage : collectivités, PNRG, PAG, réserves naturelles, conservatoire du littoral

Bénéficiaires : principalement les zones citées en objet et ponctuellement toutes la zone littorale (station mobile)

Opérations en M€	Conseil Général
Suivi de la qualité de l'air	0,020

Crédits valorisés

Le Conseil régional mobilisera 200 K€ pour financer les actions de suivi de la qualité de l'air.

Les fonds européens peuvent être mobilisés sur ce volet au titre du FEDER: 8 M€ sur la biomasse ; 6,4 M€ maîtrise de l'énergie ; 6,5 M€ biodiversité ; de la Coopération (PO Amazonie; Interreg..): 3,9 M€ biodiversité ; et du FEADER : 3,3 M€ biomasse ; 0,5 M€ biodiversité.

Critères éco-conditionnalité

Des critères d'éligibilité et de hiérarchisation des projets ont été retenus pour chaque objectif stratégique, ils sont présentés en pages 28 à 32 de ce document.

OS 16 – Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources

Objet et descriptif du projet

Située au carrefour biogéographique du bassin amazonien et du plateau des Guyanes, la Guyane présente une très grande diversité biologique et abrite des écosystèmes parmi les plus riches du monde. La biodiversité guyanaise est exceptionnelle avec 7 000 espèces végétales recensées. Au niveau de la faune, la diversité en espèces est deux fois plus élevée qu'en France métropolitaine pour les mammifères terrestres, 3 fois plus pour les oiseaux, 5 fois plus pour les reptiles, 8 fois plus pour les poissons d'eau douce (500 espèces dont près de 180 espèces endémiques), et plus de 10 fois plus pour les insectes.

Jusque dans les années 80 la Guyane était encore préservée par une faible occupation humaine. La forte croissance démographique que connaît le département ainsi que la difficile maîtrise de certaines activités humaines ont engendré depuis de fortes pressions et des perturbations majeures sur les milieux naturels. Sur le littoral, l'étalement urbain et le développement de l'agriculture provoquent une forte consommation des espaces naturels. De plus, les pollutions urbaines sont non négligeables en raison d'une gestion des déchets et des eaux usées encore insuffisantes. La pression de chasse est particulièrement élevée autour des zones habitées et progresse vers l'intérieur avec l'ouverture de nouveaux axes de pénétration. Enfin, le massif forestier est impacté par le développement de l'activité minière, mais plus particulièrement par l'orpaillage illégal, avec la destruction des cours d'eau et la déforestation que cela induit.

La feuille de route de la transition écologique s'articule au niveau national selon les thématiques suivantes :

- Économie circulaire ;
- Emploi, formation ;
- Politique de l'eau ;
- Biodiversité marine, mers et océans ;
- Éducation à l'Environnement et au Développement Durable.

En Guyane, cette stratégie peut se décliner de la manière suivante :

- Développer et structurer la connaissance sur les milieux naturels terrestres et aquatiques (notamment marins) ; le développement de la connaissance reste en effet un préalable en Guyane à toute politique pertinente de préservation et de valorisation durable des ressources naturelles ;
- Encourager la préservation des espaces naturels et des espèces ;
- Soutenir l'éducation à l'environnement et au développement durable ;
- Promouvoir une économie endogène volontariste, respectueuse des ressources naturelles, peu émettrice en gaz à effet de serre et génératrice d'emplois.

Orientations :

a) Connaissance des milieux naturels

- Appuyer la mise en place de l'Office de la Biodiversité Amazonienne de Guyane et des autres outils structurants en matière de connaissance et de valorisation de la biodiversité ;
- Renforcer la connaissance des milieux aquatiques ;
- Soutenir des campagnes d'inventaires des milieux marins, la biodiversité marine restant encore très méconnue en Guyane.

b) Préservation/Valorisation des espaces et des espèces

- Appuyer la mise en place de la trame verte et bleue (maintien ou restauration des continuités écologiques terrestres et aquatiques) ;
- Mettre en place un dispositif de veille et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;
- Soutenir les actions menées par le Parc Naturel Régional ;

- Faciliter la réalisation d'équipements d'accueil du public dans les espaces naturels ;
- Gérer durablement les forêts.

Tous les projets relatifs à la restauration des continuités écologiques, à la lutte contre l'artificialisation du territoire, à la préservation des espèces protégées et à la lutte contre les espèces envahissantes, en cohérence avec le Schéma d'Aménagement Régional pourront être soutenus dans le cadre de cette action.

L'objectif est de développer des projets contribuant à la mise en œuvre du volet SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) inclus dans le projet de SAR : mise en place de la trame verte et bleue, maintien ou reconquête des continuités écologiques, protection des espaces remarquables.

L'Etat apportera notamment un appui financier au Parc naturel régional de la Guyane (PNRG) pour les réserves naturelles nationales dont il est gestionnaire (RNN de Kaw-Roura, RNN de l'Amana). Cet appui se formalisera par des conventions financières annuelles (dotations globales des réserves naturelles) imputées sur le BOP 113. La contractualisation pourra également porter sur des actions d'acquisition et d'organisation des connaissances relatives à la biodiversité.

Impact économique

Les réserves naturelles de Kaw et de l'Amana, sur lesquelles sera dirigée une partie importante des financements du CPER au titre de cet objectif stratégique constituent un levier important en matière d'image de marque et d'attractivité du territoire, qu'il est toutefois difficile de chiffrer financièrement.

Les subventions accordées au PNRG pour les deux réserves naturelles permettent toutefois de financer 7 ETP sur la réserve de KAW et 9 ETP sur la réserve de l'Amana.

Au-delà des réserves naturelles, les autres projets financés dans ce cadre contribueront directement à l'activité des bureaux d'étude locaux et des associations naturalistes présentes sur le territoire.

Enfin de nombreux emplois dépendent de l'existence même de ces réserves, notamment en lien avec l'accueil touristique.

Faisabilité

La mobilisation de ces crédits au profit des réserves naturelles sera assez simple : le PNRG est en effet officiellement gestionnaire de ces deux espaces protégés et des subventions annuelles pourront être accordées dès la mise en place du CPER sur la base des demandes financières qui seront formulées par le PNRG.

Pour les autres actions éligibles, il conviendra d'être attentif à ce que des études concourant au maintien des continuités écologiques (et donc à la mise en application sur le territoire du volet SRCE du SAR) soient financées au titre du CPER.

Calendrier de réalisation

Les crédits seront engagés et consommés régulièrement sur l'ensemble de la période, dans la mesure où l'essentiel correspondra à des subventions annuelles.

Présentation financière des crédits contractualisés

- Partenaires financiers : le partenaire financier majoritaire sera l'Etat mais, en ce qui concerne la gestion des réserves naturelles, le PNRG est susceptible de mobiliser d'autres financements complémentaires (Région, Europe, ...).
- Maître d'ouvrage : PNRG (concernant les réserves naturelles de Kaw-Roura et de l'Amana) ; divers pour les autres opérations financées dans le cadre de cet objectif stratégique.
- Bénéficiaires : ensemble du réseau professionnel intervenant dans la connaissance et la protection de la

nature ; professionnels de l'écotourisme ; collectivités et autres acteurs impliqués dans l'aménagement du territoire.

Opérations en M€	BOP	Etat
Gestion de réserves naturelles par le PNRG	113	3,000
Mise en œuvre du Schéma Régional de Cohérence Écologique porté par le futur SAR	113	0,300
Total		3,300

Crédits valorisés

Le Conseil régional viendra en appui des fonds Etat pour financer la gestion des réserves naturelles de Kaw et de l'Amana à hauteur de 325 K€.

Les fonds européens peuvent être mobilisés sur ce volet au titre du FEDER: 8 M€ sur la biomasse ; 6,4 M€ maîtrise de l'énergie ; 6,5 M€ biodiversité ; de la Coopération (PO Amazonie; Interreg.): 3,9 M€ biodiversité ; et du FEADER : 3,3 M€ biomasse ; 0,5 M€ biodiversité.

Évaluation

Indicateurs de réalisation : dotations annuelles des réserves naturelles de Kaw et de l'Amana engagées annuellement ;

Indicateurs de résultats : personnel des réserves naturelles en poste, formé ; plan de gestion approuvé ; rapports d'études concourant à la mise en œuvre du SRCAE

Critères éco-conditionnalité

Des critères d'éligibilité et de hiérarchisation des projets ont été retenus pour chaque objectif stratégique, ils sont présentés en pages 28 à 32 de ce document.

Volet 3	Gestion des ressources énergétiques et environnementales	et SI	DEAL, ADEME
---------	----------------------------------------------------------	-------	-------------

OS 17 – Développement territorial intégré

Objet et descriptif du projet

La mise en cohérence des initiatives de développement du territoire passe par l'élaboration d'outils de planification territoriale qui sont une référence commune et acceptée par tous les acteurs et notamment par les collectivités et les établissements publics.

- *Charte du Parc Amazonien de Guyane*

Le fort enjeu de préservation de la biodiversité au sein de ce projet de territoire, auquel s'ajoute la mission de développement confiée au parc (L331-15-5 du code de l'environnement) nécessite son inscription au CPER. Il s'agit de soutenir les actions d'ingénierie du parc ainsi que les démarches d'évaluation dont celles de la mise en œuvre de la charte.

Les actions en faveur de la préservation, de la valorisation des espèces et de leurs habitats seront également soutenues, à l'aide des différents « vecteurs » dont le parc amazonien, le parc naturel régional, les réserves et les sites du Conservatoire du littoral.

- *Planification climat énergie territoriale*

Il s'agira d'accompagner la planification territoriale (Plan Climat Énergie Territorial) dont la préparation de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) prévue par le projet de loi sur la transition énergétique : programme d'amélioration de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie, Schéma de sécurité d'approvisionnement, Schéma de soutien à l'exploitation des énergies renouvelables, Schéma d'équilibre entre l'offre et la demande d'énergie, dispositif régional d'observation de l'énergie et du climat, urbanisme, transport et mobilité des personnes, programme d'accompagnement de EDF, accompagnement technique Plan Climat Energie Territorial (PCET), contrats locaux de transition énergétique...

Impact économique

Les Agendas 21 et les PCET contribueront à la pérennisation et à la création de postes dans les collectivités ainsi que dans les bureaux d'études et les observatoires porteurs de projets relatifs à la transition écologique et énergétique.

Faisabilité

La réalisation des documents cadres comme la PPE interviendra en 2015, les Agendas 21 pourront être lancés à moyen terme, la révision de la charte du Parc Naturel Régional de la Guyane interviendra en début de contrat.

Présentation financière

Partenaires financiers : DEAL, Ademe, Région, Conseil Général, Europe

Maître d'ouvrage : collectivités, PNRG, PAG, réserves naturelles, conservatoire du littoral

Bénéficiaires : ensemble de la population concernée par les actions territorialisées

Opérations en M€	BOP	État	Conseil Général
Actions du Parc amazonien de Guyane	113	1,359	
Subvention du Parc Naturel Régional	113	0,600	0,050
Plan Climat Energie Territorial	ADEME	0,700	
TOTAL		2,659	0,050

Crédits valorisés

La future collectivité unique financera également les actions menées dans le cadre de la charte du parc amazonien de Guyane à hauteur d'1,250 M€ ainsi que la planification territoriale en terme d'énergies à hauteur de 700 K€.

Les fonds européens peuvent être mobilisés sur ce volet au titre du FEDER: 8 M€ sur la biomasse ; 6,4 M€ maîtrise de l'énergie ; 6,5 M€ biodiversité ; de la Coopération (PO Amazonie; Interreg.): 3,9 M€ biodiversité ; et du FEADER : 3,3 M€ biomasse ; 0,5 M€ biodiversité.

Évaluation

Indicateurs de réalisation :

- mise en œuvre de la charte du PAG et de la charte du PNRG
- réalisation de la PPE et des PCET
- nombre d'actions réalisées sur le territoire

Indicateurs de résultats :

- indicateurs de suivi prévus dans les agendas 21 et PCET
- indicateurs des Chartes
- objectifs de réduction des émissions de GES prévus au Schéma régional climat air énergie

Critères éco-conditionnalité

Des critères d'éligibilité et de hiérarchisation des projets ont été retenus pour chaque objectif stratégique, ils sont présentés en pages 28 à 32 de ce document.

Volet 3	Gestion des ressources énergétiques et environnementales	SI	DEAL
----------------	-----------------------------------------------------------------	-----------	-------------

OS 18 – Accompagner la transition écologique et énergétique par l'éducation à l'environnement et au développement durable

Objet et descriptif du projet

L'actualité du développement durable est marquée par le contexte international : conférence internationale de Nagoya, feuille de route UNESCO 2015-2020, COP 21 à Paris, et national : feuille de route issue de la conférence environnementale 2014, loi sur la biodiversité, loi sur la transition énergétique.

Plusieurs axes prioritaires sont mis en avant pour l'éducation à l'environnement et au développement durable à travers ces événements :

- Intégrer l'éducation à l'environnement aux politiques de l'éducation et environnementales ;
- Réaliser les formations à destination des éducateurs ;
- Mobiliser les établissements ;
- Développer des actions en direction de la jeunesse ;
- Rechercher la cohérence des actions et les approches multi-partenariales et territoriales.

Il s'agira de poursuivre et de renforcer la convergence des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable pour un accompagnement optimal à la mise en œuvre des plans et schéma régionaux pour la transition écologique et énergétique. La priorité sera donnée au soutien de plateformes régionales d'actions partenariales d'éducation à l'environnement et au développement durable, ainsi qu'aux projets démonstratifs en accompagnement des politiques publiques énergie-climat. Les semaines européennes du développement durable seront des moments de visibilité importants pour accompagner une dynamique territoriale. Parmi les projets identifiés, un kit pédagogique sur l'énergie doit être réalisé, ainsi que la conduite d'un projet d'échanges transfrontaliers portant sur les outils pédagogiques relatifs à l'eau et à la santé. D'autres enjeux comme l'économie circulaire, les déchets, la biodiversité pourront faire l'objet de projets dont il faudra rechercher la complémentarité avec les outils ou démarches existantes, en favorisant les approches partenariales et territoriales.

Impact économique

Des emplois directs seront maintenus voire développés dans les structures associatives et dans le réseau de partenaires (réseau du GRAINE).

Faisabilité

Le projet de kit sur l'énergie sera réalisé à court terme en début de mandat. Les actions de sensibilisation auront une périodicité annuelle. D'autres projets seront déclinés tout au long de la période de contractualisation, selon les crédits et partenariats disponibles.

Présentation financière des crédits contractualisés

Partenaires financiers : DEAL, Région, Ademe, Conseil Général, Rectorat, établissements publics, collectivités, services de l'Etat, entreprises...

Maître d'ouvrage : GRAINE, associations, établissements publics, Rectorat...

Bénéficiaires : milieu scolaire et enseignement supérieur, grand public...

Opérations en M€	BOP	Etat
Accompagnement des projets EEDD favorisant la transition énergétique et écologique	BOP 217	0,019

Crédits valorisés

Le Conseil régional viendra en appui des fonds Etat pour financer des actions d'éducation à l'environnement à hauteur de 665 K€.

Les fonds européens peuvent être mobilisés sur ce volet au titre du FEDER: 8 M€ sur la biomasse ; 6,4 M€ maîtrise de l'énergie ; 6,5 M€ biodiversité ; de la Coopération (PO Amazonie; Interreg..): 3,9 M€ biodiversité ; et du FEADER : 3,3 M€ biomasse ; 0,5 M€ biodiversité.

Évaluation

Indicateurs de réalisation :

Nombre d'outils créés

Nombre de manifestations réalisées

Nombre de classes impliquées

Indicateurs de résultats :

Nombre de scolaires touchés

Part de la population touchée par événement

Nombre de postes créés ou pérennisés dans l'éducation à l'environnement et au développement durable

Critères éco-conditionnalité

Des critères d'éligibilité et de hiérarchisation des projets ont été retenus pour chaque objectif stratégique, ils sont présentés en pages 28 à 32 de ce document.

Volet 4 : Développement de la recherche et de l'innovation, filières d'excellence

Volet 4	Développement de la recherche et de l'innovation, SI filiale d'excellence	SI	DRRT
----------------	--------------------------------------------------------------------------------------	-----------	-------------

OS 19 – Projets de recherche

Objet et descriptif du projet

La Guyane est un lieu d'accueil de thèmes originaux en recherche fondamentale : son écosystème naturel riche et encore peu modifié par l'homme en fait un terrain d'étude idéal pour les chercheurs travaillant sur la biodiversité.

La recherche s'effectue dans quelques pôles : le campus agronomique à Kourou et l'Institut Pasteur, le campus de l'IRD (qui accueillera prochainement le CNRS-Guyane), l'IFREMER-BRGM, le campus universitaire et l'Hôpital à Cayenne. Le campus universitaire n'est pas encore achevé et le bâtiment destiné à la recherche est trop exigu.

L'innovation est plus orientée vers le développement que vers la compétitivité vis-à-vis de l'extérieur. L'enclavement de la Guyane, sa faible industrialisation et sa faible autonomie imposent cette lecture territoriale de l'innovation.

Il est nécessaire de renforcer la recherche fondamentale en Guyane en tant que ressource pour l'enseignement supérieur et pour la recherche appliquée. Pour ce faire, elle doit être confortée dans les domaines où elle excelle déjà, l'écologie des forêts tropicales, l'épidémiologie des maladies tropicales et l'étude des sociétés pluriculturelles et être renforcée dans quelques domaines émergents comme l'étude du milieu marin et du littoral.

A côté de cette recherche fondamentale, le territoire est demandeur d'une recherche appliquée apportant des solutions à certaines filières identifiées dans la stratégie régionale de l'innovation et la spécialisation intelligente: ressources forestières, agriculture et industries agroalimentaires, ressources marines, biomasse, molécules d'origine naturelles, écoconstruction, Télétechnologies, géo-ressources. Cette recherche vise à favoriser le développement local et est donc indispensable à la Guyane. Et dans certains domaines, la Guyane pourrait devenir une terre pionnière en matière d'expérimentations en milieu tropical humide.

Des équipements sont encore à programmer. Il est par ailleurs prévu de rassembler en un seul lieu à Kourou, l'IUT et le campus agronomique de façon à former un seul pôle d'enseignement supérieur et de recherche dans cette ville.

Des Learning centers, espaces qui offrent des environnements pédagogiques intégrés, devront être développés : lieux à la fois d'enseignement et d'accès à la documentation et à des services numériques, avec un accompagnement fort dans l'usage des nouvelles technologies.

Cette enveloppe est donc destinée à contribuer au financement des coûts d'investissement des équipements scientifiques nécessaires aux projets de recherche. A cet effet, trois projets ont été sélectionnés dans le cadre du CPER 2015 – 2020.

1 - CeRBiSAmaz : dans le cadre plus large du développement d'une plateforme européenne de soins, d'enseignement et de recherche en santé tropicale, ce projet vise la création d'un centre de ressources biologiques conservant les prélèvements du centre hospitalier de Cayenne et du réseau des centres de santé.

2 - Biodiversité en Guyane : caractérisation de la biodiversité guyanaise et compréhension des processus de son maintien

3 - GEOSOL Guyane : cartographie pédologique et géologique de la bande côtière. Établissement d'un référentiel pédologique et géologique régional et une meilleure connaissance du fonctionnement morpho-sédimentaire de l'espace côtier guyanais.

Impact économique

Il y a en Guyane une bonne complémentarité entre la recherche fondamentale et une recherche plus appliquée voire des transferts technologiques immédiats vers les services de l'état, les collectivités ou les entreprises. La recherche appliquée et la valorisation des résultats contribuent ainsi au développement endogène de la Guyane.

Présentation financière des crédits contractualisés

Partenaires financiers : Etat, EQUIPEX, Europe

Maîtres d'ouvrage : BRGM Guyane, CNRS, Centre Hospitalier de Cayenne

Bénéficiaires : BRGM, IRD, CNRS, AgroParisTech, Inra, Cirad, IFREMER, MNHN, Centre Hospitalier de Cayenne, Institut Pasteur de Guyane, Service Santé des Armées, Université Antilles-Guyane.

Les crédits valorisés inscrits dans la colonne autres partenaires pour un montant de 0,455 M€, sont issus d'une estimation réalisée par les habituels porteurs de projets que sont le BRGM, le CNES, l'IRD et le CNRS, etc., sur la base de futurs appels à projets, ils sont ici mentionnés à titre d'information.

Opérations en M€	BOP	Etat
CeRBiSAmaz	172	0,100
Biodiversité	172	0,100
GEOSOL Guyane	172	0,095
TOTAL		0,295

Crédits valorisés

Le Conseil régional financera deux de ces projets, *Biodiversité* pour 200 K€ et *Geosol Guyane* pour 255 K€.

Les fonds européens peuvent être mobilisés sur ce volet au titre du FEDER: 26 M€ et du FEADER : 4 M€.

Évaluation

Indicateurs de réalisation : inventaires spécialisés, carte pédologique et géologique, inventaires spatialisés.

Indicateurs de résultats : nombre de publications scientifiques ; nombre de médecins, chercheurs, épidémiologistes formés ; nombre de collaborations internationales.

Critères éco-conditionnalité

Des critères d'éligibilité et de hiérarchisation des projets ont été retenus pour chaque objectif stratégique, ils sont présentés en pages 28 à 32 de ce document.

Volet 4	Développement de la recherche et de l'innovation, filière d'excellence	SI	DRRT
----------------	-------------------------------------------------------------------------------	-----------	-------------

OS 20 – Innovation

Objet et descriptif du projet

L'innovation territoriale est indispensable pour intensifier la stratégie d'import-substitution qui est mise en œuvre en Guyane depuis plusieurs années. Cette stratégie dite d'import-substitution a pour objectif de compenser voire de remplacer à terme les produits importés par ceux issus d'une production locale inscrite dans le cadre d'un processus de développement endogène. Elle se retrouve par ailleurs dans le cadre de la déclinaison de la stratégie de la spécialisation intelligente (SRI/S3), qui permet à chaque territoire de choisir des orientations stratégiques de développement en fonction de ses propres spécificités, permettant ainsi de concentrer l'ensemble des ressources dans les secteurs les plus prometteurs, et dans lesquels les régions disposent d'avantages concurrentiels reconnus.

Au delà d'une simple mais indispensable démarche de mise en place d'une politique volontariste de dynamique économique, il semble nécessaire, voire indispensable, d'amener également les jeunes à la culture de l'innovation en passant par les sciences et techniques pour susciter des vocations à l'entreprenariat.

Les différentes opérations programmées dans le présent contrat au titre de l'innovation s'appuient sur les constats suivants:

- La culture de l'innovation n'est, à ce jour, pas suffisamment développée sur le territoire guyanais. Elle demande donc à être confortée et à être diffusée plus largement. Il y a là un formidable potentiel compte tenu d'une part, de la progression démographique exponentielle et du pourcentage élevé des moins de 25 ans et d'autre part du contexte socio-économique de la Guyane.

- Le tissu industriel de la Guyane est constitué essentiellement de TPE et de quelques PME. Ces entreprises n'ont pas les moyens humains, financiers ou techniques nécessaires pour accéder à une technologie plus ou moins éprouvée.

- Les grappes d'entreprises labellisées par le CGET devront non seulement contribuer à structurer les filières « bois » et « minière aurifère » (objectif inscrit dans le volet 6) mais également impulser une dynamique d'innovation (procédés d'exploitation et produits) fédérant les divers opérateurs qu'elles rassemblent (organismes de recherche, cabinets d'études, entreprises).

- Par ailleurs, il conviendra d'accompagner les clusters existants et de favoriser le développement de nouveaux clusters répondant aux attentes locales.

- *Le soutien aux projets de Guyane Développement Innovation*

Agence Régionale de Développement et d'Innovation « GUYANE DEVELOPPEMENT INNOVATION » est une agence, créée et financée par le Conseil régional, au service de l'économie Guyanaise, de ses filières et de ses entreprises.

Les stratégies actuelles d'appui à l'innovation de Guyane développement Innovation s'articulent en particulier sur ses principaux outils existants (Technopole, CEEI, incubateur type Allègre, Pépinière d'Entreprises Innovantes (PEI) de Cayenne et à terme celle de Kourou, etc.) complétés par des adossements à des pôles de compétitivité nationaux qui apportent leurs compétences, leurs expertises et/ou leurs moyens techniques dans l'accompagnement de projets innovants (transferts de technologies, etc.).

Toutefois, l'expérience montre que malgré ces outils d'accompagnement, l'émergence de start-up ou de partenariats industriels peine à voir le jour. L'une des raisons est le contexte du tissu économique où les TPE, qui constituent l'essentiel des forces économiques, ont du mal à lever des fonds pour faire de l'innovation un facteur de compétitivité. Une première solution serait de se tourner vers les plate-formes de financement (BPI, etc.) mais l'exiguïté du marché local obligerait les TPE à se tourner vers l'international compte tenu des sommes en jeu. Les statistiques montrent que peu de TPE se tournent vers cette solution. L'autre solution, complémentaire à la première au demeurant, consiste à mettre en place des structures de transfert et autres moyens transversaux mutualisés permettant de réduire les coûts d'investissement et par là même de réduire également la production pour une meilleure compétitivité. L'autre intérêt de cette mesure serait d'apporter aux entreprises locales les outils, l'expertise et la qualité pour répondre aux exigences industrielles.

Ainsi, le présent contrat de plan pourrait contribuer à la création et à la pérennisation des équipements suivants portés par GDI :

- Une Pépinière d'Entreprises Innovantes (PEI) qui offrirait un hébergement, un accompagnement et des services aux entreprises désirant développer ou réorienter leur stratégie ;
- Une halle technologique en bio-ressources, outil de prototypages et de pré-séries, qui mettrait en relation les innovations issues du monde de la recherche et les entreprises ;
- Associé à cette halle, un laboratoire d'analyse sensorielle qui permettrait, sur un panel représentatif de consommateurs, de faire les tests sensoriels et organoleptiques, préalable nécessaire à toute mise de produits sur le marché ;
- Un laboratoire « Contrôle Qualité » associé à la halle, pour réaliser des analyses physico-chimiques (échantillonnages, caractérisations, etc.) ;
- Un atelier relai, sorte d'unité de transformation agro-alimentaire, outil complémentaire à la Halle dans la chaîne d'agro-transformation.
- Une naturothèque, sorte de base de données (collections d'échantillons de végétaux + données numériques), initiée dans le cadre du programme bioinsecticides en partenariat avec le CNRS, l'Institut Pasteur et l'UMR Qualitrop. Cette base de données devrait permettre de centraliser les données économiquement valorisables du territoire y compris les résultats des programmes de recherche basés sur les ressources locales.

Ces projets d'outils et d'infrastructures font partie d'un programme d'éléments structurants, pierre angulaire du développement économique et de l'attractivité de notre territoire. Ce programme intègre notamment la réalisation d'une ferme expérimentale avec un centre technique et scientifique en lien avec le RITA2, une plateforme technologique en éco-construction avec un laboratoire de caractérisation des matériaux ainsi qu'un hub de logistique et transports.

- *Le programme SEAS (Surveillance de l'Environnement Amazonien assistée par Satellite)*

La plateforme SEAS est un programme d'imageries satellitaires (surveillance du territoire, programme de recherche scientifique éco-système forestier et marins, etc.), géré par l'IRD, et depuis rétrocédé à la Région.

Impact économique

- L'importance des outils d'appui à l'innovation qui peuvent également resserrer les liens, en particulier avec le monde de la recherche appliquée.
- L'importance de la recherche (fondamentale, appliquée, etc.) comme outil d'attractivité du territoire pour les organismes de recherche mais aussi pour les industriels.

L'ensemble de ces éléments semble nécessaire pour atteindre les objectifs de développement économique basés sur un effort d'innovation performant et centré sur les entreprises.

Calendrier de réalisation

2015-2016 : laboratoire « Contrôle Qualité »
2017-2020 : Mise en place des autres projets

Présentation financière des crédits contractualisés

Partenaires financiers : Etat, Collectivités locales, CNES, Europe, GDI, entreprises
Maître d'ouvrage : Guyane Développement Innovation (GDI)
Bénéficiaires : entreprises guyanaises

Opérations en M€	BOP	Etat
Projets GDI (hors Pépinière d'Entreprises Innovantes)	172	0,105
Plateforme SEAS (Surveillance de l'Environnement Amazonien assistée par Satellite)	Financés par le Conseil Régional	
Pépinière d'Entreprises Innovantes (PEI) et pépinière GDI		
Projets de recherche		
TOTAL	0,105	

Crédits valorisés

Le Conseil régional participera au financement de l'ensemble de ces projets à hauteur de 2,240 M€ répartis comme suit:

- Projets GDI (hors Pépinière d'Entreprises Innovantes) : 60 K€
- Plateforme SEAS (Surveillance de l'Environnement Amazonien assistée par Satellite): 78 0K€
- Pépinière d'Entreprises Innovantes (PEI) et pépinière GDI: 700 K€
- Projets de recherche: 700 K€

Les fonds européens peuvent être mobilisés sur ce volet au titre du FEDER: 26 M€ et du FEADER : 4 M€.

Évaluation

Indicateurs de réalisation : nombre d'entreprises aidées.

Indicateurs de résultats : nombre d'entreprises créées, nombre d'emplois créés.

Critères éco-conditionnalité

Des critères d'éligibilité et de hiérarchisation des projets ont été retenus pour chaque objectif stratégique, ils sont présentés en pages 28 à 32 de ce document.

Volet 4	Développement de la recherche et de l'innovation, filière d'excellence	SI	DRRT
----------------	-------------------------------------------------------------------------------	-----------	-------------

OS 21 – Culture scientifique

Objet et descriptif du projet

Le projet vise à développer la culture scientifique en Guyane par l'intermédiaire de 5 actions :

- Our Planet Guyane est un espace ludique interactif utilisant les dernières techniques d'innovation technologique au bénéfice d'une sensibilisation tout public aux enjeux de l'environnement et de développement durable.

- Camion et Pirogue des Sciences est une activité d'itinérance et événementielle visant à apporter la culture scientifique dans tous les villages de Guyane.

- Le NumLab de Cayenne est un FabLab orienté numérique.

- Le TechniLab de Saint-Laurent-du-Maroni est un FabLab technologique.

- La Maison de la Découverte de Petit Saut est un musée interactif orienté vers la biologie.

Impact économique

Ces projets favorisent l'interaction entre les centres de recherche, les industriels et le grand public.

Présentation financière des crédits valorisés, il n'y a pas de crédits contractualisés sur cet OS

Partenaires financiers : Europe, Etat, Conseil Régional, Conseil Général, CNES, Entreprises

Maître d'ouvrage : Conseil Général et associations (Canopée de sciences, ADSPS, Manufact, GDI)

Bénéficiaires : Tout public, en particulier la jeunesse

Opérations en M€	Etat - PIA	Conseil Général	CNES
Projets dont <i>our planet</i>	1,500	1,000	0,900

Crédits valorisés

Les fonds européens peuvent être mobilisés sur ce volet au titre du FEDER: 26 M€ et du FEADER : 4 M€.

Évaluation

Indicateurs de réalisation : fréquentation des centres, nombre de manifestations.

Indicateurs de résultats : évolution du nombre d'étudiant inscrit dans les filières scientifiques de l'université, nombre d'entreprises créées en rapport avec une activité dans les centres de culture scientifique.

Critères éco-conditionnalité

Des critères d'éligibilité et de hiérarchisation des projets ont été retenus pour chaque objectif stratégique, ils sont présentés en pages 28 à 32 de ce document.

Volet 5 : Cohésion sociale et employabilité

Volet 5	Cohésion sociale et employabilité	SI	DIECCTE
----------------	------------------------------------------	-----------	----------------

OS 22 – Amélioration de l'anticipation des besoins en compétences (ARACT, OREF...)

Objet et descriptif du projet

Cette action vise à proposer des solutions aux entreprises qui sont en difficulté afin de répondre à leurs besoins en compétences. L'identification des entreprises et des secteurs impactés par les mutations économiques laisse place à la fixation d'un cadre permettant leur accompagnement et la mise en relation avec des employés potentiels.

Il s'agit d'une action incitative et de prospection de l'emploi :

-Promouvoir la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) auprès des entreprises petites et moyennes pour les aider et les inciter à anticiper leurs besoins en matière de gestion des ressources humaines.

-Contribuer à l'observation, l'analyse et la prospective sur les évolutions de l'emploi, des compétences, des qualifications, de la formation et de la relation emploi-formation, ainsi que sur les évolutions des besoins et attentes des publics et ce en prenant en compte les mutations économiques, démographiques et sociales.

Impact économique

-Mettre en lumière l'impact des évolutions technologiques, démographiques et économiques sur les métiers et les qualifications requises : identification des compétences, besoins des filières porteuses ...

-Entrer dans une logique de dialogue social et de consensus pour une gestion préventive des compétences et des mobilités nécessaires.

-La GPEC permet ainsi aux entreprises de maintenir leur compétitivité et facilite la recherche d'emploi.

Présentation financière des crédits contractualisés

Partenaires financiers : Etat, Europe (FSE)

Maîtres d'ouvrage : ARACT, OREF, appels à projet ou manifestations d'intérêt

Bénéficiaires : Branches, Filières, Entreprises, Salariés, demandeurs d'emploi

Opérations en M€	BOP	Etat
Appui à l'OREF	103	0,330
Appui à l'ARACT	103	0,330
Adaptation au changement des entreprises	Actions financées sur le FSE Etat au titre des crédits valorisés.	
TOTAL	0,66	

Crédits valorisés

Les fonds européens peuvent être mobilisés sur ce volet au titre du FSE Région (SIEG) : 52 M€ et du FSE Etat : 2,475 M€ répartis sur le financement d'actions en faveur de l'adaptation au changement des entreprises guyanaises (1,575M€) et la mise en réseau des acteurs de l'orientation et leur professionnalisation (900K€).

Évaluation

Indicateurs de résultats:

Taux de satisfaction des entreprises (salariés qui répondent à leurs besoins)
Création d'emplois

Critères éco-conditionnalité

Des critères d'éligibilité et de hiérarchisation des projets ont été retenus pour chaque objectif stratégique, ils sont présentés en pages 28 à 32 de ce document.

Volet 5	Cohésion sociale et employabilité	SI	DIECCTE
----------------	------------------------------------------	-----------	----------------

OS 23 – Mise en réseau des acteurs de l'orientation et leur professionnalisation (CARIF...)

Objet et descriptif du projet

- *Accompagnement de la mise en place du service public régional de l'orientation*

Le présent contrat financera l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de professionnalisation à l'attention des acteurs de la formation, de l'insertion et de l'orientation (Mission locale, CAP emploi, Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, Plan Local Insertion Emploi, Structures de l'insertion par l'activité économique, groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification) pour améliorer la qualité de l'orientation et de l'offre de formation professionnelle en perspective de la qualification et de l'insertion durable des publics en recherche d'emploi.

Le programme d'opérations prévoit un appui, notamment au CARIF, dont les activités sont ciblées autour de trois grands axes d'intervention :

- L'observation, orientée vers l'aide à la décision, du champ de l'emploi et de la formation, et de la chaîne orientation - formation - certification - emploi, en s'appuyant sur les données disponibles, sur des outils de diagnostic, de prospective et d'évaluation.
- L'information sur les métiers et l'emploi, la formation et la certification auprès des professionnels de la formation, des professionnels de l'orientation, des entreprises et du grand public.
- L'animation du service public régional de l'orientation, en contribuant notamment à la professionnalisation des acteurs par la mise à disposition et la mutualisation de ressources, d'outils et de temps de professionnalisation.

Impact économique

Appui aux structures de l'économie sociale et solidaire et de l'insertion par l'activité économique notamment. Faisabilité : dès 2015

Présentation financière des crédits contractualisés

Partenaires financiers : Etat, Europe (FSE)

Maître d'ouvrage : CARIF, appels à projet ou manifestations d'intérêt

Bénéficiaires : Entreprises, Salariés, Demandeurs d'emploi

Opérations	BOP	Etat
Accompagnement à la mise en place du SPRO	103	0,180
Professionnalisation des acteurs	Actions financées sur le FSE Etat au titre des crédits valorisés.	
TOTAL	0,180	

Crédits valorisés

Les fonds européens peuvent être mobilisés sur ce volet au titre du FSE Région (SIEG) : 52 M€ et du FSE Etat : 2,475 M€ répartis sur le financement d'actions en faveur de l'adaptation au changement des entreprises guyanaises (1,575M€) et la mise en réseau des acteurs de l'orientation et leur professionnalisation (900K€).

Évaluation

Indicateurs de résultats : Taux de satisfaction des entreprises (salariés) bénéficiaires des actions
Nombre d'entreprises (de salariés) ayant répondu que l'action proposée a été utile pour l'entreprise (le salarié) dans la pratique des métiers exercés et la recherche d'emploi / Nombre total d'entreprises (de salariés) ayant répondu.

Critères éco-conditionnalité

Des critères d'éligibilité et de hiérarchisation des projets ont été retenus pour chaque objectif stratégique, ils sont présentés en pages 28 à 32 de ce document.

OS 24 – Développement des filières à enjeu, déploiement des accords de branche et d'entreprise

Objet et descriptif du projet

- *Soutien aux entreprises*

Gestion des âges :

Formation des salariés au-delà de 45 ans

Identification des freins à la formation

- *Actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)*

Conclure au niveau régional des accords de partenariat avec l'interprofessionnel ou des regroupements d'entreprises, les collectivités territoriales, les acteurs du secteur associatif, les consulaires, pôle emploi :

-Pour encourager et soutenir dans les bassins d'emploi confrontés à des mutations économiques, des démarches globales ou thématiques – emploi/formation – visant la sécurisation des parcours professionnels d'actifs occupés ou non ;

-Pour optimiser les possibilités d'emploi de filières en développement.

- *Action de développement de l'emploi et des compétences (ADEC)*

Encourager, soutenir des démarches –emploi/formation – de branches confrontées à des mutations économiques ; Optimiser les possibilités d'emploi de branches en développement.

- *Conseil en évolution professionnelle et soutien aux entreprise (CEP)*

Anticiper les changements et éclairer les stratégies d'actions des partenaires sociaux et des pouvoirs publics, en matière de politique des ressources humaines au service du développement de l'emploi et des compétences. Outil de diagnostic orienté vers l'action.

Impact économique

Appui aux mutations économiques – Maintien compétitivité

Présentation financière des crédits contractualisés

Partenaires financiers :

Maître d'ouvrage : appels à projet ou manifestations d'intérêt

Bénéficiaires : Entreprises, Salariés

Opérations en M€	BOP	Etat
Soutien aux entreprises	103	0,404
GPEC, ADEC, CEP et sécurisation des parcours individuels	103	0,756
TOTAL		1,160

Crédits valorisés

Les fonds européens peuvent être mobilisés sur ce volet au titre du FSE Région (SIEG) : 52 M€ et du FSE Etat : 2,475 M€ répartis sur le financement d'actions en faveur de l'adaptation au changement des entreprises guyanaises (1,575M€) et la mise en réseau des acteurs de l'orientation et leur professionnalisation (900K€).

Évaluation

Indicateurs de réalisation : nombre de partenariats conclus.

Indicateurs de résultats :

- satisfaction des entreprises bénéficiaires de l'action.
- nombre d'entreprises ayant répondu que l'action proposée a été utile dans la gestion de leur politique en ressources humaines.
- nombre total d'entreprises ayant répondu.
- nombre d'actifs ayant bénéficié de ces partenariats.

Critères éco-conditionnalité

Des critères d'éligibilité et de hiérarchisation des projets ont été retenus pour chaque objectif stratégique, ils sont présentés en pages 28 à 32 de ce document.

Volet 5	Cohésion sociale et employabilité	SI	Conseil Régional
----------------	------------------------------------------	-----------	-------------------------

OS 25 – Formation professionnelle

Objet et descriptif du projet

Trois objectifs sont poursuivis :

- Développer et rééquilibrer l'offre de formation sur tout le territoire ;
- Accompagner l'adaptation et la qualité du système régional de formation ;
- Développer l'accès à la qualification pour tous.

1 – L'apprentissage

- *Les objectifs du développement de l'alternance en Guyane*

La volonté d'améliorer les parcours de formation et notamment de favoriser l'alternance nécessitera la mise en œuvre de moyens permettant la mise en place d'un plan de communication, l'identification des freins au développement de l'alternance et la prévention des ruptures de contrats.

2 – La formation de base

- *Les réponses à apporter en matière de lutte contre l'illettrisme et d'acquisition des savoirs de base*

En Guyane, le dispositif des compétences clés est actuellement mis en œuvre dans le cadre d'un programme régional d'éducation et de formation de base (PREFOB). Le PREFOB constitue un projet partenarial innovant de lutte contre l'illettrisme associant les partenaires institutionnels et les OPCA pour répondre aux enjeux de développement économique et sociétal de la Guyane. Les actions du programme régional s'adressent à tout public : demandeurs d'emploi, jeunes et adultes francophones ou non francophones, analphabètes ou en situation d'illettrisme ou non francophones lettrés. Il revêt une importance d'autant plus criante en Guyane où 20 % de la population de 16 à 65 ans est en situation d'illettrisme. Ce programme vise essentiellement trois objectifs : l'accès de tous aux savoirs de base, la facilitation de la cohésion sociale, l'amélioration du niveau d'éducation en tant que facteur de développement.

Un nouveau programme porté par le Département est en cours d'élaboration pour 2016-2020, en concertation avec l'Etat. Le budget est estimé à 2,5 M€ par an pendant 6 ans.

3 – La formation en pré-qualification (SIEG)

4 – La formation professionnelle répondant aux besoins en main-d'œuvre et offrant les savoirs indispensables pour l'accès à l'emploi, la Région souhaite se mobiliser sur :

- la formation des marins non en activité,
- la formation agricole,
- la formation pour les métiers de la forêt et du bois (besoins remontés par l'Interpro bois),
- la formation aux métiers de la mine

5 – les investissements liés à la formation professionnelle

La réhabilitation des bâtiments de formation et la modernisation des plateaux techniques constituent des opérations destinées à combler l'insuffisance des infrastructures existantes dans la réalisation des formations collectives ou des parcours individualisés et sécurisés de formation en adéquation avec les besoins socio-économiques du territoire.

Ainsi sur ce volet, il s'agit d'accompagner l'Opérateur public régional de formation (OPRF) dans ses investissements en mesurant les besoins complémentaires en rapport à la sécurité de ses sites et à ses missions mentionnées dans le cadre du Contrat de service public.

Les travaux à prévoir sont :

- la mise au norme de la partie administration : la démolition et reconstruction du bâtiment ;
- le logement des stagiaires : chambres à réhabiliter, cuisine à équiper, salon et zone de repos... ;
- la sécurisation des sites : barrières, éclairage, toiture, parking... ;
- l'aménagement des plateaux techniques avec acquisition des équipements dédiés aux filières tourisme, cuisine, BTP... ;
- l'aménagement des bureaux pour l'accueil dans la conformité des bâtiments recevant du public.

Impact économique

L'impact économique se mesure à partir des activités de formation mises en œuvre et également avec l'ouverture de nouvelles filières et niveaux de qualification sur le territoire concerné. Des améliorations sensibles des conditions de vie des personnes ayant bénéficié de ces formations peuvent également se manifester grâce à l'accès à l'emploi de ces personnes.

Présentation financière des crédits valorisés, il n'y a pas de crédits contractualisés sur cet OS

Partenaires financiers : Collectivités territoriales, Etat (contrats de ville, pôle emploi)

Maître d'ouvrage : Collectivités territoriales

Bénéficiaires : EPIC, Collectivités territoriales, bénéficiaires notamment les publics de 14 à 65 ans en demande de formation professionnelle et d'accès à l'emploi

Opérations en M€	Conseil Régional
Modernisation des plateaux techniques et acquisition d'équipements	0,5

Les fonds européens peuvent être mobilisés sur ce volet au titre du FSE Région (SIEG) : 52 M€ et du FSE Etat : 2,475 M€ répartis sur le financement d'actions en faveur de l'adaptation au changement des entreprises guyanaises (1,575M€) et la mise en réseau des acteurs de l'orientation et leur professionnalisation (900K€).

Évaluation

Indicateurs de réalisation :

- nombre de bâtiments rénovés.
- nombre d'acquisitions d'équipements.

Indicateurs de résultats : nombre de participants aux formations.

Critères éco-conditionnalité

Des critères d'éligibilité et de hiérarchisation des projets ont été retenus pour chaque objectif stratégique, ils sont présentés en pages 28 à 32 de ce document.

Volet 6 : Développement économique durable

Volet 6	Développement économique durable	SI	Région
----------------	-----------------------------------------	-----------	---------------

OS 26 – Le soutien aux filières de production

Objet et descriptif du projet

Il s'agit de favoriser la création et le développement des infrastructures et équipements nécessaires à la structuration d'activités de production, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'aquaculture et du bois (filière forêt-bois).

Dans ces secteurs, la disponibilité d'équipements collectifs capables de proposer des services nécessaires aux activités ou de porter des actions collectives (de R&D, de commercialisation, de sécurité sanitaire...) s'avère indispensable à la création de nouvelles entreprises et à la pérennité des entreprises existantes qui ne disposent pas toujours des moyens adaptés sur les plans financier et technique. Le financement de ces équipements permet de réaliser des économies d'échelle en mutualisant les moyens.

Le tissu économique se caractérise par une forte concentration de l'activité dans la capitale régionale et sa proche périphérie:

- 47 % des établissements employeurs sont implantés à Cayenne et 50 % des salariés y travaillent;
- Les communes de Cayenne, Kourou, Matoury, Saint-Laurent-du-Maroni et Rémire-Montjoly rassemblent 90 % des établissements employeurs et 92 % des salariés;
- L'emploi salarié se fait très rare sur d'autres parties du territoire. Sur huit communes, il existe moins de 150 postes salariés pour 1 000 personnes en âge de travailler.

Les projets répondent aux constats suivants :

1. Dans le secteur agricole

- Un certain dynamisme, marqué par la persistance d'une agriculture traditionnelle : la Guyane est le seul département français dans lequel la Surface Agricole Utile (SAU) et le nombre d'exploitations agricoles augmentent (respectivement de 9 et 13 % entre 2000 et 2010 selon le Recensement Agricole). Les exploitations en Guyane sont majoritairement implantées le long du fleuve Maroni et sur le littoral. La structure des exploitations agricoles guyanaises est très hétérogène: quelques grandes exploitations mécanisées de plusieurs centaines d'hectares (d'élevage extensif principalement) dont la production est destinée au marché local, côtoient plus de 5 000 petites exploitations familiales sur abattis (9 exploitations sur 10 font moins de 5 hectares de superficie). L'agriculture sur abattis est souvent manuelle et peu productive ; elle est destinée principalement à l'autoconsommation. Entre ces deux extrêmes, il existe environ 500 exploitations intermédiaires (entre 10 et 20 hectares), spécialisées en maraîchage et en arboriculture fruitière intensive, et se rapprochant du modèle européen.
- Un taux de couverture de la demande locale encore insatisfaisant : malgré la croissance de la production agricole, et compte tenu de l'accroissement de la population, le taux de couverture de la demande locale par la production locale reste globalement faible dans le secteur de l'élevage (par exemple, 16 % en moyenne entre 2005 et 2010 pour la viande bovine, 4 % pour la production de volaille de chair), même si un taux de couverture plus important est estimé en fruits et légumes sur la même période.
- Des filières agricoles peu professionnalisées : Les filières agricoles en Guyane sont moins structurées que dans les autres DOM, que ce soit dans le secteur des productions animales ou végétales. 95 % des exploitants agricoles n'ont pas de formation agricole et, d'une manière générale, le niveau de connaissance est faible en termes de savoirs de base (lecture, écriture, calcul, etc.). L'encadrement par l'appui technique et le conseil sur le terrain est ainsi un enjeu majeur pour la Guyane.
- Une production agricole encore à faible valeur ajoutée : Les producteurs-transformateurs de fruits et légumes ne sont pas suffisamment organisés et n'ont pas aujourd'hui la capacité d'approvisionner de plus

grands circuits de commercialisation. Seules 5 entreprises se détachent de ces micro-unités. Un accompagnement à la structuration des filières et à l'investissement est à encourager.

2. Dans le secteur de la pêche

Le développement de la filière pêche requiert une action de formation des équipages, la modernisation et la diversification de la flotte, l'amélioration de la chaîne du froid, la création et l'extension des ports de pêche ou de points de débarquement aménagés. Les usines de transformation des produits de la mer nécessitent d'être complétées par de nouvelles tranches fonctionnelles. Le développement de la pêche devra cependant se faire en maintenant la protection de la ressource halieutique pour en assurer l'exploitation dans un cadre légal compatible avec le principe du développement durable ainsi qu'en favorisant la conclusion d'accords de coopération contre la pêche illégale avec les pays voisins. La filière pêche emploie 760 personnes. Toutefois, au delà des exportations, la pêche maritime en Guyane devra répondre également à l'évolution du marché domestique marqué par une forte croissance démographique et une modification des habitudes alimentaires.

- Renforcer la compétitivité de la filière pêche qui souffre de la concurrence mondiale passe aussi par le renforcement de la structuration de cette filière. Les éléments de structuration passent par la professionnalisation des armateurs avec notamment le renforcement de la tenue des comptabilités, en créant éventuellement un outil collectif de comptabilité/gestion, la modernisation de la première vente, avec éventuellement la mise en place d'un outil de régulation des apports et de la première mise en marché, le développement de structures collectives d'avitaillement ou toute autre opération collective y concourant.

3. Le secteur forestier en Guyane se caractérise par:

- Une gestion forestière durable des massifs forestiers confiées à l'ONF, en favorisant le développement économique et la création d'emplois dans les secteurs de l'exploitation et de la transformation du bois, du tourisme, de l'artisanat et de la recherche, tout en préservant la fonction sociale de la forêt en respectant les droits coutumiers des communautés locales.

- Des coûts d'accès aux zones forestières aménagées très élevés. La forêt guyanaise est en phase d'investissement, avec la création progressive du réseau de dessertes forestières. L'ouverture de parcelles à l'exploitation ne peut se faire qu'en créant une piste nouvelle ou en prolongeant une piste existante. Ces besoins sont accrus compte tenu de la localisation des zones forestières et de la faiblesse du réseau routier rural guyanais.

- Une filière bois d'œuvre structurée, encore peu compétitive, confrontée à une demande croissante sur le marché intérieur et à un manque de transformateurs à l'aval. La filière bois est essentielle dans l'économie guyanaise et la mise en place de l'interprofession INTERPRO Bois et de la Maison de la forêt et des bois de Guyane a jeté les bases d'une approche intégrée dans la filière bois, favorisant l'émergence de projets structurants. En effet, c'est une filière dynamique, avec des acteurs présents de l'amont à l'aval et une croissance de 2 % par an environ sur les 15 dernières années. Le nombre d'entreprises progresse de 1 % par an, des acteurs de seconde transformation commencent à émerger et les scieries se modernisent progressivement. Cependant, la production reste pour l'heure peu compétitive : les rendements matières sont faibles, sa capacité d'innovation mérite d'être renforcée, elle présente un faible degré d'industrialisation. Elle subit la concurrence des produits importés face auxquels la production guyanaise affiche des coûts de production trop élevés.

- Des perspectives de diversification. La mise en place d'une filière bois-énergie pourrait constituer une source de diversification des acteurs forestiers (notamment exploitants) par la valorisation énergétique des dégâts d'exploitation ou l'exploitation de bois-énergie en forêt dédiée

Pour l'ensemble de ces filières, les projets suivants ont été identifiés :

- Une extension de l'abattoir régional , avec notamment une augmentation des capacités d'accueil des animaux (bouverie) et des capacités de stockage et de maturation;
- La poursuite du programme de reconfiguration du Marché d'Intérêt Régional (MIR) et l'amélioration de la

traçabilité des produits ;

- La restructuration de la station expérimentale de Soucoumou et le développement d'une activité d'écloserie et d'une activité de grossissement ;
- La construction de la Maison de la Forêt et des Bois de Guyane (MFBG).

Impact économique

L'impact de ces projets se mesure en terme de création de nouvelles entreprises, de nouveaux produits (aquaculture notamment) et de baisse attendue des coûts de commercialisation , soit par l'augmentation des volumes (dans le cas de l'abattoir) soit par la baisse des dépenses (les analyses qui seront réalisées au sein de la MFBG en remplaceront certaines qui jusqu'alors devaient être réalisées dans l'hexagone).

Faisabilité

Pour l'abattoir : une première phase des travaux sera réalisée dès 2015 (extension de la bouverie) en parallèle de la conduite des études pré-opérationnelles pour les travaux liées aux capacités de stockage.

Pour Soucoumou : audit technique et évaluation financière réalisés.

Pour la MFBG : la consultation des entreprises est en cours.

Pour le MIR : travaux de courte durée, peuvent être réalisés dans l'année suivant la mise en place des financements.

Présentation financière des crédits valorisés, il n'y a pas de crédits contractualisés sur cet OS

Partenaires financiers : Europe / Etat / Région

Maître d'ouvrage : Région Guyane

Bénéficiaires finaux

Usagers de l'abattoir : éleveurs, groupements professionnels, structures de commercialisation des produits carnés.

Maison de la Forêt et des Bois de Guyane : intégralité de la filière forêt-bois, des exploitants agricoles aux entreprises de 2nde transformation.

MIR : usagers du MIR : particuliers, professionnels de la pêche.

Station de Soucoumou : aquaculteurs.

Opérations en M€	Conseil Régional
Maison de la Forêt et des Bois de Guyane	2,400
Abattoir régional	1,000
Station de Soucoumou	3,100
Marché d'Intérêt Régional	0,500
Aménagement et équipement des ports et cales	1,500
TOTAL	8,500

Les fonds européens peuvent être mobilisés sur ce volet au titre du FEDER : 49M€; de la Coopération (PO Amazonie; Interreg..): 1,2M€ ; et du FEADER: 50M€ (filiale agricole, bois d'oeuvre et IAA et pêche).

Évaluation

Indicateurs de réalisation : mise en service des nouveaux outils et services.

Indicateurs de résultats : nombre d'utilisateurs / volumes de production.

Critères éco-conditionnalité

Des critères d'éligibilité et de hiérarchisation des projets ont été retenus pour chaque objectif stratégique, ils sont présentés en pages 28 à 32 de ce document.

OS 27 – Le renforcement de la compétitivité des entreprises

Objet et descriptif du projet

Malgré le potentiel avéré de création d'activité dans plusieurs secteurs, le développement d'entreprises structurantes est souvent freiné par un environnement peu favorable tel que les conditions d'installation ou encore l'accès au financement. Par ailleurs, l'accessibilité et le niveau d'équipements insuffisants empêchent le développement d'activités telles que le tourisme sur l'ensemble du territoire. Il s'agit donc de poursuivre l'effort engagé depuis plusieurs années pour :

- Permettre l'installation des entreprises dans des espaces propices à leurs activités et disposant des équipements et services adéquats ;
- Favoriser le développement du tourisme ;
- Améliorer l'accès des entreprises au financement.

Sur la période, seront soutenus :

- 1 – Les projets visant à renforcer l'offre immobilière à destination des entreprises (Zones d'Activités Economiques, pépinières et hôtels d'entreprises mais également les aménagements nécessaires au développement du tourisme).
- 2 – Les dispositifs d'ingénierie financière : certains outils existants nécessitent le renforcement de leurs capacités d'intervention (dispositifs de prêts d'honneur, capital-risque...).
- 3 – Les projets structurants d'entreprises, via des aides directes, en particulier dans les secteurs de production et dans le secteur du tourisme.

Des études opérationnelles ont été financées sur la période 2007-2013 pour la réalisation d'immobiliers destinés aux entreprises. S'agissant du secteur du tourisme le Schéma Régional de Développement du Tourisme et la mise en place de contrats de destination permettront de faciliter la conduite des projets. Pour ce qui est de l'ingénierie financière, une étude globale conduite en 2013 a permis de préciser la nature des besoins. De plus, plusieurs dispositifs ont atteint le terme de leur capacité d'intervention.

Impact économique

L'impact de ces projets se mesure en termes de création de nouvelles entreprises et d'emplois.

Présentation financière des crédits contractualisés

Maître d'ouvrage: Région Guyane / Collectivités / structures de financement / SEM / EPL...

Bénéficiaires finaux : entreprises

Opérations en M€	BOP	Etat
Immobilier d'entreprises et aménagements touristiques	Actions financées sur des crédits du Conseil régional	
Structuration de la filière touristique	113	0,040
Ingénierie financière	Actions financées sur des crédits du Conseil régional	
Aides aux entreprises		
TOTAL		0,040

Crédits valorisés

Le Conseil Régional financera l'installation des entreprises ainsi que les aménagement en faveur du tourisme pour un montant de 8 M€. Seront également financées au titre des fonds régionaux, les

dispositifs d'ingénierie financière pour 4 M€ et les projets structurants d'entreprises, via des aides directes, en particulier dans les secteurs de production et dans le secteur du tourisme pour 6,5 M€.

Les fonds européens peuvent être mobilisés sur ce volet au titre du FEDER : 49M€; de la Coopération (PO Amazonie; Interreg..): 1,2M€ ; et du FEADER: 50M€ (filiale agricole, bois d'oeuvre et IAA et pêche).

Critères éco-conditionnalité

Des critères d'éligibilité et de hiérarchisation des projets ont été retenus pour chaque objectif stratégique, ils sont présentés en pages 28 à 32 de ce document.

Volet 6	Développement économique durable	SI	DAC
----------------	-----------------------------------------	-----------	------------

OS 28 – Les pratiques numériques culturelles et artistiques et l’e-culture

Objet et descriptif du projet

L'accès à la culture et aux pratiques culturelles pour les populations et en particulier les jeunes des communes de l'intérieur est rendu particulièrement difficile par les conditions naturelles, démographiques et sociales du territoire.

Le réseau des bibliothèques subventionné par la Dotation Globale de Décentralisation (DGD) constitue un outil efficace à la diffusion culturelle. Ce réseau est particulièrement adapté à l'installation de cyber-bases en association avec les espaces de lecture publique. Toutefois, l'effort d'équipement encore récent ou en cours dans les communes éloignées est étroitement dépendant de l'amélioration des réseaux de transmission et de l'accès au haut débit.

L'objectif est de constituer une offre culturelle propre à la Guyane, en format numérique, accessible par les populations des communes éloignées à travers le réseau des cyber-bases localisées dans les médiathèques, bibliothèques et points-lecture dont le développement continue à être soutenu par la DGD.

Cette offre culturelle est constituée par :

- Le développement du projet « Musées d'Amazonie en réseau » avec deux nouveaux établissements Guyanais et la numérisation de leurs collections : le Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) de Saint-Laurent-du-Maroni et l'Ecomusée Municipal d'Approuague-Kaw (EMAK) de Régina ;
- L'intégration progressive au réseau de la Maison des Cultures et des Mémoires de Guyane (MCMG) avec la captation des manifestations temporaires présentées dans la maison du projet ;
- La captation et la diffusion des créations présentées par les scènes conventionnées (Macouria et Saint-Laurent-du-Maroni) ;
- La numérisation de l'offre culturelle existante.

Le projet « Musée d'Amazonie en réseau » réunit déjà les collections numérisées de trois musées (Guyane française, Suriname et Brésil). Le projet est en mesure de démarrer à court terme.

Présentation financière des crédits contractualisés

Partenaires financiers : Etat et collectivités

Maître d'ouvrage : MCG, Musée Franconie, CIAP de St-Laurent du Marony, EMAK, etc.

Bénéficiaires : populations et usagers concernés, établissements culturels

Opérations en M€	BOP	Etat
Constitution de l'offre numérique	224	0,450

Crédits valorisés

Le Conseil Régional viendra en appui des crédits de l'Etat dédiés aux pratiques numériques culturelles et à l'e-culture à hauteur de 450 K€.

Les fonds européens peuvent être mobilisés sur ce volet au titre du FEDER : 49M€; de la Coopération (PO Amazonie; Interreg..): 1,2M€ ; et du FEADER: 50M€ (filiale agricole, bois d'oeuvre et IAA et pêche).

Évaluation

Indicateurs de réalisation : Rythme des captations et numérisations.

Indicateurs de résultats : Mise en réseau de l'offre e-culture.

Critères éco-conditionnalité

Des critères d'éligibilité et de hiérarchisation des projets ont été retenus pour chaque objectif stratégique, ils sont présentés en pages 28 à 32 de ce document.

Volet 6	Développement économique durable	SI	DAC
----------------	-----------------------------------------	-----------	------------

OS 29 – L'aide aux entreprises culturelles dans les domaines de la création

Objet et descriptif du projet

Il s'agit de développer un usage contemporain des ressources et des savoirs associés par la création d'un « Compagnonnage du fleuve ». L'objectif est de valoriser les savoir-faire et l'exploitation des ressources naturelles (bois, brique, etc...) liées à ces savoir-faire encore vivants sur les fleuves. Le projet consiste à intégrer le développement des savoirs et des ressources propres aux populations des fleuves dans une dynamique de production innovante et à terme, de création de microentreprises adaptées – Particulièrement dans les champs de l'habitat, du mobilier, des outils de transports traditionnels (pirogues).

Il se déploie en quatre actions :

- Identifier les personnes ressources et leur donner un statut (Maîtres d'art) ;
- Définir les modes de transmission, cursus et reconnaissance de la formation « compagnonne » ;
- Organiser le partenariat : Education nationale, PAG, Associations locales, collectivités et représentation coutumière ;
- Identifier les lieux (Camopi et Papaïchton sont déjà candidats à l'organisation de formations).

La construction des lieux de transmission des savoirs (exemple : projet Camopi) et des lieux d'hébergement n'est pas comprise dans le projet.

Faisabilité

La commune de Papaïchton s'est engagée dans un programme de transmission des savoir-faire pour l'habitat traditionnel des écarts de Boniville et Loka. La commune de Camopi développe un projet similaire. Un démarrage est souhaité dès 2015 sur Boinville et Loka.

Présentation financière des crédits contractualisés

Partenaires financiers : Etat et collectivités (communes et communautés de communes, département, région)

Maître d'ouvrage : Communes concernées

Bénéficiaires : les jeunes des communes concernées, les personnes ressources

Opérations en M€	BOP	Etat
Création d'un « compagnonnage du fleuve »	224	0,450

Crédits valorisés

Les fonds européens peuvent être mobilisés sur ce volet au titre du FEDER : 49M€; de la Coopération (PO Amazonie; Interreg..): 1,2M€ ; et du FEADER: 50M€ (filiale agricole, bois d'oeuvre et IAA et pêche).

Évaluation

Indicateurs de réalisation : Chantiers de transmission

Indicateurs de résultats : Ouverture des centres de formation du compagnonnage

Critères éco-conditionnalité

Des critères d'éligibilité et de hiérarchisation des projets ont été retenus pour chaque objectif stratégique, ils sont présentés en pages 28 à 32 de ce document.

Volet 7 : Numérique

Volet 7	Numérique	SI	DIECCTE
----------------	------------------	-----------	----------------

OS 30 – Gouvernance numérique

Objet et descriptif du projet

1. Actualisation des documents stratégiques : Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN)

Le SDTAN répond en priorité à la volonté de résorber la fracture numérique entre les territoires et les citoyens. La réalisation d'un SDTAN doit fixer une ambition partagée des pouvoirs publics et acteurs économiques locaux sur le niveau de desserte numérique de la Guyane à horizon 2020 et au-delà.

La stratégie numérique comprend deux grands volets :

- la **réduction de la fracture numérique** entre le littoral et les zones isolées, dans un souci d'accès équitable aux services publics pour l'ensemble de la population.
- l'amélioration de **l'attractivité numérique de la Guyane** à travers le très haut débit, la sécurisation des voies de sorte et un coût de la bande passante compétitif.

L'Etat, le Conseil Régional et le Général se sont engagés en 2011 dans un processus d'actualisation régulier du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique.

2. Les Systèmes d'information géographique (SIG)

La Région est à l'initiative de la mise en place de la plate-forme régionale SIG. L'objectif est de fournir aux acteurs locaux un outil performant d'aide à la décision. C'est ainsi que l'action s'est particulièrement orientée vers un appui aux communes et aux EPCI, avec une mutualisation des moyens techniques.

3. SPL / Convention Guyane Numérique (GNU)

La Région Guyane a confié le 15 janvier 2007 une concession portant établissement et exploitation d'un réseau haut débit de communications électroniques sur l'ensemble du territoire de la Guyane à la société Guyane Numérique.

Ainsi, la Région dispose d'un réseau constitué de 17 stations satellites et d'un hub satellite, permettant la desserte des villages de l'intérieur en WIFI. Parallèlement, la Région a engagé un ambitieux projet de déploiement d'un réseau FH et de reprise des ouvrages satellitaires, afin de renforcer la capacité de desserte et de permettre la mise à disposition d'un service de voix et de data par télécommunications mobiles.

La Région entend confier à la SPL la tâche de mettre en œuvre les services de WIFI ainsi que de télécommunications mobiles, en lui transférant la gestion des infrastructures desservant la Guyane de l'intérieure actuelles et à venir.

Le projet, finalisé au mois de juillet 2014, a pour objectif de :

- Moderniser, entretenir, et valoriser les infrastructures satellitaires issues de la DSP, en optimisant leur configuration pour permettre la réception de la téléphonie mobile ;
- Réaliser un achat groupé de capacité auprès des émetteurs de bande passante, dans le but d'assurer la couverture des usagers situés dans les sites isolés par voie satellitaire.
- Gérer le domaine public afférent en commercialisant la bande passante auprès des opérateurs Internet, dans le cadre de prestations à tarification maîtrisée.

3. Projets de couverture mobile

La résorption des zones blanches de téléphonie mobile représente aussi un enjeu important pour les territoires les plus enclavés. Suite aux expérimentations actuellement conduites par les opérateurs, la piste d'une solution 4G mixte (fixe + mobile) est à examiner : sous réserve d'une évolution du cadre juridique, elle pourrait constituer une option utilisable par un maître d'ouvrage de réseaux publics de communications électroniques à très haut débit fixe pour couvrir une zone blanche de téléphonie mobile. Les projets de couverture mobile pourront être soutenus à hauteur de 38 000 € au titre du FNADT.

4. Développement des services et usages liés au numérique (Usage TIC + convention GNU/SDIS)

Le développement des usages et des contenus TIC est le complément incontournable du déploiement des infrastructures.

a) Les usages TIC

Pour ce qui est des usages TIC, les actions suivantes seront poursuivies :

- **EPN** : Espaces Publics Numériques,
- **ENT** : Espaces Numériques de Travail,
- **E Marie** : Développement des services numériques citoyens dans les communes,
- **Portactes** : dématérialisation des flux entre les collectivités et la préfecture,
- Développement de la téléformation et du télé-enseignement

b) Le SDIS

La restructuration de la DSP a permis immédiatement de créer un usage utile au territoire, au travers de la mise en œuvre d'une convention impliquant la mise à disposition de points hauts et de liaisons FH au SDIS pour renforcer les communications relatives à la sécurité civile et aux secours.

Impact économique :

La maîtrise des outils numériques par les entreprises constitue un facteur de compétitivité déterminant. Par ailleurs, l'attractivité numérique du territoire est susceptible d'attirer des entreprises de dimension internationale notamment dans le domaine des Data centers.

Présentation financière des crédits contractualisés

Partenaires financiers : Etat, Région Guyane

Maître d'ouvrage : Région Guyane

Bénéficiaires : Région Guyane

Opérations en M€	BOP	Etat	Conseil Régional
Actualisation SCORAN et SDANT + SIG	112	0,230	0,480
SPL			2,000
Projet de couverture mobile	112	0,038	
Usage TIC + convention GNU/SDIS			0,170
TOTAUX		0,268	2,650

Crédits valorisés

Les fonds européens peuvent être mobilisés sur ce volet au titre du FEDER : 33,7M€.

Evaluation

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de bourgs isolés connectés
- Nombre de zones blanches couvertes

Indicateurs de résultats :

- Nombre de citoyens ayant accès à la téléphonie mobile et à internet haut débit en zone isolée
- Nombre d'entreprises et de laboratoires scientifiques ayant accès au très haut débit

Critères éco-conditionnalité

Des critères d'éligibilité et de hiérarchisation des projets ont été retenus pour chaque objectif stratégique, ils sont présentés en pages 28 à 32 de ce document.

Volet 7	Numérique	SI	DIECCTE
----------------	------------------	-----------	----------------

OS 31 – Plan France Très Haut Débit

Objet et descriptif du projet

Le financement par l'Etat du déploiement du numérique est prévu dans le cadre du plan «France Très Haut Débit », relevant du Programme d'investissements d'avenir. Le Programme France Très Haut Débit soutient les investissements publics et affiche comme objectif d'offrir le très haut débit à 100% des foyers en 2022.

Ce programme soutient les projets d'investissements des collectivités locales là où l'initiative privée n'existe pas. La couverture du territoire guyanais en très haut débit ou en haut débit constitue selon les critères fixés dans le cadre du plan national un préalable au déploiement de l'économie numérique. L'accompagnement du territoire vers la formalisation d'un projet de réseau d'initiative publique très haut débit constitue un point essentiel pour atteindre l'objectif gouvernemental de couverture exhaustive de la population à l'horizon 2022.

- *Un deuxième câble sous-marin pour la sécurisation de l'accès à l'international*

D'une longueur de 8 000 km, le câble AMERICAS II est la seule infrastructure sous-marine à desservir le territoire de la Guyane. L'ancienneté de la conception est une des causes d'un prix élevé d'accès au trafic international. La sécurisation terrestre se fait par fibre optique via un transit Suriname – Guyana. Ce dispositif ne permet pas de garantir une sécurisation optimale, de nombreuses coupures et interruptions de service étant régulièrement rencontrées.

D'autre part, l'ensemble des données transitent par les États-Unis ce qui pose problème sur le plan de la confidentialité, en particulier pour le CNES et la mise en œuvre du projet Ariane 6.

Afin de répondre à cette problématique d'interconnexion, il a été envisagé de raccorder la Guyane au projet de câble pour la fibre optique, Eulalink (Europe -Latine America – Link), un câble sous-marin prévu pour relier le Portugal (ville proche de Lisbonne) au Brésil (Fortaleza, Praia do futuro). Le raccordement de la Guyane se ferait via la réalisation d'une unité de branchement au large de Cayenne ou de Kourou.

Cette unité de raccordement présente l'intérêt de pouvoir améliorer la compétitivité et l'attractivité de la base spatiale dans le contexte Ariane 6 et de doter la Guyane d'un atout important pour le développement d'une économie numérique attractive pour les jeunes. Un AMI a donc été publié le 19 Juin 2015 dont l'instruction est en cours.

- *Couverture satellitaire sur la Guyane (Charge utile passagère)*

Des solutions technologiques sont intervenues et feront valablement appel à de nouvelles perspectives tant technologique qu'au niveau des coûts.

La société Thales propose une phase transitoire (sur la période 2014 - 2016) permettant un démarrage de service anticipé, pendant le développement du satellite hôte, puis une phase opérationnelle exploitant le système satellitaire en bande Ka à partir de fin 2016.

En définitive, deux possibilités satellitaires s'offrent à la Région :

- L'achat de bande passante satellitaire (conditionné par l'optimisation de la bande passante actuelle);
- Le positionnement d'une charge utile satellitaire.

- *Le déploiement du haut débit en zone isolée par liaison FH, projet CREM*

A côté du satellite, l'option FH constitue une autre solution de déploiement du très haut débit en zone isolée.

Pour explorer la faisabilité de cette option, la Région a lancé un marché **CREM (Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance)**. La solution FH d'un coût estimée à 38 M€, pour une bande passante de 0,5 Gbits, présente l'avantage d'un coût de bande passante réduit (par rapport à la solution satellitaire), mais des coûts d'infrastructures (pylônes en forêt) élevés.

- *Projet FTTH à Saint Laurent du Maroni (ITI)*

Il s'agit d'un projet pilote avec un principe du copperless (zones existantes non raccordées et nouveaux logements à partir de 2014). Le projet s'inscrit dans le prolongement du SDANT et dans le cadre du PO FEDER 2014-2020.

Il est prévu le raccordement de:

- 90 % des logements
- 95 % des entreprises à l'horizon 2020 (50% à fin 2015)
- 15 à 18 000 foyers à l'horizon 2020.

Un mode de développement intègre la réalisation de l'ingénierie et de la maîtrise d'œuvre par des spécialistes indépendants ainsi que la coordination et coopération forte avec les opérateurs du secteur concurrentiel pour garantir la mise en place des services et la validation des choix technologiques et de conception.

- *RING*

Le projet RING, adressé à la Mission France Très Haut Débit, a pour objectif d'offrir aux opérateurs de communications électroniques une capacité de collecte fortement dimensionnée, sécurisée et à coût abordable afin de leur permettre de proposer leurs services aux populations situées dans les zones blanches de l'Intérieur sur la zone allant de Saint-Georges de l'Oyapock à Camopi (fleuve compris).

Pour ce faire, il est prévu la mise en place d'une infrastructure de points hauts ainsi que des équipements actifs nécessaires à la fourniture d'un service activé pour les opérateurs susceptibles de fournir des services d'accès Internet d'au moins 2 Mbps et de téléphonie (mobile notamment) aux utilisateurs finaux : particuliers, entreprises et administrations.

Impact économique :

Le déploiement d'un projet d'accès aux infrastructures numériques dans les zones isolées apparaît de plus en plus comme un moyen alternatif de désenclavement pour lesquelles les déplacements sont coûteux et peu aisés. En effet, ces infrastructures ouvrent l'accès aux populations et entreprises à des services à distance et permettent de lutter contre la fracture numérique.

Présentation financière :

Partenaires financiers : Europe, Etat, Conseil régional, Conseil Général, Collectivités territoriales

Maître d'ouvrage : Collectivités territoriales

Bénéficiaires : usagers, entreprises, administrations

Présentation financière des crédits contractualisés

Opérations en M€	Conseil Régional
Câble sous-marin	2,000
Charge Utile satellite THD & CREM	Financements en crédits valorisés (MTHD)
ITI Saint-Laurent-du-Maroni	Financement alternatif FEDER
RING	Financements en crédits valorisés (MTHD, CG et CNES)
TOTAL	2,000

Crédits valorisés

Le plan France Très Haut débit pourrait intervenir jusqu'à 20 M€ pour soutenir les projets guyanais. Dans le cadre du schéma directeur SDTAN, plusieurs projets doivent faire l'objet d'une instruction au (FSN) piloté par la Mission THD. Quatre projets sont susceptibles d'être financés :

- Câble sous-marin : 15 M€
- Charge Utile satellite THD & CREM : 3,250 M€
- RING : 1,750 M€

Le CNES projette de co-financer le projet de câble sous-marin à hauteur de 3 M€.

Le Conseil général financera 500 K€ sur le projet RING. Une participation du CNES est également prévue à hauteur de 500 K€.

Les fonds européens peuvent être mobilisés sur ce volet au titre du FEDER : 33,7 M€.

Critères éco-conditionnalité

Des critères d'éligibilité et de hiérarchisation des projets ont été retenus pour chaque objectif stratégique, ils sont présentés en pages 28 à 32 de ce document.

Volet 8 – Mobilité

Volet 8	Mobilité	SI	DEAL
----------------	-----------------	-----------	-------------

OS 32 – Volet routier

Objet et descriptif du projet

Les principaux centres urbains de la Guyane sont desservis par voie routière par le réseau des routes nationales qui sont à la fois des axes de désenclavement intérieur et extérieur. La croissance démographique très soutenue que connaîtra la Guyane dans les années à venir, conjuguée à une évolution du taux de motorisation des ménages, va générer une augmentation considérable du trafic routier.

A ces éléments endogènes viendront s'ajouter les trafics induits par la création de la liaison routière avec le Brésil dans un premier temps (pont de l'Oyapock) puis avec le Suriname (projet de pont) et par l'augmentation consécutive des échanges commerciaux et de voyageurs. Le maillage du réseau des voies routières est donc essentiel.

Ainsi, le réseau routier national constitue un axe unique à plusieurs titres :

- Il opère la liaison entre les communes d'Apatou à Saint-Georges-De-L'Oyapock ;
- Dans la conurbation de Cayenne-Matoury-Rémire voire en incluant Macouria et Kourou, la RN1 permet le transit quotidien des habitants dans leurs déplacements domicile-travail, provoquant ainsi une congestion aux heures de pointe ;
- Les liaisons aériennes comme les liaisons fluviales sont uniquement orientées vers la desserte de l'intérieur de la Guyane ;
- Le cabotage côtier par voie maritime n'a pas connu de développement significatif ;
- La Guyane est dépourvue d'un réseau de voies ferrées.

En conséquence, sa qualité d'unique voie routière structurante de la région, avec très peu de possibilités de maillage à un réseau secondaire, rend l'activité sociale et économique guyanaise très vulnérable et fortement impactée voire paralysée à chaque rupture du service routier (endommagement d'une section de la route ou d'un pont, grèves et coupures de la voie...).

L'amélioration du service routier s'articule autour de deux axes :

- L'augmentation des capacités de la voirie se trouvant en zone urbaine et le développement des transports collectifs afin de simplifier les déplacements de proximité et de réduire la congestion automobile;
- La fiabilisation et la maintenance des infrastructures existantes à travers un entretien régulier des routes.

Réseau routier régional

Pour renforcer le réseau routier sur l'axe Brésil-Guyane-Suriname, trois objectifs, issus de la commission « Mobilité 21 », seront privilégiés :

- Sécurisation et fiabilisation du réseau, en particulier par la reconstruction de ponts et l'augmentation de leur capacité ;
- Réduction des congestions chroniques : dénivellation d'échangeur, augmentation des capacités du réseau autour de l'agglomération de Cayenne-Kourou ;
- Amélioration de la desserte des territoires, en synergie avec les autres modes de transports.

Le projet de transports collectifs en site propre (projet hors CPER) :

Complémentaire au CPER, un projet de transports collectifs en site propre est prévu pour l'agglomération cayennaise. Il est porté par la Communauté d'agglomération du Centre Littoral et a pour objectif de répondre à l'étalement urbain et à l'usage accru des déplacements individuels en automobile. En effet, un service de transport en commun de voyageurs se déployant sur des voies réservées aura pour effet de réduire la congestion automobile, de faciliter les déplacements, de rendre le territoire plus attractif et de

palier à l'exclusion des familles les plus modestes qui ne peuvent accéder à un véhicule automobile.

Impact économique et environnemental

Impact en termes d'emploi et de formation professionnelle durant les travaux, en particulier grâce aux clauses sociales qui seront intégrées dans les marchés de travaux. L'impact peut être évalué à environ 900 emplois.

Impact en terme de développement économique du territoire :

- Amélioration de la capacité du réseau, qui doit pouvoir répondre à la forte augmentation des besoins liés au développement économique et démographique de la Guyane: cette augmentation de capacité permettra la réduction des congestions en entrée de l'agglomération de Cayenne, et donc des gains de temps et une moindre consommation de carburants.

- Sécurisation des dessertes du territoire : du fait du faible maillage secondaire, toute coupure intervenant sur le réseau routier national provoque de très graves perturbations des activités sociales et économiques.

- La construction d'un nouveau pont sur la Comté sur la RN2, en remplacement du pont provisoire (reconstruit en 1993), et la rectification des virages, répondent à cet enjeu. Ce nouveau pont va sécuriser la liaison entre Cayenne et l'Est du territoire, en particulier le village de Cacao et le bourg de Régina, principaux lieux de production maraîchère et d'approvisionnement de l'agglomération cayennaise. Cet ouvrage se situe également sur la liaison avec le Brésil et dessert les principales zones d'exploitation forestière.

- La reconstruction du pont de Saut-Sabbat, situé sur la RN 1, liaison vers l'Ouest de la Guyane et le Suriname est devenu indispensable. En effet, il s'agit d'un ouvrage à voie unique et à portance limitée à 26t, constituant un frein au développement économique de l'Ouest guyanais.

Calendrier de réalisation :

Les opérations se dérouleront de manière continue, au fur et à mesure de l'avancement des études, de la mise en place des financements et de l'obtention des autorisations administratives nécessaires au lancement des travaux.

Un comité technique État (DEAL) / Région se réunira régulièrement afin de suivre l'avancement des différentes opérations et de fixer les priorités.

Présentation financière des crédits contractualisés

Partenaire financier : Région, Union européenne

Maître d'ouvrage : État, Région, Département, bloc communal

Bénéficiaires : usagers du réseau routier national, entreprises

Opérations en M€	BOP	État	Conseil Régional	Conseil Général
RN 1 – Échangeur des Maringouins	203	9,500	9,500	
RN 1 – Section Balata - Tonate	203	17,000	5,500	
RN 2 – Section Balata - PROGT	203	12,500	12,500	
RN 1 – Reconstruction des ponts de Saut Sabbat et Grand Laussat	203	11,000		
RN 2 – Reconstruction du pont sur la Comté et rectification des virages	203	20,000	1,500	
Pont Mme Maintenon	203	1,500	2,000	
Voiries communales			18,000	0,500
Route de Petit Saut			5,000	
Route de Saint-Laurent Apatou			3,000	
Contrat territoriaux			9,000	
Voiries départementales RD17, RD8, RD9, RD1, RD10, DR22			Financées par le Conseil Général au titre des crédits valorisés	
Total		71,500	66,000	0,500

Crédits valorisés

Le Conseil général financera l'entretien des voiries départementales à hauteur de 15 M€.

Les fonds européens peuvent être mobilisés sur ce volet au titre du FEDER: 42 M€, de la Coopération (PO Amazonie; Interreg..) : 5 M€ et du FEADER (dessertes et voiries rurales hors bois énergie) : 16 M€.

Évaluation

Indicateurs de réalisation :

Pour chacune des opérations :

- Lancement des travaux ;
- Mise en service.

Indicateurs de résultats : diminution de la congestion et meilleure accessibilité.

Critères éco-conditionnalité

Des critères d'éligibilité et de hiérarchisation des projets ont été retenus pour chaque objectif stratégique, ils sont présentés en pages 28 à 32 de ce document.

Volet 8	Mobilité	SI	DEAL
----------------	-----------------	-----------	-------------

OS 33 – Volet fluvial

Objet et descriptif du projet

La desserte des communes de l'intérieur ne peut être réalisée que par voie fluviale ou aérienne, faute de desserte routière. La voie fluviale est la plus empruntée car la liaison aérienne, bien que quotidienne, permet le transport d'un nombre très réduit de personnes et de biens et ne dessert que les bourgs (Saül, Grand-Santi et Maripasoula). Les écarts voire même certaines communes (Papaïchton, Camopi) nécessitent d'emprunter la voie fluviale. L'utilisation des fleuves Maroni, Oyapock et de la rivière Camopi en toutes saisons est essentielle à la circulation des personnes comme des biens.

Les opérations suivantes sont donc à poursuivre :

- Construction de cales et d'appontements pour desservir les multiples pôles de développement situés aux abords des fleuves. Ces aménagements permettront la mise en sécurité du transbordement de fret et de passagers ;
- Création de dispositifs de franchissement des sauts à l'étiage des fleuves. Ces aménagements faciliteront la navigation des pirogues de fret et de transport de passagers.

Impact économique

Emplois directs : 50 emplois pour la réalisation des opérations.

Emplois indirects : emplois induits par le développement du trafic fluvial consécutif à l'amélioration du niveau de service (continuité d'acheminement, sécurité, diminution des coûts et temps de transport) du système de transport fluvial.

Effets induits : développement économique des communes de l'intérieur de la Guyane.

Calendrier de réalisation

Les opérations se dérouleront de façon continue, au fur et à mesure de l'avancement des études, de la mise en place des financements et le cas échéant de l'obtention des autorisations administratives nécessaires au lancement des travaux.

Des travaux pourront avoir lieu chaque année essentiellement à l'étiage.

Présentation financière des crédits contractualisés

Partenaires financiers : État, Europe / collectivités

Maître d'ouvrage : État pour l'aménagement des sauts / Collectivités pour les cales et appontements

Bénéficiaires : usagers des fleuves, entreprises

Opérations en M€	BOP	État	Conseil Régional
Aménagement des sauts et création de cales et d'appontements	203	2,400	1,300

Crédits valorisés

Les fonds européens peuvent être mobilisés sur ce volet au titre du FEDER: 42 M€, de la Coopération (PO Amazonie; Interreg..) : 5 M€ et du FEADER (dessertes et voiries rurales hors bois énergie) : 16 M€.

Évaluation

Indicateurs de réalisation : mise en service des nouvelles infrastructures.

Indicateurs de résultats : augmentation du trafic fluvial, diminution des ruptures de charge et des accidents.

Critères éco-conditionnalité

Des critères d'éligibilité et de hiérarchisation des projets ont été retenus pour chaque objectif stratégique, ils sont présentés en pages 28 à 32 de ce document.

Volet 8	Mobilité	SI	DEAL
----------------	-----------------	-----------	-------------

OS 34 – Volet portuaire – GPM

Objet et descriptif du projet

Le port de Dégrad-des-Cannes, devenu grand port maritime depuis le 1er janvier 2013, tire son activité de ses échanges extérieurs fortement liés à l'Europe et singulièrement à la France métropolitaine pour les denrées alimentaires, à l'Europe et l'Asie pour les produits manufacturés ; la Caraïbe est, à ce jour, peu contributrice, de même que le Brésil et le Suriname, alors que les perspectives devraient être prometteuses.

Il y a peu de concurrence portuaire à prévoir de la part du Brésil, à la différence du Suriname, avec Paramaribo dont les infrastructures sont en expansion et pourraient être complémentaires avec celles du port de Dégrad-des-Cannes s'agissant de la desserte de l'Ouest guyanais.

De plus, la desserte maritime du bassin va connaître de profonds bouleversements, notamment à cause de l'augmentation des gabarits des écluses du canal de Panama, la massification de dessertes Est-Ouest sur de très grands navires, et en conséquence, la mise en place de ports de transbordement aux capacités de collecte et distribution de container régional (feeder) et d'éclatement Est-Ouest / Nord-Sud.

Le panorama et la stratégie des grands armateurs vont donc profondément évoluer en même temps que les positionnements portuaires. Par conséquent, le positionnement du port de Dégrad des Cannes se situera dans un environnement nettement plus concurrentiel.

Pour répondre à ces enjeux, les investissements qui seront réalisés au cours du prochain contrat de plan visent en priorité à moderniser et améliorer l'attractivité du port de Dégrad-des-Cannes.

Les actions menées auront donc pour objectif de développer les infrastructures portuaires en suivant les priorités de l'Etat en matière d'orientations de la stratégie nationale portuaire reprises dans le projet stratégique du Grand Port Maritime de Guyane sur la période considérée.

Les opérations concerneront :

- le déroctage du quai 1;
- l'extension du quai 1 ;
- la modernisation des terres pleins ;
- la modernisation de l'outillage ;
- l'étude performance de dragage dont le marché actuel arrive à échéance.

Impact économique

-Réduction du coût du transit portuaire par l'accueil de navires plus importants et la mise en place de moyens de manutention plus performants.

-Impact en terme de développement économique du territoire grâce à une augmentation de capacité.

-Impact en terme de sécurité et de fluidité sur le terminal conteneurs.

-Impact en termes d'emplois durant les travaux (8,1 emplois pour 1 M€ de travaux).

Calendrier de réalisation :

En continu suivant l'avancement des études et des autorisations nécessaires :

En projection :

-Déroctage : 2015

-Modernisation des terre-pleins : 2015-2018

-Modernisation de l'outillage : 2015-2017

-Extension du quai 1 : 2018

Assistance à maîtrise d'ouvrage en cours dans le cadre du renouvellement du marché de dragage associé à l'étude d'opportunité pour le GPM de se doter de moyen de remorquage sécurisant l'accès au port.

Présentation financière des crédits contractualisés

Partenaires financiers : Etat, Europe, collectivités

Maître d'ouvrage : GPM de Guyane

Bénéficiaires : GPM de Guyane, société de manutention, armateurs, agents maritimes,

Opérations en M€	BOP	Etat
Déroctage quai 1	203	0,710
Gare et parking VL	203	2,000
Terre-pleins et réseaux	203	2,000
Outillage : adaptation des quais/engins	203	3,500
Extension quai 1	203	3,540
Études performance dragage	203	0,250
TOTAL		12,000

Crédits valorisés

Le Grand Port Maritime financera l'ensemble des opérations citées ci-dessus en complément des fonds Etat et fonds européens :

- Déroctage quai 1 : 0,34 M€
- Gare et parking VL : 2,00 M€
- Terre-pleins et réseaux : 2,00 M€
- Outillage : adaptation des quais/engins : 8,50 M€
- Extension quai 1 : 6,96 M€
- Études performance dragage : 0,250 M€

Les fonds européens peuvent être mobilisés sur ce volet au titre du FEDER: 42 M€, de la Coopération (PO Amazonie; Interreg..) : 5 M€ et du FEADER (dessertes et voiries rurales hors bois énergie) : 16 M€.

L'opération de déroctage du quai 1 est financée à hauteur de 1,05⁷M€ au titre des PO 2007-2013.

Évaluation

Indicateurs de réalisation : Pourcentage de surfaces créées ou réhabilitées sur le terminal conteneurs ; linéaire de quai permettant de recevoir des navires non équipés de leurs propres moyens de déchargement.

Indicateurs de résultats : réduction des temps d'escale pour les porte-conteneurs.

Critères éco-conditionnalité

Des critères d'éligibilité et de hiérarchisation des projets ont été retenus pour chaque objectif stratégique, ils sont présentés en pages 28 à 32 de ce document.

⁷ Sur les 32M€ ciblés au PO 2014-2020, 14.5M€ sont fléchés pour le dragage dont la contrepartie est financée sur le BOP203 hors CPER

Volet 8	Mobilité	SI	DEAL
----------------	-----------------	-----------	-------------

OS 35 – Liaison internationale entre Saint-Laurent-du-Maroni et Albina

Objet et descriptif du projet

Construction et mise en service du nouveau bac amphidrome destiné à la liaison internationale entre Saint-Laurent-du-Maroni et Albina au Suriname. Cette demande de financement vient en appui au financement déjà engagé par la Région pour les études de la construction du nouveau bac. Elle correspond à la proposition de l'État de participer à la finalisation de la conception du projet notamment en matière de motorisation du bac et à sa mise en service opérationnelle.

Impact économique

- Augmentation des capacités d'échanges économiques avec le Suriname (commerciaux et touristiques).
- Développement économique du territoire Ouest Guyanais.

Faisabilité : opération déjà engagée, études de conception validées, dossier de consultation des chantiers navals pour la construction du bac en cours de finalisation.

Calendrier de réalisation

Marché de maîtrise d'œuvre déjà notifié. Début des travaux de construction en avril 2015 pour une mise en service du nouveau bac courant 2ème semestre 2016.

Présentation financière des crédits contractualisés

Partenaires financiers : PO Amazonie entre la région et le Suriname, Etat

Maître d'ouvrage : Région de Guyane

Bénéficiaires : Région de Guyane

Opérations en M€	Etat	Conseil Régional
Bac assurant la liaison	0,450	0,500

Crédits valorisés

La participation financière du partenaire surinamien serait de 695 K€.

Les fonds européens peuvent être mobilisés sur ce volet au titre du FEDER: 42 M€, de la Coopération (PO Amazonie; Interreg..) : 5 M€ et du FEADER (dessertes et voiries rurales hors bois énergie) : 16 M€.

Évaluation

Indicateurs de réalisation : suivi du planning de réalisation.

Indicateurs de résultats : avancement des travaux par points d'étapes, respect des délais, contrôles qualité sur chantier naval.

Critères éco-conditionnalité

Des critères d'éligibilité et de hiérarchisation des projets ont été retenus pour chaque objectif stratégique, ils sont présentés en pages 28 à 32 de ce document.

Volet 8	Mobilité	SI	DEAL
----------------	-----------------	-----------	-------------

OS 36 – Sécurisation et réhabilitation des plateformes des pistes aéroportuaires des zones éloignées

Objet et descriptif du projet

L'accroissement de la population dans les communes isolées, notamment de l'Ouest guyanais, appelle une amélioration des infrastructures contribuant au désenclavement de ces communes.

La sécurisation des pistes d'aérodromes permettra d'accueillir un nombre croissant de passagers, dans de meilleures conditions. C'est également la condition d'une meilleure attractivité de ces territoires et de leur développement économique.

Impact économique

Augmentation des capacités d'échanges de biens et de personnes.
Développement des échanges commerciaux et touristiques avec le Brésil.
Développement économique des territoires de l'Ouest et de l'Est Guyanais.

Faisabilité

Opérations déjà engagées, pour certaines, études de conception en cours de validation.

Présentation financière des crédits valorisés, il n'y a pas de crédits contractualisés sur cet OS

Partenaires financiers : FEDER/FSE 2014-2020, Etat, CNES
Maître d'ouvrage : Conseil généra de Guyane puis (CTG)
Bénéficiaires : Tout le territoire

Opérations en M€	Conseil Général	CNES	Europe
Aérodrome de Saint Georges	0,100	0,050	
Aérodrome de Maripasoula (réfection totale de la piste, construction du bâtiment SSLIA; agrandissement de l'aérogare)	1,000		
Balisage diurne des aérodromes	1,000		
Total	2,100	0,050	6,000

Les fonds européens peuvent être mobilisés sur ce volet au titre du FEDER: 42 M€, de la Coopération (PO Amazonie; Interreg..) : 5 M€ et du FEADER (dessertes et voiries rurales hors bois énergie) : 16 M€.

Évaluation

Indicateurs de résultats : nombre de passagers, tonnage du fret transporté.

Critères éco-conditionnalité

Des critères d'éligibilité et de hiérarchisation des projets ont été retenus pour chaque objectif stratégique, ils sont présentés en pages 28 à 32 de ce document.

Annexes

Première partie : mise en œuvre du contrat de plan

- 1 – Conditions d'exécution
- 2 – Maquette financière
- 3 - Maquette financière détaillée des opérations relatives aux déchets

Deuxième partie : annexes du Contrat de Plan

- 5 – Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
- 6 – Contrats de ville

Première partie

Annexe 1 – Conditions d'exécution, de mise en œuvre et d'évaluation du contrat de plan

La mise en œuvre du contrat de plan État-Région 2015-2020 et de ses objectifs requièrent un suivi rigoureux encadré par un processus régulier d'évaluation.

La responsabilité de cette démarche est partagée par les signataires qui se proposent de s'organiser et d'agir dans la plus grande concertation.

1 – Le comité de pilotage du contrat de plan

Une instance de pilotage, co-présidée par le Préfet de la région Guyane, le Président du Conseil régional, et le Président du Conseil général ou leurs représentants, sera constituée. La composition du comité sera arrêtée conjointement entre les signataires du présent contrat.

L'instance de pilotage se réunira au moins une fois par an pour :

- valider le système de suivi et de pilotage et le plan d'évaluation ;
- examiner les résultats de la mise en œuvre du programme et la réalisation des objectifs fixés ;
- veiller à la cohérence des actions conduites dans le respect des engagements initiaux ;
- proposer des révisions pour améliorer la mise en œuvre et l'exécution ;
- proposer les modifications du contrat ;
- approuver le rapport annuel d'exécution.

Le Secrétaire général pour les affaires régionales assurera le secrétariat du comité de pilotage. Il pourra s'appuyer sur le comité technique (voir ci-après).

2 – Le comité technique du contrat de plan

Au sein du Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR), un référent CPER sera désigné comme responsable de la mise en œuvre du contrat et de la coordination des services régionaux impliqués. Il sera en charge d'animer le comité technique du contrat de plan.

Ce comité sera composé des services instructeurs des différentes thématiques et objectifs du CPER, de représentants de la Région et des représentants des autres financeurs du volet du CPER concerné. Il se réunira en tant que de besoin.

Il a pour rôle de :

- assurer, par grand volet, le suivi physique et financier des opérations identifiées dans le CPER et dans les conventions d'application ;
- fournir au comité de pilotage, pour les opérations le concernant, les éléments financiers et opérationnels nécessaires à l'établissement du bilan physique et financier du CPER ;
- définir et mettre en œuvre le suivi et l'évaluation du CPER: définir des indicateurs partagés et les modalités d'évaluation.

Le référent CPER arrêtera, avec les partenaires, une organisation pour le suivi de chaque volet et la communiquera au Commissariat général à l'égalité des territoires.

3 - Les conventions d'application

Certaines actions prévues dans ce contrat de plan peuvent nécessiter des précisions ou des compléments quant à leurs modalités ou critères d'intervention : des conventions particulières d'application pourront donc être conclues dans cet objectif.

Une ou plusieurs conventions d'application pourront être élaborées par volet. Plus détaillées que la convention-cadre, ces conventions de mise en œuvre opérationnelle préciseront les opérations visées, les critères de sélection des opérations, les cofinancements attendus, la gouvernance retenue (appels à projets, comités de sélection, comités techniques de programmation...), les modalités de suivi de la programmation, les critères d'éco-conditionnalité.

4 – La démarche d'éco-conditionnalité

Les actions et les projets retenus dans le CPER 2015-2020 respectent les engagements internationaux et européens de la France et s'inscrivent en cohérence avec les orientations, prescriptions et recommandations des différents schémas régionaux sectoriels, qui sont en particulier les suivants :

- le schéma d'aménagement régional (SAR) ;
- le schéma régional climat-air-énergie (SRCAE), dans une perspective d'efficacité énergétique et d'utilisation des énergies renouvelables et de récupération ;
- le schéma régional de cohérence écologique (SRCE), avec une attention particulière donnée à la restauration des continuités écologiques ;
- le plan régional de prévention et gestion des déchets.
- le plan de gestion du risque inondation.
- la future programmation pluriannuelle de l'énergie

L'évaluation environnementale du CPER identifie pour chacun des axes du contrat leurs impacts potentiels sur l'environnement afin d'éclairer, d'une part les maîtres d'ouvrage et, d'autre part les citoyens, sur la justification des choix arrêtés. Compte-tenu des enjeux environnementaux, des clauses environnementales spécifiques à la Guyane sont mises en avant afin de :

- prioriser les projets les plus vertueux du point de vue de la transition écologique ;
- renforcer l'attention des porteurs de projets et des maîtres d'œuvre sur les incidences de leurs activités et de leurs décisions, du point de vue écologique et énergétique.

Des précisions devront être apportées sur les modalités d'application des critères d'éco-conditionnalité et elles devront être prises en compte dans l'instruction des dossiers et conditionner l'obtention des crédits. Ces précisions, notifiées dans le CPER, le seront également dans les conventions de mise en œuvre du contrat.

1) L'élaboration et la mise en œuvre des projets financés au titre du CPER seront encadrées par les procédures et les consultations obligatoires permettant la prise en compte des enjeux environnementaux, l'information du public et la concertation.

2) Pour les projets au stade de l'étude (opérations de construction neuve, de rénovation ou de renouvellement urbain, etc.), les objectifs d'aménagement et de construction durable seront pris en compte dès les études amont pour « éviter, réduire, sinon compenser » leurs impacts. Ils prendront particulièrement en considération les spécificités guyanaises qui sont identifiées dans les orientations, prescriptions et recommandations des différents schémas régionaux sectoriels.

3) Dans leur réalisation, les projets intégreront des clauses environnementales, dans les marchés de travaux (énergie, réemploi sur site et réutilisation ou valorisation des déblais et des déchets, éco matériaux, planning de réalisation compatible avec la protection de la faune...) et autoriseront des variantes innovantes à caractère environnemental dans les offres (utilisation de matériaux bio-sourcés, économie d'énergie, utilisation des énergies renouvelables ou de réutilisation, gestion de l'eau).

5 – La programmation des opérations

Un comité de programmation, dont les modalités de fonctionnement (composition, périodicité de réunion) seront définies ultérieurement, sera mis en place à cet effet.

Lorsqu'il y a complémentarité du contrat de plan et des fonds européens, il sera recouru au comité de programmation gérant les fonds européens.

Pour garantir une affectation optimale des crédits prévus par le contrat de plan, les principes de gestion suivants seront mis en œuvre et intégrés dans les différentes conventions d'application :

6 – Le pilotage et le suivi du contrat via SYNERGIE

Le suivi du contrat de plan sera assuré grâce à l'utilisation du logiciel SYNERGIE. Le logiciel sera utilisé pour le suivi du contrat de plan dans sa globalité, comme au niveau de chaque opération. Les conventions d'application viendront préciser les modalités d'instruction et de gestion.

Un référent Synergie sera désigné pour le suivi informatisé. Il travaillera en lien avec les collectivités partenaires et l'animateur national Synergie. L'outil Synergie comprend un module pour le suivi des crédits contractualisés et un module pour le suivi et l'information relative aux actions. Pour les opérateurs (ADEME, ONEMA...), pour les directions régionales ainsi que pour les collectivités partenaires, un import de données issues de leurs outils sera réalisé deux fois par an.

Le référent SGAR communiquera les modalités d'utilisation de Synergie aux directions régionales et aux opérateurs et veillera à ce qu'elles soient stables sur toute la durée du contrat.

7 – Le plan d'évaluation

Un programme prévisionnel d'évaluation sera élaboré et arrêté en commun par les signataires. Il inclura une évaluation à mi-parcours et une évaluation en 2019 en vue de la réalisation des révisions et du nouveau contrat.

Le référent CPER du SGAR sera chargé du pilotage des évaluations et de leur diffusion.

Le financement de l'évaluation se fera sur le principe de la parité globale entre l'Etat et la Région. Le SGAR obtiendra ses fonds du CGET dans le cadre de son budget études/évaluation.

L'évaluation du CPER pourra être réalisée conjointement à l'évaluation des programmes européens notamment lorsque les opérations seront financées à la fois au titre du CPER et du PO FEDER / FSE.

- *Nature des évaluations*

Les évaluations pourront porter sur l'ensemble du CPER, sur les volets, sur les actions ou sur des priorités transversales. Elles pourront comporter une dimension stratégique (atteinte des objectifs) ou opérationnelle (avancement physique et financier, modalités de mise en œuvre, animation du CPER...).

- *Révision du contrat de plan à l'automne 2016*

Ce contrat de plan sera révisé à l'automne 2016, afin d'intégrer les transferts de compétences qui pourraient intervenir au 1^{er} janvier 2017. Cette révision permettra aussi d'ajuster les enjeux, notamment dans le cadre de la création de la Collectivité Territoriale de Guyane.

- *Bilan annuel d'exécution*

L'Etat et la Région réaliseront un bilan du contrat de plan qu'ils transmettront au CGET avant le 30 juin de l'année n+1 sur la base d'informations de Synergie et des services instructeurs. Le bilan traitera également des crédits valorisés et de l'engagement des autres financeurs. Le niveau de précision du suivi devra être à minima celui de la maquette (par sous-action lorsque la maquette déploie ce niveau de finesse).

Le suivi des crédits valorisés déconcentrés sera assuré par le référent CPER du SGAR. Le CGET lui communiquera la consommation des crédits valorisés centralisés (ministères et Bpifrance) aux mois de juin et décembre de l'année N.

Les signataires détermineront les modalités de suivi des opérations que l'Etat ne cofinance pas ainsi que les obligations de transmission de données par les maîtres d'ouvrage.

Annexe 2 – Maquette financière du contrat de plan

Voir document séparé annexé au présent contrat de plan.

Annexe 3 – Maquette financière détaillée des opérations déchets inscrites au présent contrat (OS 2)

Voir document séparé annexé au présent contrat de plan.

Deuxième partie

Annexe 4 – Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

Les protocoles de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour les villes de Cayenne, Matoury et Saint-Laurent-du-Maroni seront annexés au présent contrat.

Objet et descriptif du projet

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, créée par la loi du 1^{er} août 2003, a pour objectif de mettre en place la géographie prioritaire de la politique de la ville. Pour la période allant de 2014 à 2024, 200 quartiers, dont 5 se trouvent en Guyane, feront l'objet de crédits visant à améliorer la situation des habitants.

Les opérations de rénovation urbaine du nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU) contribuent fortement aux objectifs de développement durable et de cohésion sociale par la restructuration des quartiers pour les intégrer à la ville, la création d'équipements publics et sportifs, la redynamisation économique des quartiers et la reconstruction ou réhabilitation des logements. Ces opérations impliquent quasiment systématiquement des opérations de renforcement des réseaux.

Renforcer le partenariat entre le Conseil Régional (future collectivité territoriale unique) et l'ANRU en s'appuyant sur le CPER pour la réalisation d'un Projet d'Intérêt Régional (PRIR) sur la commune de Kourou dans les quartiers d'Eldo et Nobel.

Le Conseil d'Administration de l'ANRU du 15 décembre 2014 a proposé au Ministre en charge de la Ville de retenir les secteurs suivants comme présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants (secteurs dit « d'intérêt national ») :

Cayenne – Centre-Ville / Village Chinois / Ilets Maloins / Matines

Cayenne – Mango / Brutus

Cayenne – Mirza / Medan / N'Zila

Matoury – Comou / Combo / Terca

Saint-Laurent-du-Maroni – Entrée de ville / Centre-Ville / Charbonnières

Impact économique

Impact fort sur le secteur du BTP actuellement en crise avec la création d'emplois (1M€ investis crée 8,1 emplois).

Présentation financière

Partenaires financiers : ANRU, Conseil Régional, Communes et autres collectivités

Maître d'ouvrage : Communes, bailleurs sociaux

Bénéficiaires : Habitants des quartiers concernés

Annexe 6 – Contrats de ville

Les 6 contrats de villes qui ont été signés pour Cayenne, Matoury, Remire-Montjoly, Macouria, Kourou et Saint-Laurent-du-Maroni sont annexés au présent contrat.